RAPPORT ET RESOLUTIONS

DE LA NEUVIEME SESSION DU COMCEC

Istanbul, 1-4 Septembre 1993

BUREAU DE COORDINATION DU COMCEC
Ankara, Septembre 1993

ADDRESSE
Bureau de Coordination du COMCEC
Necatibey Cad. 108
Ankara - TURQUIE
Tel: 90-4-231 97 40/231 34 99
Tlfax: 90-4-229 04 50
Tlx: 42110 DPT tr

TABLE DES MATIERES

Page

P R E M I E R E P A R T I E

RESOLUTIONS DE L'OCI CONSTITUANT LA BASE ET DETERMINANT L'ORIENTATION DES ACTIVITES DU COMITE PERMANENT POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE DE L'OCI

Résolution adoptée par la Troisième Conférence Islamique au Sommet portant création des Comités Permanents de l'OCI présidés par les Chefs d'Etat 9

Résolution adoptée par la Troisième Conférence Islamique au Sommet sur le Plan d'Action pour le renforcement de la Coopération Economique entre les Etats Membres 13

Communiqué final de la Quatrième Conférence Islamique au Sommet confiant la Présidence du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale au Président de la République de Turquie 37

Résolution adoptée par la Quatrième Conférence Islamique au Sommet déterminant les domaines prioritaires de la Coopération Economique 39

Résolutions adoptées par la Cinquième Conférence Islamique au Sommet sur les activités du COMCEC 41

Résolutions adoptées par la Sixième Conférence Islamique au Sommet sur les activités du COMCEC 53

D E U X I E M E P A R T I E

RAPPORT ET LISTE DES DOCUMENTS
DE LA NEUVIEME SESSION DU COMITE
PERMANENT POUR LA COOPERATION
ECONOMIQUE ET COMMERCIALE

I. Rapport de la Neuvième Session du COMCEC 65

II. Liste des documents de base présentés à la Neuvième Session du COMCEC 79

A N N E X E S

1. Liste des Participants à la Neuvième Session du COMCEC 85

2. Discours d'ouverture de S.E. Süleyman DEMİREL Président de la République de Turquie et Président du COMCEC à la séance d'ouverture de la Neuvième Session du COMCEC 109

3. Discours de S.E. Dr. Hamid AL-GABID, Secrétaire Général de l'Organisation de la Conférence Islamique à la séance d'ouverture 119

4. Discours de S.E. Yousri MOUSTAFA Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur de la République Arabe d'Egypte à la séance d'ouverture 135

5. Discours de S.E. Saïfur RAHMAN, Ministre des Finances de la République du Bangladesh à la séance d'ouverture 147

6. Discours de S.E. Mathew RUKIKAIRE, Ministre des Finances et du Plan de la République d'Ouganda à la séance d'ouverture 155

7. Discours du Dr. Ahmad MOHAMED ALI, Président de la Banque Islamique de Développement à la séance d'ouverture 163

8. Ordre du jour de la Neuvième Session du COMCEC 179

9. Rapport de la Réunion des Hauts Fonctionnaires de la Neuvième Session du COMCEC 183

10. Rapport du Comité de Session de la Neuvième Session du COMCEC 199

11. Résolution (1) de la Neuvième Session du COMCEC 205

12. Stratégie pour le renforcement de la coopération économique entre les Etats membres de l'OCI 221

13. Résolution (2) sur l'Assistance économique en faveur de certains pays islamiques 235

14. Discours de S.E. Dr. Hamid AL-GABID, Secrétaire Général de l'Organisation de la Conférence Islamique à la séance de clôture 249

15. Discours de S.E Mohamed Ali JAWED, Ministre du Plan de la République d'Afghanistan à la séance de clôture 257

16. Discours de clôture de S.E. Süleyman DEMIREL Président de la République de Turquie et Président du COMCEC à la Neuvième Session du COMCEC 263

P R E M I E R E P A R T I E

RESOLUTIONS DE L'OCI CONSTITUANT LA BASE ET DETERMINANT L'ORIENTATION DES ACTIVITES DU COMITE PERMANENT POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE

I

RESOLUTION ADOPTEE PAR LA TROISIEME CONFERENCE ISLAMIQUE AU SOMMET PORTANT CREATION DES COMITES PERMANENTS DE L'OCI PRESIDES PAR LES CHEFS D'ETAT

Résolution No. 13/3-P(IS)

La Troisième Conférence Islamique au Sommet "Session de la Palestine et d'Al Qods" réunie à Mekka Al Mokarramah, Royaume d'Arabie Saoudite, du 19 au 22 Rabie Al Awwal 1401 H (25-28 janvier 1981),

AYANT PRIS CONNAISSANCE de la proposition faite par sa Majesté le Roi HASSAN II, Président du Comité d'AL QODS, au sujet de la création de trois Comités présidés par les Rois et Chefs d'Etat Islamiques,

CONVAINCUE de la nécessité de consolider l'action islamique conjointe dans les domaines scientifique, technologique, économique et commercial,

DESIRANT donner à 1'information et à la culture un nouvel élan pour faire connaitre à l'opinion publique internationale les problèmes fondamentaux de la nation islamique surtout ceux d'AL QODS et de la Palestine et pour faire face à la campagne tendancieuse visant l'Islam et les musulmans;

DECIDE:

I. De créer des Comités Permanents pour la Coopération scientifique et technologique, la coopération économique et commerciale et de l'information;

II. Ces Comités sont chargés de poursuivre la mise à exécution des résolutions adoptées ou à adopter par la Conférence Islamique dans les domaines précités, d'étudier les moyens de consolider la coopération entre les Etats islamiques dans ces domaines, d'élaborer les programmes et de faire les propositions susceptibles de consolider les capacités des Etats Islamiques à cet effet;

III. Chaque comité se compose des représentants de dix pays, au niveau Ministériel, sous la présidence d'un Chef d'Etat Islamique;

IV. Les membres de ces comités sont élus par la Conférence des Ministres des Affaires Etrangères des Etats Islamiques pour un mandat de trois ans renouvelable;

V. Ces comités se réunissent sur convocation de leur Président, ou de la majorité des Etats membres; leurs réunions sont statutaires si la majorité y assiste.

II

RESOLUTION ADOPTEE PAR LA TROISIEME CONFERENCE ISLAMIQUE AU SOMMET SUR LE PLAN D'ACTION POUR RENFORCER LA COOPERATION ECONOMIQUE ENTRE LES **ETATS** MEMBRES

Résolution No. 1/3-E(IS)

La Troisième Conférence Islamique au Sommet "Session de la Palestine et d'Al Qods" réunie à Mekka Al Mokarramah, Royaume de l'Arabie Saoudite, du 19 au 22 Rabie Al Awwal 1401 H (25-28 janvier 1981).

RAPPELANT la Déclaration de LAHORE, adoptée par le Deuxième Sommet Islamique invitant les Etats membres à se consulter en vue d'adopter une position commune sur les questions économiques importantes;

RAPPELANT les Résolutions No. 1/11-E, 2/11-E, 3/11-E, et 11/11-E relatives à la coopération économique et commerciale entre les Etats membres, adoptées par la Onzième Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères, tenue à Islamabad, en République Islamique du PAKISTAN, et la résolution No. 8/11-E concernant les activités des pays islamiques;

NOTANT les résolutions pertinentes de l'Assemblée Générale des Nations Unies, de la Sixième Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays Non-Alignés et du plan d'action de

BUENOS-AIRES sur la coopération technique entre les pays en voie de développement;

NOTANT AVEC INQUIETUDE que les problèmes des pays en voie de développement se sont aggravés du fait de la crise actuelle des relations économiques internationales, ce qui a abouti à 1'accroissement de 1'écart entre les pays développés et les pays en voie de développement;

NOTANT AVEC GRANDE INQUIETUDE la situation et l'effet adverse sur les conditions du commerce et la balance des paiements de la dépendance des Etats Members sur 1'exportation de matières premières;

REGRETTANT le manque de volonté politique dont ont fait preuve certains pays développés dans les négociations sur les questions économiques, particulièrement dans les domaines du commerce, de l'industrialisation, du transfert de technologie et de la restructuration des relations économiques internationales;

RECONNAISSANT que la coopération économique entre les pays en voie de développement en général, et les Etats membres en particulier, constitue un élément clé dans la stratégie de l'auto-dépendance collective et joue un rôle essentiel dans 1'introduction de changements structurels au bénéfice du développement économique mondial équilibré et équitable, en vue de renforcer leur unité dans le cadre de leurs efforts destinés à établir un nouvel ordre économique international;

REITERANT que les pays en voie de développement devraient diriger leurs efforts dans les négociations avec les pays développés- dans tous les fora vers l'instauration d'un nouvel ordre économique international;

NOTANT AVEC SATISFACTION que les Etats membres de la Conférence Islamique accordent une grande importance aux principes de 1'auto-dépendance et de 1'interaction économique progressive entre les pays en voie de développement, ce qui renforcera leur coopération mutuelle en vue de promouvoir leur capacité économique et de satisfaire leurs besoins en matière de développement;

CONVAINCUE que le développement de liens commerciaux étroits entre les Etats membres est un préalable indispensable à la réalisation économique et à 1'auto-suffisance nécessitant la formulation et l'adoption d'une politique visant à arrêter un programme concret de coopération et de priorité pour l'expansion des relations commerciales;

AYANT EXAMINE le rapport de la réunion à haut niveau des Etats membres tenue à ANKARA, République de TURQUIE, du 4 au 6 novembre 1980, en vue d'étudier les perspectives économiques des pays islamiques au cours de la Troisième Décennie de Développement et de formuler un plan d'action destiné à renforcer la coopération économique entre les Etats membres;

NOTANT EGALEMENT les recommandations de la Sixième Session de la Commission Islamique pour les Affaires Economiques, Culturelles et Sociales tenue à Djeddah, du 16 au 19 novembre 1980, concernant le plan d'action élaboré par la réunion d'ANKARA ainsi que le programme de coopération commerciale et de priorité entre les Etats membres proposé par le Groupe d'Experts.

RAPPELANT EGALEMENT la résolution No. 8/11 adoptée par la Onzième Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères relative à 1'augmentation du capital versé et à l'élargissement du champ d'activités de la Banque Islamique de Développement, de même que les recommandations de la Conférence au sujet de l'allocation par la Banque des ressources nécessaires au financement des importations des Etats membres, et considérant qu'une telle décision contribuerait dans une large mesure à la mise en oeuvre efficace du plan d'action.

DECIDE:

1. D'adopter le plan d'action pour renforcer la coopération économique entre les Etats membres (tel que libellé dans 1'annexe I).

2. De charger le Secrétaire Général de prendre d'urgence les mesures appropriées pour la mise en oeuvre du plan d'action en vue de promouvoir la coopération économique entre les Etats membres.

PLAN D'ACTION

POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE

ENTRE LES PAYS ISLAMIQUES

PLAN D'ACTION
POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE
ENTRE LES PAYS ISLAMIQUES

La Conférence sur la Coopération Economique entre les pays islamiques s'est tenue à ANKARA, du 27 au 29 Zulhija 1400 H. (4 au 6 novembre 1980), en vertu de la résolution No. 3/11-E de la Onzième Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères relative à la convocation d'une réunion de haut niveau des pays islamiques, en vue d'examiner les perspectives économiques des pays islamiques, au cours de la Troisième Décennie du Développement et de recommander des mesures pour renforcer la coopération économique entre les Etats membres de la Conférence Islamique.

RAPPELANT les résolutions de la Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères sur la coopération économique entre les Etats membres dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture, de l'industrie, du transport, des communications et du tourisme, de la coopération fiscale et monétaire, de la main d'oeuvre et des connaissances techniques et de la coopération technique;

NOTANT AVEC APPRECIATION que la majorité des Etats membres ont signé l'Accord général sur la coopération économique, technique et commerciale entre les Etats membres;

PRENANT EN CONSIDERATION les résolutions de la Sixième Session spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies pour l'établissement d'un nouvel ordre économique international;

NOTANT le progrès, les diverses négociations internationales entre les pays développés et les pays en voie de développement à cause, en grande partie, du manque de volonté politique et d'intentions sérieuses de la part des pays développés en vue d'apporter les changements structurels à l'économie mondiale;

RECONNAISSANT que la responsabilité de leur développement économique est une tâche qui leur incombe a priori, ils devront continuer à mettre l'accent sur l'autonomie collective dans leurs efforts pour instaurer un nouvel ordre économique international;

PRENANT ACTE de la volonté croissante des Etats membres de coopérer entre eux afin de partager l'expérience et la connaissance dans les domaines de l'industrialisation et de la technologie, du développement des ressources humaines, de la promotion du commerce direct, du renforcement des institutions responsables de la promotion de la coopération économique et l'utilisation maximale de l'énergie et des potentiels humains et techniques disponibles dans le monde islamique pour la prospérité et le bien-être de leurs peuples à travers leurs efforts collectifs;

RECOMMANDE le plan d'action suivant en vue de renforcer la coopération économique entre les Etats membres de la Conférence Islamique;

I. ALIMENTATION ET AGRICULTURE

1. Prendre les mesures nécessaires pour l'exécution des dispositions de l'Accord Général relatif à l'utilisation maximale des potentiels de la production alimentaire dans les pays islamiques et coopérer pour faire face à leurs besoins alimentaires.

2. En vue d'établir un développement équilibré entre les secteurs agricole et industriel des économies des Etats membres, mettre l'accent sur les industries basées sur l'agriculture, telles que la production de tracteurs, d'engrais, de semences et de pesticides, ainsi que la transformation de matières premières agricoles.

3. Pour assurer la sécurité alimentaire du monde islamique, créer des stocks régionaux de réserves alimentaires.

4. Prendre les mesures nécessaires pour améliorer l'infrastructure agricole et les moyens de transport.

5. Etudier les mesures nécessaires en vue de prêter assistance aux pays islamiques victimes de calamités naturelles comme la sécheresse et les inondations.

6. Identifier les voies et moyens appropriés pour faire face à des phénomènes naturels tels que la désertification, le déboisement, la stagnation d'eau et la salinité.

7. La Banque Islamique de Développement et les autres institutions financières devraient jouer un rôle plus actif dans le financement des projets agricoles et alimentaires des Etats membres au double niveau national et communal.

II. COMMERCE

1. Prendre les mesures nécessaires pour l'accélération aussi bien du rythme que des changements du mode de production afin de réaliser graduellement une intégration, une expansion et une diversification rapide de leur commerce extérieur.

2. Promouvoir les échanges commerciaux entre les Etats membres, identifier les possibilités réelles d'expansion du commerce basé sur l'utilisation des potentiels de production actuellement non exploités ou sous-utilisés dans le domaine des matières premières et des produits manufacturés de l'agriculture et de une nouvelles facilités pour la production et le commerce de ces produits y compris les produits intermédiaires et les biens d'équipement.

3. Promouvoir le commerce bilatéral entre les Etats membres en vue d'augmenter substantiellement leur participation au commerce international et le volume de ce commerce dans le domaine des

produits manufacturés et semi-manufactures au sein de la Communauté Islamique.

4. Renforcer davantage les activités de promotion des exportations entre les Etats membres en particulier, et avec d'autres pays en général par le moyen d'une plus grande circulation d'information, de moyens de formation améliorés et de mécanismes financiers appropriés. A cet égard, la réalisation rapide d'études sur la coopération dans les domaines de l'assurance, de la réassurance et de plans de garantie de crédits à l'exportation ainsi que l'établissement éventuel de mécanismes de "clearing" constitueraient une étape vers l'élimination certaine des plus importants obstacles au commerce bilatéral.

5. Appliquer réciproquement un traitement commercial égal et non discriminatoire dans leurs politiques relatives au commerce extérieur sans préjudice aux obligations découlant d'autres accords déjà conclus par les Etats membres; un traitement spécial devrait être accordé aux produits d'exportation intéressant les Etats membres les moins développés.

6. S'efforcer d'étendre et de développer les échanges commerciaux entre eux par le moyen, entre autres, de la création rapide du Centre Islamique pour le Développement du Commerce, le renforcement de la Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Echanges de Marchandises, la promotion de la coopération entre les organisations commerciales des Etats membres, l'encouragement

des entreprises conjointes dans le domaine de la promotion du commerce et la réduction graduelle des barrières tarifaires et non tarifaires, par la conclusion d'arrangements multilatéraux et commerciaux, en encourageant la conclusion d'accords bilatéraux, multilatéraux et généraux d'échanges de renseignements relatifs aux perspectives de commerce et d'échanges de délégations commerciales spécialisées.

7. Faire un inventaire des systèmes préférentiels appliqués par des groupes d'Etats membres, en vue de les renforcer et de les relier afin de pouvoir établir d'une manière progressive, un système commercial préférentiel généralisé à tous les Etats membres intéressés. Ce système serait basé sur les principes de la réciprocité des avantages qui rapportent des bénéfices à tous les participants et qui tiennent compte des niveaux respectifs du développement économique et industriel, des régimes commerciaux et des obligations individuelles des Etats membres dans le but ultime de créer une zone franche, de soutenir, à cet effet, les efforts visant à la libéralisation du système global des préférences commerciales et de recommander aux pays islamiques participant aux négociations du S.G.P.C. de saisir cette occasion pour suivre les négociations entre eux.

8. Organiser et participer activement aux foires et aux expositions organisées dans les Etats membres en vue de promouvoir et de commercialiser les produits de ces Etats, afin

qu'ils puissent contribuer à l'expansion du commerce entre eux, l'établissement d'un système de normalisation devant être envisagé dans ce contexte.

9. Examiner les possibilités de créer un mécanisme de coordination entre les Etats membres dans le domaine du transport maritime, afin de permettre aux entreprises des Etats membres de rivaliser avec leurs homologues des pays développés, ainsi qu'avec les flottes marchandes trans-nationales.

10. Faciliter la coopération effective entre les Etats membres enclavés et les territoires limitrophes par lesquels ils transitent, ce qui implique l'harmonisation des plans de transport et la promotion d'entreprises conjointes dans le domaines du transport aux niveaux national et régional, sous-régional et bilatéral.

11. Exécuter les décisions de la Conférence Islamique relatives au boycottage économique de 1'entité sioniste en Palestine occupée (Israel).

III. INDUSTRIE

1. Développer des politiques et des programmes appropriés au niveau national en vue de parvenir à une industrialisation rapide, considérée comme un élément indispensable et un facteur dynamique de la croissance autonome par le renforcement,

l'expansion et la diversification des capacités industrielles des Etats membres.

2. Conclure des accords bilatéraux et/ou multilatéraux de coopération industrielle entre les Etats membres afin d'augmenter leur production industrielle; réaliser la complémentarité industrielle; adopter des plans économiques en vue de renforcer les capacités de manufacture et accélérer le processus d'industrialisation dans les Etats membres, aux fins de contribuer à leur autonomie collective.

3. Envisager de donner la priorité à la promotion des entreprises conjointes entre les Etats membres dans les domaines suivants: alimentation et agriculture, industrie, commerce, commercialisation, services de recherche et infrastructure.

4. La Banque Islamique de Développement, ainsi que la Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Echange de Marchandises pourraient envisager la mise au point d'un mécanisme commun pour la promotion et la mise en application de projets conjoints entre les Etats membres.

IV. TRANSPORTS, COMMUNICATIONS ET TOURISME

1. Réaliser les diverses recommandations d'une manière rapide, pour le renforcement de la coordination et de la coopération dans les domaines des transports maritimes et aériens, des télécommunications, de la météorologie et des services postaux.

2. Accélérer la création des mécanismes institutionnels nécessaires à de telles activités, selon les décisions des Conférences Islamiques des Ministres des Affaires Etrangères.

3. Harmoniser les activités des Etats membres dans les domaines du transport, des communications et du tourisme avec les agences sous-régionales, régionales et globales existantes.

V. QUESTIONS FINANCIERES ET MONETAIRES

Les Etats membres, les réunions des Gouverneurs des Banques Centrales et les autorités monétaires des Etats membres et la Banque Islamique de Développement devraient étudier et prendre les mesures appropriées au sujet des questions suivantes :

1. Contribuer à stimuler le flux des ressources financières des Etats membres selon des termes et des conditions mieux adaptés aux programmes de développement et aux situations économiques des Etats membres; aider à répondre à leurs besoins d'investissements de plus en plus importants, ainsi qu'à leurs besoins en matière d'import-export accompagnant l'essor économique dans le cadre de la stratégie internationale de développement et accorder une importance spéciale aux problèmes socio-économiques les plus urgents des pays les moins développés.

2. Renforcer la coopération directe entre les institutions financières des Etats membres dans le domaine du financement direct et d'autres facilités bancaires du commerce des Etats

membres et assister les institutions financières islamiques, particulièrement, la Banque Islamique de Développement.

3. Renforcer les arrangements de paiements actuels auxquels participent les Etats membres et explorer la possibilité d'établir un réseau communautaire de systèmes multilatéraux, à la lumière de 1'expérience acquise par la pratique de systèmes existants.

4. Demander à la réunion des Gouverneurs des banques centrales et des autorités monétaires des Etats membres de mettre au point leur évaluation des marchés de capitaux nationaux existants, en vue de dégager les possibilités d'accès à ces marchés par les autres Etats membres intéressés afin d'encourager 1'investissement au sein des Etats membres sur la base des bénéfices mutuels et selon une pratique commerciale saine.

5. Demander en outre aux autorités monétaires des Etats membres de renforcer leurs échanges mutuels d'information sur les questions monétaires et financières, conformément aux règles et règlements des pays concernés en tenant compte particulièrement des tendances internationales.

6. Mettre en oeuvre 1'avant-dernier et le dernier paragraphe du dispositif de la résolution sur la question de CHYPRE, adoptée par la Onzième Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères, tenue à Islamabad en vue de la réactivation et du Développement de l'économie du peuple Turc musulman de KIBRIS.

VI. ENERGIE

D'oeuvrer mutuellement à consolider la position de chaque Etat membre de l'Organisation de la Conférence Islamique, aux fins de réaliser les objectifs de développement en :

1. Encourageant les méthodes les plus efficaces d'exploitation de l'énergie, et le développement de sources d'énergie conventionnelles et non conventionnelles.

2. Encourageant une coopération plus étroite entre les Etats membres dans les domaines relatifs à la production de l'énergie.

3. Exhortant les institutions financières régionales et internationales à financer les projets locaux relatifs au développement des capacités intrinsèques dans les domaines d'énergie conventionnelle et non conventionnelle dans les Etats membres.

4. Procédant à l'échange entre les Etats membres d'experts, d'expérience technique et de main-d'oeuvre qualifiée dans le secteur de l'énergie.

VII. SCIENCE ET TECHNOLOGIE

1. Accorder une haute priorité à la coopération entre les Etats membres dans le domaine de la science et de la technologie.

2. Considérer la mise en place, à l'échelon communautaire islamique, d'organismes visant à accroitre les contributions

financières globales destinées aux systèmes nationaux de science et de technologie, ainsi que l'établissement de programmes à long terme concernant la recherche, l'éducation et la formation sur une base continuelle.

3. Coopérer au transfert, à l'acquisition, à l'assimilation et à l'adaptation des technologies importées, ainsi qu'à leur évaluation appropriée aux politiques nationales visant à l'utilisation et au développement de la science et de la technologie.

4. Appliquer un traitement préférentiel à la technologie en provenance des Etats membres.

5. Examiner la faisabilité d'un réseau d'agences ou d'instituts scientifiques et technologiques en vue d'organiser et d'encourager des programmes de recherche et de développement et des programmes de formation pour promouvoir les institutions technologiques; établir des systèmes d'information; agir conjointement afin de résoudre les problèmes technologiques spécifiques et de développer des politiques scientifiques et technologiques à la hauteur de leurs objectifs de développement.

6. Accélérer l'établissement d'une Fondation Islamique pour le progrès de la Science et de la Technologie, telle que prévue dans l'Accord Général sur la Coopération Economique Technique et Commerciale entre les Etats membres afin de satisfaire les besoins des pays islamiques en collaboration avec les

institutions, organismes et agences nationaux; organiser la recherche fondamentale, faciliter l'échange d'information, d'expertises et de savoir-faire nécessaires à la diffusion de la technologie entre les producteurs et les utilisateurs au sein des Etats membres. Cette fondation devrait s'efforcer également de coordonner l'attribution de bourses d'études dans les domaines appropriés gui seraient financées par les ressources publiques et privées disponibles dans les Etats membres.

7. Associer les efforts de recherche et échanger les résultats obtenus au moyen d'accords sur la coopération technique et scientifique; renforcer les centres de recherche scientifique et autres, au niveau national, et les relier avec ceux existant dans d'autres Etats membres.

VIII. MAIN-D'OEUVRE ET AFFAIRES SOCIALES

1. Etendre la coopération entre les Etats membres pour l'échange des compétences; aider activement la formation d'une main-d'oeuvre qualifiée; coordonner l'éducation et la formation d'une main-d'oeuvre sur des bases à moyen et long termes,établir des agences conjointes de consultation et coordonner le flux des compétences et des capitaux.

2. Déployer des efforts concertés en vue de la coopération dans le domaine de l'échange de la main-d'oeuvre, après évaluation des besoins et des disponibilités dans les Etats membres et

déterminer le potentiel à exploiter au profit des autres Etats membres dans les institutions industrielles et de recherche.

3. Accorder un traitement préférentiel à la main-d'oeuvre disponible au sein des Etats membres et demander au Secrétariat Général d'élaborer un modèle de système de sécurité sociale approprié aux structures législatives et institutionnelles nationales des Etats membres participants.

4. Faire une évaluation intégrale du problème de la "fuite des cerveaux", y compris de l'émigration de la main-d'oeuvre qualifiée, en vue d'identifier les mesures devant être prises pour arrêter l'exode de la main-d'oeuvre scientifique et technologique vers des pays développés, ce qui permettrait de mettre 1'ensemble de leurs capacités au service des Etats membres selon les programmes d'échanges de main-d'oeuvre qui seront établis.

5. Développer des programmes et des mécanismes appropriés à la mise à jour technique et professionnelle, organisée de façon systématique à tous les niveaux, en vue de former le personnel spécialisé nécessaire pour fournir tous les maillons manquants de la chaine qui associe la recherche-développement à la production et à la commercialisation.

6. Faciliter la formation continue, le développement de la formation complémentaire de la main-d'oeuvre dans les Etats membres afin qu'elle soit plus apte à bénéficier de l'échange

technologique et garantir également son adaptation aux conditions socio-économiques des pays hôtes à 1'aide de programmes de collaboration.

IX. POPULATION ET SANTE

1. Entreprendre des études et des recherches sur la politique démographique dans les Etats membres en vue de promouvoir une prise de conscience à l'égard des efforts de développement des pays membres.

2. Entreprendre des études et recherches dans le domaine de la santé pour assurer de meilleures conditions d'hygiène, de nutrition et de soins sanitaires dans le but de développer une politique de santé publique commune.

3. Entreprendre des recherches dans le domaine médical.

4. Intensifier l'échange d'information en matière de compétence dans les domaines démographique et de 1'hygiène entre les Etats membres.

X. COOPERATION TECHNIQUE

1. Améliorer, développer et étendre les systèmes d'informations des Etats membres concernant la collecte, le traitement, l'analyse et la dissémination des informations techniques disponibles dans les Etats membres sur leurs capacités et leurs besoins et de répondre à leurs besoins spécifiques grâce à un

recours accru aux services d'experts et de consultants, moyens de formation, équipement et autres possibilités des Etats membres, en accord avec les dispositions de l'Accord Général de Coopération Economique, Technique et Commerciale entre les Etats Islamiques.

2. S'efforcer d'identifier le potentiel national pour la coopération technique entre les Etats membres lors de la formulation des plans ou programmes nationaux de développement. Les Gouvernements des Etats membres pourraient ainsi, sur cette base, considérer les besoins nationaux dans les domaines de la recherche, de la technologie, des compétences, des services de consultants et des moyens de formation qui pourraient être entièrement satisfaits grâce à la coopération avec d'autres Etats membres.

3. Examiner la viabilité d'un cadre législatif et administratif pour une coopération technique équitable et effective, tout en tenant compte des pratiques et usages déjà établis en fonction de conventions officielles afin de leur assurer une mise en application et une adéquation maximales. Un tel cadre devrait couvrir les arrangements législatifs et administratifs concernant l'entrée, les obligations et les privilèges d'emploi des compétences, des consultants, les arrangements relatifs aux bourses, le recours à des entrepreneurs et autres services spécialisés, l'entrée de l'équipement et du ravitaillement, les régimes fiscaux et monétaires en faveur de la coopération

technique entre les Etats Membres ainsi que les arrangements financiers visant à un partage équitable des coûts.

4. Etendre les arrangements bilatéraux et multilatéraux pour la promotion de la coopération technique par le biais de mécanismes, tels que les accords et les programmes coopératifs, les commissions conjointes, l'échange régulier d'informations et d'expérience, et l'établissement des liens directs entre les institutions intéressées.

5. Adopter les mesures nécessaires pour établir un mécanisme commun de collecte des informations sur les ressources et les possibilités offertes pour une coopération technique au sein des Etats membres.

6. Identifier et améliorer l'efficacité et le potentiel des institutions nationales pouvant contribuer aux efforts de la coopération technique, et adopter des mesures concrètes afin de permettre à de tels organismes nationaux dans les Etats membres de développer des modes opérationnels de collaboration, qui pourraient renforcer leurs capacités grâce aux efforts conjoints et à l'échange d'expérience avec d'autres organisations soeurs travaillant sur des problèmes similaires et contribuant aux activités communes de formation.

7. Assurer un appui maximal concernant le personnel et 1'aide financière nécessaires aux activités de formation des institutions connexes de l'organisation de la Conférence

Islamique qui ont été mandatées pour subvenir aux besoins immédiats des Etats membres en matière de main-d'oeuvre technique et administrative qualifiée. A ce propos, les Etats membres devraient étroitement collaborer avec ces institutions en leur adressant les données et renseignements sur leurs potentiels et disponibilités dans ce domaine.

8. Poursuivre le dialogue avec le PNUD et les autres Agences compétentes des Nations Unies, pour solliciter l'assistance nécessaire et conclure des arrangements pour la mise en oeuvre du Plan d'Action.

IX. CLAUSES SPECIALES

L'Organisation de Libération de la PALESTINE jouira de facilités spéciales en matière de coopération économique de sorte à soutenir la résistance du peuple Palestinien et à consolider sa lutte pour la libération de sa patrie, la PALESTINE.

XII. COORDINATION ET SUIVI

Le Secrétariat Général prendra toutes les mesures nécessaires pour suivre la mise en oeuvre du plan d'action. Il pourrait organiser des réunions périodiques aux niveaux ministériels, autant de fois qu'il le juge nécessaire, au moins tous les deux ans sur les sujets que ce plan d'action couvre, et cela en vue notamment de :

a) Passer en revue l'avancement des travaux accomplis;

b) Fixer les lignes directrices;

c) Résoudre les problèmes;

d) Formuler des politiques et des plans pour une action ultérieure.

III

COMMUNIQUE FINAL BE LA QUATRIEME CONFERENCE ISLAMIQUE AU SOMMET CONFIANT LA PRESIDENCE DO COMITE PERMANENT POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE A S.E.M. KEMAN EVREN, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE

CoasBuniqué Final No. IS/4-84/E/DEC

"... La Conférence a décidé de confier à S.E. M. Kenan EVREN, Président de la République de Turquie, la présidence du Comité Permanent de la Coopération Economique et Commerciale..." (Page 15, paragraphe 40)

IV

RESOLUTION ADOPTEE A LA QUATRIEME CONFERENCE ISLAMIQUE AU SOMMET DETERMINANT LES DOMAINES PRIORITAIRES DE LA COOPERATION ECONOMIQUE

Résolution No. IS/4-84/E/RES;l/4-E(IS)

"... La Conférence recommande la mise à exécution du plan d'action destiné au renforcement de la coopération économique entre les Etats membres citant les priorités suivantes dans les six années à venir:

- La Sécurité alimentaire et le développement agricole
- L'industrie
- La science et la technologie
- Les échanges commerciaux
- Le transport et les communications
- L'énergie

Cette ordre de priorité ne signifie pas que les autres domaines de coopération doivent être négligés (page 13, paragraphe 33).

V

RESOLUTIONS ADOPTEES A LA CINQUIEME CONFERENCE ISLAMIQUE AU SOMMET SUR LES ACTIVITIES DU COMCEC

1. LA CONDUITE DES ACTIVITES DU COMITE PEHMANENT POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE

Resolution No. 1/5-E (IS)

La Cinquième Conférence Islamique au Sommet, Session de la Solidarité Islamique, réunie à Koweit, Etat du Koweit, du 26 au 29 Joumada Al-Quia 1407 H (26-29 janvier 1987),

RAPPELANT la Résolution No 13/3-P (IS) adoptée par la Troisième Conférence Islamique au Sommet tenue à Makkah AI-Moukarramah, Royaume d'Arabie Saoudite en 1981, portant création du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale (COMCEC) entre les Etats Membres,

NOTANT AVEC UNE PROFONDE SATISFACTION les mesures déjà prises et le progrès accompli par le Comité Permanent en vue de mettre en application les recommandations contenues dans le Plan d'Action, destiné à renforcer la Coopération Economique entre les Etats Membres,

CONSCIENTE de la nécessité de faciliter les mécanismes de coopération à tous les niveaux, dans le cadre de l'Organisation de la Conférence Islamique,

1. APPROUVE l'élargissement de la composition du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale (COMCEC) afin de permettre à tous les Etats Membres de l'OCI de participer aux travaux du Comité Permanent;

2. APPROUVE la représentation des Etats Membres au COMCEC par les Ministres responsables de la gestion de l'ensemble des affaires économiques, compte tenu de la tâche confiée à ce Comité, et PRIE INSTAMMENT les Etats Membres d'adopter cette pratique afin d'assurer le plus haut degré d'efficacité;

3. PREND ACTE AVEC APPRECIATION de l'établissement d'un Comité de Suivi, appelé à assurer une coordination efficace de toutes les activités économiques et commerciales relevant de la compétence du COMCEC;

4. SALUE la décision du COMCEC de communiquer ses décisions à la Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères pour action appropriée;

5. FAIT SIENNE les recommandations du COMCEC de réduire la fréquence des réunions au niveau ministériel, dont les résultats font double emploi avec ceux du Comité Permanent et d'incorporer les conclusions de ces Réunions dans l'ensemble des travaux du COMCEC;

6. ACCEPTE que les agences subsidiaires et affiliées, et les autres organes de l'OCI opérant dans le domaine économique

présentent un rapport d'activité au COMCEC afin de lui permettre de coordonner et d'assurer le suivi de la Bise en oeuvre des résolutions de l'OCI sur les questions économiques, et ce, en collaboration avec le Secrétariat Général de l'Organisation de la Conférence islamique;

7. SE FELICITE du rôle du Bureau de Coordination du COMCEC visant à faciliter la tâche du Comité Permanent;

8. APPUIE la décision du COMCEC exhortant les Etats Membres qui n'ont pas encore signé et/ou ratifié les statuts et accords relatifs à la Coopération Economique et Commerciale déjà approuvés par l'OCI, à le faire, notamment "l'Accord Général sur la Coopération Economique, Technique et Commerciale" et "l'Accord sur la Promotion et la Garantie des Investissements dans les Etats Membres".

2. LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION DESTINE A RENFORCER LA COOPERATION ECONOMIQUE ENTRE LES ETATS MEMBRES DE L'OCI

Resolution No. 3/5/E (IS)

La Cinquième Conférence Islamique au Sommet, Session de la Solidarité Islamique, réunie à Koweït, Etat du Koweit, du 26 au 29 Joumada Al-Oula 1407 H (26-29 janvier 1987),

RAPPELANT la Résolution No 1/3-E (IS) de la Troisième Conférence Islamique au Sommet, tenue à Makkah Al-Moukarramah, Royaume d'Arabie Saoudite en 1981, adoptant le Plan d'Action destiné à renforcer la Coopération Economique entre les Etats Membres, et confiant au Secrétariat Général la tâche d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour suivre la mise en application des ses recommandations et pour organiser des réunions périodiques au niveau ministériel selon un cycle qu'il jugera approprié pour:

a) faire le point du travail accompli ;
b) tracer les lignes directrices;
c) résoudre les problèmes, et
d) élaborer les politiques et les plans d'action futurs- „

RAPPELANT la Résolution No. 13/3-P (IS) adoptée par la Troisième Conférence Islamique au Sommet portant création du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale, et le Comité Permanent pour la Coopération Scientifique et Technologique chargés de;

i) Suivre la mise en application des résolutions adoptées, ou à adopter par l'Organisation de la Conférence Islamique et relatives à la coopération économique, commerciale, scientifique et technologique;

ii) Etudier tous les moyens susceptibles de renforcer la coopération entre les Etats Membres dans les domaines concernés;

iii) Elaborer des programmes et soumettre des propositions destinés à développer les potentialités des Etats Membres dans les domaines économique, commercial, scientifique et technologique.

RAPPELANT la Résolution No 14/4-E (IS) adoptée par la Quatrième Conférence Islamique au Sommet, tenue à Casablanca, Royaume du Maroc, en 1984, sur le Plan d'Action destiné à renforcer la Coopération Economique entre les Etats Membres,

APPRECIANT les efforts déployés par le Secrétariat Général pour assurer la mise en oeuvre des recommandations du Plan d'Action ainsi que les progrès louables accomplis à cet égard,

APPRECIANT EN OUTRE les efforts et l'assistance consentis par le Centre de Recherches Statistiques, Economiques, Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques, (CRSESFPI), le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC), la Fondation Islamique des Sciences, de la Technologie et du Développement, (FISTED), la Chambre Islamique pour le Commerce, l'Industrie et l'Echange de Marchandises (CICIEM), le Centre Islamique pour la Formation Technique et Professionnelle et la Recherche (CIFTPR) et la Banque Islamique de Développement (BID), pour la mise à exécution du Plan d'Action,

NOTANT AVEC SATISFACTION le démarrage des activités du Comité Permanent de l'OCI pour la Coopération Economique et Commerciale, présidé par S.E. Kenan EVREN, Président de la République de Turquie, ainsi que le Comité Permanent de l'OCI pour la Science et la Technologie présidé par S.E. Mohamed Zia-Ul-Haq, Président de la République Islamique du Pakistan, en vertu de la décision adoptée par la Quatrième Conférence Islamique au Sommet pour promouvoir et renforcer la coopération économique entre les Etats Membres dans la mise en oeuvre du Plan d'Action,

NOTANT AVEC APPRECIATION que les deux Premières Réunions du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale se sont tenues à Istanbul, République de Turquie, en novembre 1984 et mars 1986 respectivement,

NOTANT EGALEMENT AVEC APPRECIATION que le Comité Permanent pour la Coopération Scientifique et Technologique a, lors de ses 3 réunions, élaboré un Plan d'Action exhaustif destiné à renforcer davantage la coopération entre les Etats Membres dans le domaine de la Science et de la Technologie,

EXPRIMANT SES REMERCIEMENTS ET SON APPRECIATION à la République de Turquie pour avoir abrité les Conférences Ministérielles sur le Commerce, la Coopération Industrielle, la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole qui ont tracé les lignes directrices nécessaires à l'exécution du Plan d'Action dans ces trois secteurs vitaux,

PRENANT NOTE du rapport présenté par le Secrétariat Général reflétant l'état d'avancement de la mise en application du Plan d'Action,

PRENANT NOTE EGALEMENT AVEC SATISFACTION du programme des réunions et autres activités établi jusqu'en 1990, par le Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale et le Comité Permanent pour la Science et la Technologie, conformément au Plan d'Action, et qui requiert un appui matériel et technique total et continu de la part des Etats Membres afin d'atteindre les objectifs fixés par le Plan d'Action,

NOTANT EN OUTRE AVEC PREOCCUPATION les contraintes qui ont entravé la mise en application du Plan d'Action dans certains secteurs, en raison de difficultés financières, du manque de

données et de renseignements, et de la lenteur de la réaction des Etats Membres,

NOTANT que le Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale et le Comité Permanent pour la Coopération Scientifique et Technologique ont adopté comme base de leurs activités, la mise en application du Plan d'Action destiné à renforcer la Coopération Economique, Commerciale, Scientifique et Technologique entre les Etats Membres, et mis 1'accent sur les domaines prioritaires arrêtés par la Quatrième Conférence Islamique au Sommet,

1. DEMANDE aux Etats Membres d'apporter au COMCEC et au Comité Permanent pour la Coopération Scientifique et Technologique toute l'assistance nécessaire en vue de la mise en oeuvre rapide des recommandations du Plan d'Action permettant ainsi de renforcer la coopération économique et technique entre les Etats Membres;

2. ACCUEILLE FAVORABLEMENT l'établissement d'un Système de Financement à Plus Long Terme du Commerce sous l'égide de la Banque Islamique de Développement et EXHORTE tous les Etats Membres à participer à ce plan aussitôt que possible afin de permettre son utilisation optimale;

3. ACCUEILLE FAVORABLEMENT l'offre du Gouvernement de la République Islamique du Pakistan d'abriter la Troisième Conférence Ministérielle sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole;

4. NOTE AVEC SATISFACTION la tenue de la première Réunion des Ministres du Transport et des Communications de l'OCI en septembre 1987, parallèlement à COMCEC III et DECIDE de tenir une réunion du Groupe d'Experts pour examiner la possibilité de mettre en commun les ressources et les capacités y compris les services de maintenance, de réparation et de formation au sein des compagnies aériennes des Etats Membres.

VI

R E S O L U T I O N S

ADOPTEES PAR LA SIXIEME CONFERENCE ISLAMIQUE

AU SOMMET SUR LES ACTIVITES DU COMCEC

RESOLUTION NO.2/6-E (IS)
SUR
LES ACTIVITES DU COMITE PERMANENT POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE (COMCEC)

La sixième Conférence Islamique au Sommet (Session d'Al-Qods Al-Charif, de la concordance et de l'unité), réunie à Dakar, République du Sénégal, du 3 au 5 Joumada Thani 1412 H (9 au 11 décembre 1991,

Rappelant les résolutions No.1/3-E (IS) et No.l3/3-P (IS) adoptées par la troisième Conférence islamique au sommet et relatives respectivement au Plan d'action destiné à renforcer la coopération économique entre les Etats Membres et à la création de Comités permanents de l'O.C.L;

Rappelant la résolution No.1/4-E (IS) adoptée par la quatrième Conférence islamique au Sommet accordant la priorité à six domaines du Plan d'action dont cinq sont couverts par le COMCEC, notamment le développement agricole et la sécurité alimentaire, l'industrie, le commerce, le transport et les communications et 1'énergie;

Rappelant les résolutions No.3/5-E (IS) et No.1/5-E (IS) adoptées par la cinquième Conférence islamique au Sommet et relatives respectivement à la mise en oeuvre du Plan d'action et aux activités du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale (COMCEC) que préside- le Président de la République de Turquie;

Rappelant également les résolutions des Conférences islamiques des ministres des Affaires étrangères relatives aux activités du COMCEC pour la mise en oeuvre du Plan d'action;

Notant avec appréciation qu'au cours des sept précédentes sessions du COMCEC, tenues chacune en marge d'une réunion ministérielle sur un domaine spécifique de coopération économique, une action a été engagée dans les domaines prioritaires du Plan d'action conformément au calendrier établi par la quatrième Conférence islamique au Sommet ainsi que dans les domaines de la coopération technique et de 1'infrastructure et des travaux publics et que des mesures efficaces ont été prises pour mettre en oeuvre divers projets liés à ces domaines;

Notant également avec appréciation les efforts du Secrétariat général et de ses organes subsidiaires et institutions affiliées oeuvrant dans le domaine de l'économie et du commerce, pour assurer le suivi de la mise en oeuvre des décisions du COMCEC relatives aux différents domaines du Plan d'action;

Notant avec satisfaction que 1'Accord-cadre pour l'établissement d'un système de préférences commerciales entre les Etats Membres (TPSOIC) a été adopté par la sixième session du COMCEC et soumis à la signature et à la ratification des Etats Membres par le Secrétariat général;

Notant également avec satisfaction que les clauses de l'Accord de coopération islamique sur la garantie des investissements et du

crédit à l'exportation élaboré et mis au point par la Bangue islamique de développement, ont été adoptées par la septième session du COMCEC et que de préparatifs sont en cours pour la mise en application du système;

Prenant note des nouvelles configurations économiques gui se dessinent sur le plan international et gui sont notamment engendrées par la création d'un marché commun européen ainsi que des développements intervenus en Europe de l'Est et leurs conséquences pour les Etats Membres;

Soulignant le rôle important que pourrait jouer le secteur privé dans le renforcement, le développement et la diversification de la coopération entre les Etats Membres;

Réaffirmant la nécessité de développer de nouvelles stratégies pour le Plan d'action en tenant compte des changements structurels intervenus au niveau de l'économie mondiale et des développements gui se sont opérés dans les économies des Etats Membres depuis 1981;

1. DEMANDE au COMCEC de prendre les mesures nécessaires y compris la convocation de réunions de groupes d'experts et l'organisation d'ateliers, afin d'élaborer de nouvelles stratégies pour le Plan d'action, dans le but de renforcer la coopération économique entre les Etats Membres : ces stratégies seront soumises par le Secrétaire général au COMCEC pour qu'il

les approuve et mette en oeuvre les actions appropriées aussitôt que possible.

2. EXHORTE les Etats Membres gui ne l'ont pas enc'ore fait à signer et/ou ratifier les statuts et les accords précédemment approuvés par l'OCI, en ce gui concerne la coopération économique et commerciale entre les Etats Membres.

3. INVITE les Etats Membres à prendre les mesures nécessaires pour mettre en oeuvre les décisions du COMCEC et à adhérer aux systèmes de coopération économique établis dans ce cadre.

RESOLUTION No.3/6-E (IS)
SUR
L'ETAT DE LA COOPERATION ECONOMIQUE ET LA POLITIQUE DE L'INTEGRATION ECONOMIQUE DANS LE MONDE ISLAMIQUE DANS LE CONTEXTE DE LA SITUATION ECONOMIQUE MONDIALE

La Sixième Conférence islamique au Sommet (Session d'Al-Qods Al-Charif, de la concordance et de l'unité), tenue à Dakar, République du Sénégal, du 3 au 5 Joumad Al-Thani 1412 H (9-11 décembre 1991),

Rappelant la résolution No 1/20-E de la 20 ème Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères qui a exprimé sa profonde préoccupation face à la crise économique internationale persistante et de plus en plus aiguë, ces dernières années, et gui a affecté* les pays en développement en général et les pays les moins avancés en particulier, provoquant ainsi un déséquilibre dans la structure économique mondiale;

Ayant pris note du rapport du Secrétaire général sur le sujet, (document NO.IS/6-91/EC/D.1 REV.2),

1. SOULIGNE que les efforts entrepris par les pays en développement en faveur d'une croissance économique soutenue, quelle que soit leur importance, ne peuvent permettre de redynamiser la croissance et le développement souhaités sans un environnement économique international propice.

2. **EXHORTE** les Etats Membres à poursuivre leurs efforts en vue de mettre en oeuvre le Plan d'action destiné à renforcer la coopération économique entre les Etats Membres de manière à maximaliser les complémentarités de leurs économies et de contribuer activement à la formulation de nouvelles stratégies sous l'égide du COMCEC,

3. **SOULIGNE** l'importance du rôle que peut jouer le secteur privé dans le renforcement de l'action islamique commune et **EXHORTE** les Etats Membres à aménager les conditions propices au renforcement des contacts entre les entreprises, les sociétés, les banques et les autres institutions économiques des Etats Membres,

4. **DEMANDE** au COMCEC d'envisager dans le cadre de la révision des stratégies du plan d'action sur la coopération économique entre les Etats Membres, les voies et moyens pour la promotion de la coopération inter-régionale et 1'intégration progressive de leurs économies conduisant à l'établissement d'un marché commun islamique tenant dûment compte des groupements régionaux déjà existants et oeuvrant dans le même domaine,

5. **DEMANDE** au Secrétaire général de faire rapport au Conseil des Ministres sur cette question,

6. **INVITE** les Etats Membres à contribuer activement à la formation du nouvel ordre international en vue d'assurer une croissance et un développement soutenus.

D E U X I E M E P A R T I E

R A P P O R T

DE LA NEUVIEME SESSION DU COMITE PERMANENT POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE DE L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE

(Istanbul, 1 - 4 septembre 1993)

R A P P O R T

DE LA NEUVIEME SESSION DU COMITE PERMANENT POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE DE L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE

(Istanbul/ 1 - 4 septembre 1993)

OIC/COMCEC/9-93/REP

Original : Anglais

R A P P O R T

DE LA NEUVIEME SESSION DU COMITE PERMANENT POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE DE L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE

(Istanbul, 1 - 4 septembre 1993)

1. La Neuvième Session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'Organisation de la Conférence Islamique (COMCEC) s'est tenue à Istanbul les 3 et 4 septembre 1993, précédée par une réunion préparatoire des Hauts Fonctionnaires, les 1 et 2 septembre 1993.

2. Ont participé à la réunion les représentants des Etats membres suivants de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI):

1. Etat islamique d'Afghanistan
2. République d'Albanie
3. République Algérienne Démocratique et Populaire
4. République "d'Azerbaïdj an
5. Etat du Bahrein
6. République Populaire du Bangladesh
7. République Populaire du Bénin
8. Burkina Faso
9. Republique du Cameroun
10. République du Tchad

11. République Islamique Fédérale des Comores
12. République Arabe d'Egypte
13. République de Gambie
14. République de Guinée
15. République d'Indonésie
16. République Islamique d'Iran
17. République d'Iraq
18. Royaume Hacheraite de Jordanie
19. Etat du Koweit
20. République de Kyrghizistan
21. République du Liban
22. Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste
23. Malaisie
24. République de Mauritanie
25. Royaume du Maroc
26. République du Niger
27. République du Nigeria
28. Sultanat d'Oman
29. République Islamique du Pakistan
30. Etat de Palestine
31. Etat du Qatar
32. Royaume d'Arabie Saoudite
33. République du Sénégal
34. République du Soudan
35. République Arabe Syrienne
36. République de Tajikistan
37. République de Tunisie
38. République de Turquie

39. République du Turkménistan

40. République d'Ouganda

41. Etat des Emirats Arabes Unis

42. République du Yemen

Un représentant de la République turque de Chypre du Nord a également assisté à la Réunion en qualité d'observateur.

3. Ont également pris part à la Réunion des représentants du Secrétariat général et des Organes subsidaires et Institutions affiliées et spécialisées suivants de l'OCI:

Centre de Recherches Statistiques, Economiques et Sociales et de Formation pour les Pays islamiques (CRSESFPI), Ankara

Centre Islamique de Formation Technique, Professionnelle et de Recherche (CIFTPR), Dhaka

Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC), Casablanca

Fondation Islamique des Sciences, de la Technologie et du Développement (FISTED), Djeddah

Banque Islamique de Développement (BID), Djeddah

Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Echange de Marchandises (CICIEM), Karachi

Association des Institutions Nationales de Financement du Développement (ADFINI), Istanbul

Association islamique des Armateurs, Djeddah

Des représentants du PNUD et de la Fédération des Entrepreneurs des pays islamiques (FEPI) ont également participé à la Réunion en qualité d'observateurs.

(La liste des participants à la Neuvième Session du Comité Permanent figure en Annexe 1).

Séance d'ouverture

4. La Cérémonie d'Ouverture de la Neuvième Session du COMCEC s'est tenue sous la présidence de S.E. Süleyman DEMIREL, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC.

5. Dans son discours d'ouverture, S.E. Süleyman DEMIREL a d'abord souhaité la bienvenue aux délégués en Turquie et a exprimé ses remerciements aux Etats membres pour 1'intérêt soutenu qu'ils accordent aux activités du COMCEC. Se référant à la communauté de l'OCI et à la nouvelle dimension qu'elle a gagné, il a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres de l'Organisation. Le Président a souligné que, malgré les progrès concrets réalisés à ce jour en ce qui concerne les projets du COMCEC réalisés à ce jour, il incombe aux Etats de prouver à la communauté Islamique et à l'ensemble du monde leur volonté de renforcer la coopération économique entre eux. S.E. Süleyman DEMIREL a mis l'accent sur la nécessité d'étendre la coopération parmi les Etats membres au delà de la région de l'OCI pour réaliser la solidarité requise dans le monde contemporain soulignant la pertinence de la nouvelle stragégie dans le contexte, le Président a déclaré que la coopération entre les secteurs privés doit jouir de la plus haute priorité. S.E. DEMIREL a souhaité aux représentants plein succès dans leurs travaux.

Le Chef de délégation de la République du Sénégal, S.E. Papa Abdou CISSE, a exprimé la haute appréciation de S.E. M. Abdou DIOUF, Président de la Sixième Conférence Islamique au Sommet, du

rôle éminent que joue la Turquie au sein de la Oumma islamique et proposé que l'allocution d'ouverture de S.E. le Président Süleyman DEMIREL soit considéré comme document officiel de la Neuvième Session du COMCEC. La proposition a été adoptée à 1'unanimité.

(Le texte du discours d'ouverture de S.E. Süleyman DEMIREL figure en Annexe 2).

6. Dans son discours, S.E. Dr. Hamid AL-GABID, Secrétaire général de l'OCI, a exprimé ses profonds remerciements et sa gratitude à S.E. Süleyman DEMIREL, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC ainsi qu'à S.E. Tansu ÇİLLER, Premier Ministre de la République de Turquie et Présidente Suppléante du COMCEC et à S.E. Erdal İNÖNÜ, Ministre d'Etat et Vice Premier Ministre de la République de Turquie, pour l'intérêt qu'ils accordent à la promotion de la coopération économique entre les Etats membres de l'OCI et pour leurs sages directives dans ce domaine. Le Secrétaire général s'est déclaré confiant que la longue expérience et la conduite avisée de S.E. Süleyman DEMIREL contribueront considérablement au succès du COMCEC.

S.E. Hamid AL-GABID a déclaré que les sept sessions précédentes du COMCEC avaient abouti à des résultats encourageants en traduisant les lignes directrices du Plan d'Action en programmes et en projets concrets de coopération. Il a encouragé les Etats membres à adopter les mesures nécessaires à la promotion de leurs échanges économiques et commerciaux.

(Le texte du discours de S.E. Dr. Hamid AL-GABID figure en Annexe 3).

7. S.E. Dr. Haris SILAJDZIC, Ministre des Affaires étrangères de la Bosnie Herzégovine a ensuite pris la parole. Tout en exprimant ses remerciements à S.E. Süleyman DEMIREL et au gouvernement de Turquie pour lui avoir offert cette occasion. S.E. SILAJDZ a fait un compte rendu sur les derniers développements relatifs aux pourparlers de Genève et à la détérioration de la situation qui menace le droit à l'existence du peuple musulman de Bosnie. S.E. SLADJDZ a exprimé ses remerciements à l'OCI qui a appuyé aux niveaux diplomatique, économique et matériel la Bosnie dans sa lutte pour l'existence.

8. Les Chefs de délégation de la République Arabe d'Egypte, de la République populaire du Bangladesh et de la République d'Ouganda ont prononcé des discours au nom des trois groupes géographiques des Etats membres qu'ils représentent. Tout en exprimant leurs remerciements et leur appréciation à S.E. Süleyman DEMIREL pour ses sages directives en tant que Président du COMCEC, les Chefs de délégations ont indiqué les difficultés économiques accrues que subissent les Etats membres et la nécessité de modes de coopération plus efficaces. Les Chefs de délégation se sont félicités des progrès accomplis par le COMCEC dans le domaine de la coopération économique entre les Etats membres. Ils ont remercié le Président, le Premier Ministre, le Gouvernement et le peuple turc pour leur appui soutenu à la coopération économique entre les Etats membres de l'OCI ainsi que

pour leur accueil chaleureux et les excellentes dispositions prises en vue de la Réunion.

(Les textes des discours prononcés au nom des Etats membres arabes, asiatiques et africains figuent en Annexes 4, 5 et 6 respectivement).

9. Dans son discours prononcé à la cérémonie d'ouverture, le Président de la Banque Islamique de Développement, S.E. Dr. Ahmed Mohamed ALI, a exposé les activités de la Banque Islamique de Développement et mis l'accent sur les progrès réalisés dans les études qui lui ont été confiées par le COMCEC.

(Le texte du discours du Président de la BID figure en Annexe 7).

10. A l'issue de la séance d'ouverture, S.E. Süleyman DEMIREL a reçu les Chefs de délégation.

Séance de Travail Ministérielle

11. La session de travail ministérielle de la Neuvième Session du COMCEC s'est tenue l'après-midi du même jour sous la présidence de S.E. Erdal İNÖNÜ, Ministre d'Etat et Vice Premier Ministre de la République de Turquie.

12. Les Ministres ont adopté le Projet d'Ordre du jour de la Neuvième Session du COMCEC et décidé d'examiner les Projets de Résolutions OIC/COMCEC/9-93/D.RES(1) et OIC/COMCEC/9-93/D.RES(2) élaborés par les Hauts Fonctionnaires au lieu d'examiner à nouveau les points de l'Ordre du jour.

(L'Ordre du jour de la Neuvième Session du COMCEC, le Rapport de la Réunion des Hauts Fonctionnaires et le Rapport du Comité de Session figurent en Annexes 8, 9 et 10 respectivement).

13. Les Chefs de délégation du Pakistan, de la Libye, de l'Afghanistan, du Soudan, de la Palestine et de la Tunisie ont prononcé des discours dans lesquels ils ont exprimé leurs remerciements au Président et au gouvernement de Turquie pour la généreuse hospitalité et les excellentes dispositions prises en vue de la Réunion. Ils ont également souligné l'importance des projets inscrits à l'Ordre du jour du COMCEC et ont prié les Etats membres à adhérer aux divers accords, programmes et projets convenus dans le domaine de la coopération.

14. Son Excellence Dato' ZAIBEDAH binti Haji Ahmad, Ambassadrice de Malaisie en Turquie et Rapporteur du COMCEC, a donné lecteur du Projet de Résolution OIC/COMCEC/9-93/D.RES(l).

Les Ministres ont approuvé le Projet de Résolution OIC/COMCEC/9-93/D.RES(l) et son Annexe sur les "Objectifs et principes fondamentaux pour le Renforcement de la Stratégie de la Coopération Economique entre les Etats membres de l'OCI".

15. Son Excellence Dato' ZAIBEDAH binti Haji Ahmad a ensuite donné lecture du Projet de Résolution OIC/COMCEC/9-93/D.RES(2) qui renferme des résolutions sur les mesures économiques en faveur de la Palestine, du Liban, d'Afghanistan, d'Albanie, d'Azerbaïdjan, de la Bosnie Herzégovine, de l'Ouganda et du Soudan.

Les Ministres ont également approuvé le Projet de Résolution OIC/COMCEC/9-93/D.RES(2).

16. Les Ministres ont décidé de soumettre, pour adoption, le projet de Résolution OIC/CQMCEC/9-93/D.RES(l) et son Annexe, et le Projet de Résolution OIC/COMCEC/9-93/D.RES(2), à la séance de clôture, par le biais du Président de leur réunion S.E. Erdal INÖNO.

Séance de Clôture

17. La séance de clôture de la Neuvième Session du COMCEC s'est tenue sous la présidence de S.E. Süleyman DEMIREL, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC.

18. A la séance de clôture, S.E. Erdal İNÖNÜ, Ministre d'Etat, Vice Premier Ministre de la République de Turquie et Président de la Session Ministérielle, a présenté les Projets de Résolutions OIC/COMCEC/9-93/D.RES(l) et OIC/COMCEC/9-93/D.RES(2) tels qu'approuvés par les Ministres.

Le Comité Permanent a adopté la Résolution 0IC/C0MCEC/9-93/D.RES(l), la Stratégie pour le renforcement de la coopération économique entre les Etats membres et la Résolution 0IC/C0MCEC/9-93/D.RES(2).

(Les textes de la Résolution OIC/COMCEC/9-93/RES(l), de la "Stratégie pour le renforcement de la coopération économique entre les Etats membres" et de la Résolution 0IC/C0MCEC/9-93/D.RES(2) figurent respectivement en Annexes 11, 12 et 13 à ce Rapport).

19. Au cours d'une cérémonie spéciale organisée à la séance de clôture, les Etats membres suivants ont signé les Accords ci-après :

République de Gambie:

"Accord sur la Promotion, la Protection et la Garantie des Investissements dans les Etats membres de l'OCI."

- République de l'Ouganda:

"Accord-cadre sur le Système de Préférences Commerciales dans les Etats membres de l'OCI"

- République Islamique d'Iran:

"Statuts de l'Union de Télécommunication des Etats Islamiques"

- République du Soudan:

"Statuts de l'Union islamique de Télécommunications" et "Statuts du Conseil Islamique d'Aviation civile"

20. Dans son discours prononcé à la séance de clôture, S.E. Dr. Hamid Al-GABID, Secrétaire général de l'OCI a souligné la vaste portée des résultats de la Huitième Session du COMCEC et rendu hommage à S.E. Süleyman DEMIREL pour le vif intérêt et l'assistance avisée qu'il accorde à la promotion de la coopération économique entre les Etats membres. Le Secrétaire général a assuré la Réunion de 1'entière coopération du Secrétariat général de l'OCI concernant le suivi de la mise en oeuvre des décisions adoptées à la Huitième Session du COMCEC.

(Le texte du discours de S.E. Dr. Hamid AL-GABID, Secrétaire général de l'OCI, à la séance de clôture figure en Annexe 14).

21. S.E. Syed Mohamed ALI JAWED, Ministre du Plan de la République Islamique d'Afghanistan, prenant la parole au nom de toutes les délégations, s'est félicité des résultats significatifs auxquels a abouti la Session, des sages directives du Président Süleyman DEMIREL et du vif intérêt qu'il accorde à la réalisation des objectifs de coopération économique dans le cadre de l'OCI. Il a ensuite exprimé ses remerciements et son appréciation à S.E. Erdal İNÖNÜ, Ministre d'Etat de la République de Turquie, Vice Premier Ministre et Président de la Session Ministérielle pour sa compétence et son efficacité dans la conduite des délibérations de la session ministérielle. S.E. JAWED a également exprimé ses remerciements à S.E. Dato ZAIBEDAH, Ambassadrice de Malaisie en Turquie et Rapporteur de la Session pour la mise au point du Rapport et des Résolutions de la Session. Le Ministre a exprimé ses remerciements au Secrétaire général de l'OCI S.E. Hamid AL-GABID ainsi qu'aux organes subsidiaires et aux institutions affiliées de l'OCI pour leur contribution à l'organisation de la Réunion. Affirmant les résultats positifs de la Session, le Ministre s'est déclaré confiant que les décisions adoptées seront mises en oeuvre par les Etats membres, le Secrétaire général et les organes concernés de l'OCI. Le Ministre a remercié le gouvernement et le peuple de Turquie pour la généreuse hospitalité réservée aux participants et pour les excellentes dispositions prises en vue de la Réunion.

(Le texte du discours de S.E. Syed Mohamed Ali JAWED figure en Annexe 15).

22. Dans son discours de clôture, S.E. Süleyman DEMIREL, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC, a exprimé ses remerciements et son appréciation aux délégaations présentes ainsi qu'au Secrétariat général et aux institutions spécialisées de l'OCI pour leurs efforts précieux et leur contribution positive aux travaux du Comité permanent. Se félicitant des mesures concrètes prises pour la mise en oeuvre des projets inscrits à l'Ordre du jour du COMCEC, et en particulier des efforts déployés pour mettre en oeuvre les objectifs et les principes fondamentaux de la Stratégie adoptée à la Session, le Président a souligné l'importance des activités du COMCEC face à l'évolution rapide de l'économie mondiale. S.E. Süleyman DEMIREL a souhaité aux délégués un bon voyage de retour.

(Le texte du discours de clôture de S.E. Süleyman DEMIREL figure en Annexe 16).

LISTE DES DOCUMENTS PRESENTES A LA NEUVIEME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 1-4 septembre 1993)

OIC/COMCEC/9-93/LD

Original : Anglais

LISTE DES DOCUMENTS DE BASE
PRESENTES A
LA NEUVIEME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 1-4 septembre 1993)

1. Rapport du Secrétariat général de 1'OCI
OIC/COMCEC/9-93/D(1)

2. Rapport de la Neuvième Réunion du Comité de Suivi
OIC/COMCEC-FC/9-93/REP

3. Rapport du Secrétariat général de l'OCI sur la Stratégie pour le renforcement de la coopération économique entre les Etats membres de l'OCI.
OIC/COMCEC/9-93/D(11)

4. Recommandations sur les Modalités et Mécanismes de mise en oeuvre de la Stratégie pour le renforcement de la Coopération économique entre les Etats membres de l'OCI.
OIC/COMCEC/9-93/D(14)

5. Rapport de la CICIEM sur le rôle éventuel du Secteur privé dans les activités générales du COMCEC
OIC/COMCEC/9-93/D(2)

6. Rapport d'activité du CIDC sur la création d'un Réseau d'Informations Commerciales entre les Etats membres de l'OCI (TINIC)
OIC/COMCEC/9-93/D(3)

7. Rapport d'activité sur les Réseaux d'Information de la BID
OIC/COMCEC/9-93/D(4)

8. Rapport de la BID sur la création du Système d'Assurance-crédit à l'Exportation et de Garantie des Investissements
OIC/COMCEC/9-93/D(13)

9. Rapport du Directeur général du Centre d'Ankara (SESRTCIC)
OIC/COMCEC/9-93/D(6)

10. Rapport d'activité de la Fondation Islamique pour les Sciences, la Technologie et le Développement (FISTED)
OIC/COMCEC/9-93/D(7)

11. Bref rapport sur la situation économique passée et actuelle dans l'Etat islamique d'Afghanistan
OIC/COMCEC/9-93/D(20)

12. Rapport d'activité de la Chambre islamique
    OIC/COMCEC/9-93/D(9)

13. Examen des possibilités d'accélérer la mise en oeuvre de 1'Accord-cadre sur le Système de Préférences Commerciales entre les Etats membres.
    OIC/COMCEC/9-93/D(12)

14. Note présentée par la Fédération des Entrepreneurs des Etats islamiques

15. Rapport d'activité du Centre islamique pour la Formation Technique et Professionnelle et la Recherche (CIFTPR)
    (ICTVTR/COMCEC-9)

A N N E X E S

LISTE DES PARTICIPANTS
DE LA NEUVIEME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 1-4 septembre 1993)

Original : Anglais

LISTE DES PARTICIPANTS
A LA NEUVIEME SESSION OF THE COMCEC

(Istanbul, 1-4 septembre 1993)

A) MEMBER STATES OF THE OIC

ISLAMIC STATE OF AFGHANISTAN

- H.E. Syed Mohammad ALI JAWED
  Minister of Planning
- Mr. Azim NASSER-ZIA
  Chargé d'Affair of the Islamic State of Afghanistan to Turkey
- Mr. Mohammad Farouq BARAKI
  Member of Economie and Financial Department for International Relations
- Mr. Mohammed Sami HAMMOON
  Vice President of Foreign Economic Relations Department

REPUBLIC OF ALBANIA

- H.E. Bashkim KOPLIKU
  Deputy Prime Minister for Economie Reform
- H.E. Skender SHKUPI
  Ambassador of the Republic of Albania to Turkey
- Mr. Selim BELORTAJA
  Director General of the National Center for Promotion of Foreign Investments

- Mr. Victor KASIMATI
  Director of the Department of the
  Economic Relations,
  Ministry of Foreign Affairs

- Mr. Genc PECANI
  Expert on Multilateral Cooperation,
  Ministry of Foreign Affairs

- Mr. Orhan ZARSHATI
  General Consul of the Republic of Albania
  in Istanbul

PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC OF ALGERIA

H.E. Abdelmadjid FASLA
Ambassador of the Démocratie Republic
of Algeria to Turkey

Mr. Belkacem SMAILI
Counsellor,
Embassy of the People's Democratic Republic
of Algeria to Turkey

REPUBLIC OF AZERBAIJAN

H.E. Saleh MAMMEDOV
Minister of Finance

H.E. Mehmet ALIEV,
Ambassador of the Republic of
Azerbaijan to Turkey

Mr. Samir SHARIFOV
Chief of the Division of Multilateral Economic
and Financial Cooperation,
Ministry of Foreign Affairs

Mr. Tofig ABDULLAYEV
First Secretary,
Department of International Organizations,
Ministry of Foreign Affairs

STATE OF BAHRAIN

- H.E. Shaikh Isa Bin Mohamed AL-KHALIFA
  Ambassador of the State of Bahrain
  to Kingdom of Saudi Arabia

- Dr. Ali Abdulla AL-DOY
  Counsellor,
  Ministry of Foreign Affairs

PEOPLE'S REPUBLIC OF BANGLADESH

- H.E. Mr. M. Saifur RAHMAN
  Minister for Finance
  Government of Bangladesh

- H.E. Mr. Muhammad Lutfullahil MAJID
  Secretary,
  Economic Relations Division
  Ministry of Finance

- H.E. Major General (Ret) Mahmudul HASAN
  Ambassador
  Bangladesh Embassy in Turkey

- H.E. Syed Muazzam ALI
  Director General
  Ministry of Foreign Affairs

- Mr. A. Y. Badrul HAYE
  Deputy Chief
  Economic Relations Division
  Ministry of Finance

PEOPLE'S REPUBLIC OF BENIN

- H.E. Robert TAGNON
  Minister of Planning

- Mr. COCOU TOUKPONOU
  Executive Secretary of the Minister
  of Transport

BURKINA FASO

- H.E. Oumar DIAWARA
  Ambassador of Burkina Faso to
  Kingdom of Saudi Arabia

- Mr. Mamadou E.LENGANI
  Director of Foreign Trade,
  Ministry of Industry,
  Commerce and Mines

- Dr. Mahmoud COMPAORE
  Chief of OIC and African and Arab
  Cooperation Section,
  Ministry of External Relations

REPUBLIC OF CAMEROON

- Mrs. Haman ADAMA HALIMA
  Deputy Director of Trade

- Mr. Mouhamadou YOUSSIFOU
  OIC Expert at the Ministry of External Relations

- Mr. Thomas BABIKUSSANA
  Press Attaché at the Ministry of Trade and
  Industrial Development

REPUBLIC OF CHAD

- Mr. Hinsalbet SOBDIBET
  Director for Studies and Economic Development

FEDERAL ISLAMIC REPUBLIC OF THE COMOROS

- Mr. Hadji Abdallah ABDULHAMID
  Consul General of the Federal Islamic Republic
  of the Comoros to Kingdom of Saudi Arabia

ARAB REPUBLIC OF EGYPT

- H.E. Youssry MUSTAFA
  Minister of Economy and Foreign Trade
- Mr. Raouf Adly SAAD
  Deputy Assistant,
  Foreign Minister for International
  Economic Affairs
- Mr. Saleh FARAD
  Commercial Minister Plenipotentiary
- Mrs. Hager EL-ISLAMBOULI
  Counsellor,
  Head of Department,
  Ministry of Foreign Affairs
- Mr. Mohsen HELAL
  Commercial Counsellor,
  Ministry of Economy and Foreign Trade
- Mr. Moustafa EL HALLOWANI
  Consul of the Arab Republic of Egypt
  in Istanbul

REPUBLIC OF GAMBIA

- Mr. Momodou Ebrahim NJIE
  Counsellor,
  Embassy of the Republic of Gambia to
  Kingdom of Saudi Arabia
- Mr. Mam Abdoulie NJIE
  Principal Economist,
  Ministry of Finance and Economic Affairs

REPUBLIC OF GUINEA

- Mr. Fodé BANGOURA
  Chief of Cabinet at the Ministry of Trade,
  Transport and Tourism
- Mr. Abdoulaye BARRY
  National Director of Trade

REPUBLIC OF INDONESIA

- H.E. HARTARTO
  Coordinating Minister for Industry and Trade
- H.E. Sukarno ABDULRACHMAN
  Ambassador,
  Indonesian Embassy to Turkey
- H.E. Rachadi ISKANDAR
  Ambassador,
  Secretary of the Directorate General for
  Foreign Economic Relations,
  Ministry of Foreign Affairs
- Mr. Gofar BAIN
  Spécial Assistant to the Minister of Trade,
  Ministry of Trade
- Mr. Chaidir SIREGAR
  Head of Sub Directorate for Economic Cooperation
  of the OIC of the Department of Foreign
  Economie Relations,
  Ministry of Foreign Affairs
- Mr. Aizirman DJUSAN
  Senior Officiai of the Office of the
  Coordinating Minister of Industry and Trade
- Mr. I.G.Putu SURYAWIRAWAN
  Senior Officiai of the Ministry of Industry
- Mr. Des ALWI
  Third Secretary,
  Head of Economie Section of the Indonesian
  Embassy in Ankara
- Mr. Deden HERMANSJAH
  Senior Officiai of the Office of the
  Coordinating Minister of Industry and Trade

ISLAMIC REPUBLIC OF IRAN

- Mr. Seyed Abbas ARAGHCHI
  Director of OIC Department,
  Ministry of Foreign Affairs

- Mr. Masoud MORTAZAVI
  Expert,
  Ministry of Foreign Affairs

REPUBLIC OF IRAQ

- H.E. Mohammed Mehdi SALEH AL-RAWI
  Minister of Trade
- H.E. Rafi Dahham Mejwel EL-TIKRITI
  Ambassador of the Republic of Iraq to Turkey
- Mr. Layth Habib F. AL-RAWI
  Director in the Ministry of Trade
- Mr. Muhsin Khadim AHMED
  Commercial Counsellor,
  Embassy of the Republic of Iraq to Turkey
- Mr. Ismail Nuri HAMIDI
  Third Secretary,
  Embassy of the Republic of Iraq to Turkey
- Mr. Akram AL BAKRI
  Manager of Iraqi News Agency in Ankara
- Mr. Zahir HABIB

  Assistant Commercial Counsellor in Istanbul

HASHEMITE KINGDOM OF JORDAN

- H.E. Dr. Ziad FARIZ
  Minister of Planning
- Mr. Sami NSOUR
  Adviser,
  Ministry of Planning

STATE OF KUWAIT

- H.E. Nasser Abdullah AL-ROUDHAN
  Second Deputy Prime Minister and Minister of Planning

- Mr. Khalid Jassim AL-RUBIA'AN
  Director of the Economie Cooperation Department

- Mr. Ishaq Abdul KARIM
  Controller of International Relations

- Mr. Mishaal AL-ARDI
  Head of the OIC Division,
  Economic Cooperation Department

- Mr. Mubarak AL-MAILEM
  Head of the Department,
  Minister's Office

- Mr. Waleed Bader AL-QENAI
  Head of the Department,
  Minister's Office

- Mr. Bader AL-TUNAIB
  Third Secretary,
  Embassy of the State of Kuwait to Turkey

KYRGHZ REPUBLIC

- H.E. Kasim Macidovic URAZBAYEV
  First Deputy Minister of Economy and Finance

- Mr. Sarbagisherta DILDE
  Consul General of the Kyrghz
  Republic to Turkey

REPUBLIC OF LEBANON

- Mr. Mohamad Jawad EL-AMIN
  Director General of the Ministry of
  Economy and Trade

- Mr. Rashid S. BEYDOUN
  Vice Président of the Chamber of
  Commerce and Industry

SOCIALIST PEOPLE'S LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA

- H.E. Muhammed Beyt EL MAL
  Minister of Planning, Trade and Finance

- H.E. Ahmed A. EL-ATRASH,
  Ambassador of the Socialist People's
  Libyan Arab Jamahiriya to Turkey

- Mr. Ali EL USTA
  Director General of Foreign Trade Department,
  Ministry of Foreign Affairs

- Mr. Salim Muhammed EL USTA
  Chief of Section of the Islamic Department,
  Ministry of Foreign Affairs

- Mr. Mahmoud Muhtar SHENGIR
  Chief of Section,
  Ministry of Planning

- Mr. El Aceylie EL BERİNİ
  Director General,
  Libyan Development Bank

- Mr. Salim EL AZABI

MALAYSIA

- H.E. Ambassador Dato' ZAIBEDAH binti Haji Ahmad (Ms)
  Ambassador of Malaysia to Turkey

ISLAMIC REPUBLIC OF MAURITANIA

- H.E. Mohamed Mahmoud Ould Moummed VALL
  Ambassador,
  Director at the Ministry of Foreign Affairs

KINGDOM OF MOROCCO

H.E. Rachidi EL GHAZOUANI
Minister of Transport

H.E. Mohamed GUEDIRA
Ambassador of the Kingdom of Morocco to Turkey

Miss Rabia IDRISSIHASSANI
Responsible of Cooperation
with Regional Organizations Department,
Ministry of Foreign Affairs and Cooperation

- Mr. Mohammed BENJILANY
  Secretary at the Embassy of the Kingdom of Morocco to Turkey

- Mr. Jamal KILITO
  Chief of Exportations Division,
  Ministry of Foreign Trade and Investments, Tourism

- Mr. EL AYACHI
  Expert,
  Center of Exportations Promotion

REPUBLIC OF NIGER

- H.E. Moussa S.KANE
  Deputy Minister of Trade and Transport

- Mr. Abdoulaye GARBA

  Chief of International Relations

REPUBLIC OF NIGERIA

- Mr. Hameed A. OPELOREYU
  Counsellor,
  Embassy of Republic of Nigeria to Kingdom of Saudi Arabia
- Mr. Usman A. BARAYA
  Counsellor,
  Embassy of Republic of Nigeria to Kingdom of Saudi Arabia

SULTANATE OF OMAN

- H.E. Bashir Saleem Faraj AL FARAJ
  Ambassador of the Sultanate of Oman to Turkey

- Mr. Hamoud Bin Abdullah AL ALAWI
  Director of G.C.C. Department,
  Ministry of Finance and Economy

- Mr. Dr. Said AL RİYAMI
  Economie Researcher,
  Ministry of Commerce and Industry

ISLAMIC REPUBLIC OF PAKISTAN

- H.E. Ahmad FARUQUE
  Minister of Communications and Railways
- H.E. Inamul HAQUE
  Ambassador of the Islamic Republic of Pakistan to Turkey
- Mr. Zafar MAHMOOD
  Consul General of Islamic Republic of Pakistan in Istanbul
- Ms. Seema NAQVI
  First Secretary at the Embassy of Pakistan in Ankara
- Mr. Sohail MAHMOOD
  Second Secretary at the Embassy of Pakistan in Ankara
- Mr. Tanveer A. KHASKHELI
  Vice Consul,
  Consulate General of Islamic Republic of Pakistan in Istanbul

STATE OF PALESTINE

- H.E. Mohammad Zuhdi NASHASHIBI
  Chairman, Department of Economic Affairs and Planning
  Member of the Executive Committee
- Dr. Mohammed AL NAHHAL
  Director of Economic and Islamic Department of Economie Affairs and Planning

STATE OF QATAR

- H.E. Yousef H. KAMAL
  Undersecretary of Ministry of Finance, Economy and Commerce
- H.E. Saad Mohammed AL-KOBAISI
  Ambassador of the State of Qatar to Turkey

- Mr. Ali H. AL-KHALF
  Director of Economic Affairs Department,
  Ministry of Finance, Economy and Commerce

- Mr. Fahed AL-THANI
  Researcher,
  Ministry of Finance, Economy and Commerce

KINGDOM OF SAUDI ARABIA

- Dr. Jabarah AL-SURAYSIRY
  Deputy Minister of Finance and National
  Economy for International Economie Coopération

- Mr. Jamal Abdullah ALAJAJI
  Economie Specialist,
  Ministry of Finance and National Economy for
  International Economic Cooperation

- Mr. Suliaman AL FRAIH
  Ministry of Foreign Affairs

REPUBLIC OF SENEGAL

- H.E. Papa Abdou CISSE
  Ambassador of the Republic of Senegal to
  Kingdom of Saudi Arabia and Permanent
  Representative to OIC

THE REPUBLIC OF SUDAN

- H.E. Omar M.B. SHOUNA
  Ambassador of the Republic of Sudan to Turkey

- Mr. Ahmed MALIK
  Officer,
  Ministry of Finance

SYRIAN ARAB REPUBLIC

- Mr. Ahmad AL JABBAN
  Director of Arabie Relations

REPUBLIC OF TAJIKISTAN

- H.E. Amonoullo ACHOUROV
  Deputy Minister of Foreign Economic Relations
- Mr. Bakhtier ACHOUROV
  Head of the Union of Foreign Economic Relations
- Mr. Rouben AVIDZBA
  Head of Department,
  Ministry of Foreign Economic Relations

REPUBLIC OF TUNISIA

- H.E. Sadok FAYALA
  State Secretary at the Ministry
  of Foreign Affairs
- Mr. Houeine RAHMOUNI
  Director General,
  Ministry of Economy
- Mr. Sadok BARKI
  Director General,
  Ministry of Economy
- Mr. Mokhtar KRAIEM
  Vice Consul of the Republic of
  Tunisia to Turkey

REPUBLIC OF TURKEY

- H.E. Prof.Dr. Erdal İNÖNÜ
  Minister of State and Deputy
  Prime Minister
- H.E. Necdet SECKİNÖZ
  Secretary General of the President of
  the Turkish Republic
- H.E. Necati ÖZFIRAT
  Acting Undersecretary of the State
  Planning Organization

H.E. Yaşar YAKIŞ
Ambassador,
Deputy Undersecretary of Economic Affairs
Ministry of Foreign Affairs

H.E. Prof.Dr. Emre GÖNENSAY
Ambassador,
First Counsellor of the President of
the Turkish Republic

H.E. Günaltay ŞİBAY
Ambassador,
Director General of Multilateral Economic Affairs
Ministry of Foreign Affairs

Mr. Ahmet ERTUĞRUL
Director General,
Export Credit Bank of Turkey

Mr. Mithat BALKAN
Chief Adviser to the President of the
Republic of Turkey

Mr. Volkan BOZKIR
Executive Secretary of the President of the
Republic of Turkey

Mr. Uğur BÜKE
Executive Secretary of the Minister of
State and Deputy Prime Minister

Mr. Alev KILIÇ
Deputy General Director,
Relations with Balkan Countries,
Ministry of Foreign Affairs

Mr. Ahmet KILIÇOĞLU
Deputy General Director,
Export Credit Bank of Turkey

Mr. Nevzat BAHRAN
Head of Department,
General Directorate of Foreign Economic Relations
Undersecretariat of Treasury and Foreign Trade

Mr. Burak GÜRSEL
Head of Department of OIC and Ministry of
Foreign Affairs

- Mr. Okan ÜÇER
  Head of Department,
  Union of Turkish Chambers

REPUBLIC OF TURKMENISTAN

- H.E. Saparov REJEP
  Deputy Prime Minister
- H.E. Han AHMEDOV
  Ambassador of the Republic of
  Turkmenistan to Turkey
- Mr. Eolly GURBANMURADOV
  Président of the EXIMBANK of Turkmenistan
- Mr. Kerimov KHUDAIKULI
  President of the International Bank for
  Development and the Support for Business
- Mr. Halil UĞUR
  Consul of the Republic of Turkmenistan
  to Turkey

REPUBLIC OF UGANDA

- H.E. Mathew RUKIKAIRE
  Minister of State for Finance and Economic Planning
- H.E. Al Haj Prof.Badru D.KATEREGGA
  Ambassador of the Republic of Uganda to
  the Kingdom of Saudi Arabia and Permanent
  Represantative to the OIC
- Mr. Omar MATTAR
  Acting Commissioner
  External Aid Coordination Department,
  Ministry of Finance and Economic Planning

STATE OF THE UNITED ARAB EMIRATES

- H.E. Yousef Abdul Khalig Mohd. AL ANSARI
  Ambassador of the United Arab Emirates to Turkey

- Mr. Ateeq Abdul Rahman ATEEQ
  Assistant Undersecretary for Economic Affairs of the Ministry of Economy and Commerce

- Mr. Jassim Mohammed AL-HOUSANI
  Councellor, Department of Economic Relations and International Co-operation, Ministry of Foreign Affairs

REPUBLIC OF YEMEN

- H.E. Dr. Muthar Abdoulah AL-SAEEDE
  Vice Minister of Planning and Development

- H.E. Afif Abdulwadood AL-BRAKANEE
  Deputy Minister of Supply and Commerce for Finance and Administration Affairs

- Mr. Fath Al-Rahman Ali RABBAD
  Director of Regional Organizations Department, Ministry of Planning and Development

- Mr. Ali Mohammed AL-AIYASHI
  In charge of the Section of Organization of the Islamic Conference in the International Ministry of Foreign Affairs

B) OBSERVERS

TURKISH REPUBLIC OF NORTHERN CYPRUS

- H.E. Salih COŞAR
  Minister of Economy and Finance

- H.E. Oğuz KORHAN
  Ambassador of the Turkish Republic of Northern Cyprus to Turkey

- Mr. Munur MUHTAROĞLU
  Consul General of the Turkish Republic of Northern Cyprus in Istanbul

C) GUESTS

REPUBLIC OF BOSNIA-HERZEGOVINA

- H.E. Dr. Haris SILAJDZIC
  Minister of Foreign Affairs

REPUBLIC OF KAZAKİSTAN

- Mr. Ospanov HAYROLLA
  Chairman for Trade
- Mr. Abai KAIMAKOV
  Director General of Kazakh Trade House,
  Ministry of Foreign Economic Affairs
- Mr. Murat TASIBAYEV
  Second Secretary,
  Ministry of Foreign Affairs

REPUBLIC OF MACEDONIA

- H.E. Petrus STEFANOV
  Minister of Economy
- H.E. Petrovski TRAJAN
  Ambassador of the Republic of
  Macedonia to Turkey
- Mr. Tahir KADRIU
  Counsellor of the Government
- Mr. Dimitar BELCEV
  Counsellor at the Ministry of
  Foreign Affairs

D) THE OIC GENERAL SECRETARIAT

THE GENERAL SECRETARIAT OF OlC

- H.E. Dr. Hamid AL-GABID
  Secretary General
- H.E. Ousman N.R.OTHMAN
  Assistant Secretary General
- H.E. Nabika D1ALL0
  Ambassador,
  Director of Economic Affairs
- Dr. Sayed Anwar ABU ALI
  Director of Legal Affairs
- Mr. Mohammad SHOAIB ANSARI
  Director of Administration and Finance
- Mr. Mohammed MUSTAFA
  Administrative Officer (EAD)
- Mr. Samail Dan NANA
  Protocol and Adviser to Secretary General

E) THE OIC SUBSIDIARY ORGANS

THE STATISTICAL, ECONOMIC AND SOCIAL RESEARCH AND TRAINING CENTER FOR ISLAMIC COUNTRIES (SESRTCIC)

- Dr. Sadi C1ND0RUK
  Director General
- Mr. ilhan UGUREL
  Senior Ecomomist
- Dr. Abdelrahman ZEINELABDIN
  Head of the Research Department
- Mr. Selim İLKİN
  Senior Economist

THE ISLAMIC CENTRE FOR DEVELOPMENT OF TRADE (ICDT)

- Dr. Badre-Eddine ALLALI
  Director General

THE ISLAMIC FOUNDATION FOR SCIENCE, TECHNOLOGY AND DEVELOPMENT (IFSTAD)

- Mr. Arafat R. ALTEMIMI
  Director General
- Mr. Mohamed Ali TOURE
  Senior Officer

THE ISLAMIC CENTRE FOR TECHNICAL AND VOCATIONAL TRAINING AND RESEARCH (ICTVTR)

- Prof. Dr.A.M. PATWARI
  Director General

F) AFFILIATED ORGANS OF THE OIC

THE ISLAMIC DEVELOPMENT BANK (IDB)

- Dr. Ahmad Mohamed ALI
  President of IDB
- Mr. A.N. HERSI
  Adviser to the Bank
- Dr. A.O. ABUDU
  Acting Director,
  Economic and Policy Planning Department
- Dr. Suat ÖKSÜZ
  Senior Economist,
  Economie and Policy Planning Department

- Dr. Mirghani M. EL-HASSAN
  Lawyer,
  Legal Department
- Mr. El Mansour Bin FETEN
  Technical Assistant to the President
- Dr. Haşmet BAŞAR
  Head of Economic Cooperation Group
- Mr. Talat ZARIE
  Public Relations Officer

THE ISLAMIC CHAMBER OF COMMERCE, INDUSTRY AND COMMODITY EXCHANGE (ICCICE)

- Mr. Abdulaziz A.HANAFI
  Secretary General
- Ms. Attiya Nawazish ALI

  Manager Trade Promotion

THE ISLAMIC RESEARCH AND EDUCATION INSTITUTE (IRTI)

- Dr. Haşmet BAŞAR
  Head of the Group of Economic Coordination

THE ASSOCIATION OF NATIONAL DEVELOPMENT FINANCING INSTITUTIONS (ADFIMI)

- Mr. Orhan GÜLER

  Assistant Secretary General

THE FEDERATION OF CONTRACTORS FROM ISLAMIC COUNTRIES (FCIC)

- H.E. Lahjouji ABDERAHIM
  Président

THE ISLAMIC SHIPOWNERS ASSOCIATION

- Mr. Jaffar Mohammed AHMED
  Director of Cabinet

G) OTHER INTERNATIONAL INSTITUTIONS

UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME (UNDP)

- Mr. Jorge CHEDIEK
  Programme Officer

DISCOURS D'OUVERTURE DE S.E. SÜLEYMAN DEMIREL PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE ET PRESIDENT DU COMCEC A LA SEANCE D'OUVERTURE DE LA NEUVIEME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 3 septembre 1993)

Original : Turc

DISCOURS D'OUVERTURE
DE S.E. SÜLEYMAN DEMIREL
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE
ET PRESIDENT DU COMCEC A LA SEANCE D'OUVERTURE
DE LA NEUVIEME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 3 septembre 1993)

Messieurs les Ministres,
Monsieur le Secrétaire Général,
Messieurs les délégués,
Honorables invités,

C'est la première fois que je m'adresse à vous en ma qualité de Président du COMCEC. Mais j'ai toujours suivi avec beaucoup d'intérêt et toujours appuyé les travaux de l'Organisation de la Conférence Islamique et du COMCEC depuis sa création. Je vous promets que cet appui ne faillira pas. Je voudrais également exprimer mes remerciements aux pays membres ainsi qu'à tous les participants pour l'intérêt indéfectible dont ils font preuve concernant les travaux du COMCEC et pour leur précieuse contribution aux délibérations de ce Comité.

Messieurs les Ministres,
Honorables délégués,

Le COMCEC fait partie de la Conférence Islamique. Il représente la facette économique du forum politique de cette Organisation qui est la nôtre laquelle regroupe divers Etats d'Asie, d'Afrique et du Moyen Orient aux diverses tendances politiques, économiques et sociales.

De nouveaux membres des Balkans, du Caucase et de l'Asie Centrale se sont joints à notre Communauté suite aux récents développements survenus dans le monde, apportant une nouvelle dimension à notre Organisation. Leurs opinions et leurs contributions seront pour nous, j'en suis sûr, un grand apport.Je saisis donc cette occasion pour leur souhaiter une fois de plus chaleureusement la bienvenue.

Messieurs les Ministres,
Honorables délégués,

Avec l'adhésion de ces nouveaux membres, notre Organisation devra répondre aux besoins d'une population plus large et de régions plus vastes.

Situés dans diverses parties du monde, ses Pays membres essayent de faire face à leurs problèmes économiques dans le cadre des conditions qui prévalent dans leurs pays respectifs et conformément aux exigences de leurs régions respectives.

L'opinion publique a également tendance à suivre de près l'évolution de la situation dans leurs régions respectives vu que cela est plus susceptible d'avoir un impact sur leur vie quotidienne.

Il est difficile qu'une institution telle que le COMCEC enregistre des progrès rapides. Cela nécessite une volonté politique, de la détermination et beaucoup de travail. Comme cela requiert aussi une longue période de temps, les progrès ne peuvent être qu'assez lents.

Ceci étant le cas, il nous appartient de veiller à ce que l'intérêt et l'appui des autorités, ainsi que ceux de l'opinion publique ne perdent pas leur force.

Nos peuples doivent donc être bien informés quant aux activités du COMCEC afin qu'ils puissent soutenir nos efforts.

Honorables invités,

En passant en revue les activités menées à ce jour par le COMCEC, force est de reconnaître les mesures remarquables prises en vue de la promotion de la coopération parmi les Pays membres.

Le Plan de financement à plus long terme du commerce, l'Accord-cadre portant création d'un Système de Préférences Commerciales, le Système d'Assurance-crédit à l'Exportation et de Garantie des Investissements sont autant de projets susceptibles de fournir des possibilités de coopération quelques modestes fussent-elles. Je note également avec satisfaction que les efforts tendant à créer une union de compensation sont sur le point d'aboutir et que des progrès importants ont été réalisés eu égard à l'Harmonisation des normes. Ce sont là de remarquables progrès. Mais il y a un aspect que je voudrais surtout souligner : les Etats membres doivent dans le cadre du COMCEC prouver leur volonté, de renforcer la coopération avec la communauté musulmane et avec le monde dans son ensemble par des arrangements destinés à accélérer 1'adhésion à ces accords ainsi que leur mise en oeuvre dans les meilleurs délais.

Honorables Ministres,

Je suis fermement convaincu que le COMCEC aborde une nouvelle phase de son existence. Car les développements survenus à l'échelle mondiale obligent notre Organisation à gagner une nouvelle dimension.

Les blocs politiques traditionnels sont en train de disparaitre et une vague de libéralisation se répand à travers le monde. Les progrès technologiques ignorent les frontières et engendrent d'importants changements. L'on assiste à des progrès constants dans les domaines de I'information, du transport et des communications.

Mais malgré le processus d'intégration économique, politique et culturelle qui se fait jour actuellement à travers le monde, l'on assiste à l'apparition de certaines tendances dangereuses. Je me réfère tout particulièrement à la tendance à la discrimination entre Chrétiens et Musulmans.

Le nombre de Musulmans qui font l'objet de cette discrimination n'a cessé d'augmenter après l'effondrement du communisme.

Honorables invités,

Compte tenu du fait que les activités économiques sont, dans une large mesure, axées vers l'interaction à l'échelle internationale, diverses questions doivent être abordées dans un esprit de plus grande solidarité.

A cet égard, notre Organisation revêt une importance particulière. De par sa nature, elle diffère des autres organisations régionales. Les principaux aspects qui lient étroitement nos populations sont une religion et des valeurs communes. Il n'est donc que naturel de tirer profit de ces similitudes. Mais allons-nous le faire en nous isolant du reste du monde? Cela n'est plus possible dans le monde d'aujourd'hui.

Le monde contemporain nécessite une solidarité exempte de toute tendance à 1'isolationisme et de nature globale afin de contribuer au renforcement de la coopération parmi les Etats membres. Cette approche pourrait empêcher les tensions artificielles fomentées par quelques factions à travers le monde. La seule option est donc celle de la coopération économique. Dans ce contexte, le COMCEC est appelé à jouer un rôle important.

Honorables Ministres,

Je suis fermement convaincu que la coopération économique dans le cadre de la Conférence Islamique doit être assurée par le truchement des institutions régionales auxquelles appartiennent les Etats membres.

Par exemple, la Turquie est membre de l'Organisation de la Coopération Economique (ECO) et de l'Organisation de la Coopération Economique de la Mer Noire (BSEC); elle est également membre actif du COMCEC. Mais, il n'existe aucune concurrence entre l'une et l'autre. Bien au contraire, aux yeux de la Turquie, elle se complètent et les relations bilatérales qui

existent entre les pays de notre région renforcent d'autres arrangements.

Notre principal objectif de coopération aux niveaux de la BSEC et de l'ECO vise à établir une infrastructure physique et juridique susceptible d'assurer, dans la mesure du possible, la libre circulation des personnes, des marchandises et des services dans la région couverte par ces deux Organisations.

Nous sommes fermement convaincus que la coopération commerciale et économique sera largement renforcée, une fois que l'infrastructure nécessaire sera mise en place.

A notre avis, le COMCEC constitue un moyen important d'étendre cette coopération au delà de la région à laquelle nous appartenons, avec l'appui de nos frères qui partagent les mêmes valeurs. Nous estimons ainsi par exemple que, grâce au COMCEC, un pays africain frère peut trouver plus facilement des possibilités d'affaires dans notre région et que tout pays de cette région pourrait bénéficier des mécanismes de coopération créés ou à créer par le COMCEC avec d'autres pays africains.

La Turquie est également membre associé de la CEE. L'Union douanière sera créée vers la fin de 1995. Il s'agit là d'une forme différente d'intégration. Mais tout Pays membre du COMCEC pourra, s'il le désire, avoir accès aux marchés européens par le truchement de la Turquie.

Suivant l'exemple de la Turquie, le même objectif pourrait se réaliser au moyen d'arrangements de coopération régionale auxquels peuvent adhérer les Mays membres du COMCEC.

Dans le cadre d'une telle structure complexe, le facteur fondamental qui pourrait être profitable à tous les Pays membres et assurer une dynamique sans heurt serait le secteur privé. Examiné sous cet angle, le secteur privé peut être comparé au sang qui circule dans nos veines.Il nous incombe donc de créer 1'infrastructure adéquate pour assurer le succès de cette dynamique.

Honorables invités,

La nouvelle stratégie de coopération qui a vu le jour grâce aux contributions précieuses des Pays membres et des institutions affiliées de l'Organisation de la Conférence Islamique reflète des principes et des objectifs extrêmement importants. Ces objectifs sont la base même du progrès et du développement, à savoir la libéralisation économique, le libre échange, 1'accroissemeent du rôle du secteur privé, l'intégration et la globalisation ainsi que la protection de l'environnement et le développemeetn des ressources humaines.

Pour toutes ces raisons, je suis convaincu que la prochaine phase devra accorder la priorité à la promotion de la coopération entre les secteurs privés de nos pays respectifs. Le secteur privé est bien l'instrument qui nous permettra d'exploiter de manière optimale le potentiel de chaque pays membre et de créer les mécanismes nécessaires dans chacun de ces pays au moindre

coût. Il est extrêmement important pour nous d'identifier les moyens de tirer profit de la riche crétivité du secteur privé. Cela devra toutefois se faire en consultation avec ce secteur et donnera certainement une nouvelle impulsion aux travaux du COMCEC.

J'espère que vous accorderez à cette question toute l'attention qu'elle mérite dans vos délibérations.

Messieurs les Ministres,
Honorables délégués,

La coopération que nous visons servira non seulement à renforcer les liens de paix et d'amitié qui nous unissent mais aussi à nous conduire à la stabilité à laquelle notre région, voire même le monde entier aspire.

Nos efforts gagnerons l'appui de l'opinion publique si nous mettons rapidement en oeuvre les résolutions que nous avons précédemment adoptés ainsi que celles que nous adopterons au cours de cette réunion. Je saisis cette occasion pour réitérer que la Turquie n'épargnera aucun effort pour appuyer les efforts tendant à renforcer la coopération économique entre les Pays membres.

Je vous souhaite plein succès dans vos travaux ainsi qu'un agréable séjour en Turquie.

DISCOURS DE S.E. DR. HAMID AL-GABID SECRETAIRE GENERAL DE L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE A LA SEANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 3 septembre 1993)

Original : Français

DISCOURS DE S.E. DR. HAMID ALGABID
SECRETAIRE GENERAL DE L'ORGANISATION
DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE
A LA SEANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 3 Septembre 1993)

Excellence Monsieur Süleyman DEMIREL, Président de la République de Turquie, Président du COMCEC,
Excellence, M. Erdal İNÖNÜ, Vice Premier Ministre de la République de Turquie

Excellences Messieurs les ministres,

Honorables délégés et invités.

Mesdames,

Messieurs,

Je voudrais, dès l'abord au nom de l'OCI, vous saluer, Monsieur le président, et, à travers vous, le grand peuple turc, et vous exprimer nos sincères remerciements et notre profonde gratitude pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité fraternelle et généreuse que vous avez bien voulu nous réserver en cette terre de Turquie qui a tant donné pour le rayonnement de la culture et de la civilisation islamiques dans le monde.

C'est devenu maintenant pour nous une tradition de nous retrouver chaque année dans cette belle et historique ville d'Istanbul, pour faire le point sur la coopération intra-is 1amique, dans le cadre du COMCEC.

Cependant, notre réunion, cette année, revêt une signification toute particulière, puisque c'est la première qui se tient après le décès du Président Turgut Ozal, qui a beaucoup oeuvré au renforcement de la coopération intra-islamique durant le temps qu'il a assumé les hautes fonctions de Président du COMCEC.

Qu'hommage lui en soit rendu et que la paix et la miséricorde d'Allah soient sur lui dans sa dernière demeure.

Le Président Suleiman Demirel, qui prend aujourd'hui la barre de Président de Turquie et nouveau Président du COMCEC, est un grand homme d'Etat dont nous avions déjà pu apprécier les qualités de dirigeant émérite lorsqu'il assumait les charges de premier ministre de la Turquie et Président suppléant du COMCEC.

Je voudrais lui exprimer à nouveau mes sincères félicitations pour son accession à ces hautes fonctions avec la pleine conviction que le COMCEC bénéficiera beaucoup de sa grande expérience.

Je saisis également cette heureuse occasion pour exprimer mes sincères félicitations à S.E. Madame Tansu Çiller à l'occasion de son accession aux hautes fonctions de Premier ministre de la République de Turquie et Présidente suppléante du COMCEC.

C'est une grande chance pour le COMCEC de pouvoir continuer à bénéficier des grandes capacités et de la grande expérience de Madame Tansu çiller.

Je voudrais saluer la présence parmi nous de S.E. Monsieur Erdal inönü, Vice-Premier Ministre et Ministre d'Etat de la République de Turquie.

Monsieur le Président,

Notre réunion se tient à un moment particulièrement difficile pour la Oummah islamique; une période où nous assistons aux balbutiements d'un ordre mondial naissant issu des décombres de l'ancien système international caractérisé par l'antagonisme des blocs.

La mise en place du COMCEC par le sommet de Makkah al-Mukarramah, sous l'impulsion décisive de Sa Majesté Khaled ibn Abdel-Aziz, Souverain du Royaume d'Arabie Saoudite (qu'Allah le prenne dans Sa miséricorde), était, certes, un acte de foi et de solidarité islamique, mais il s'agissait aussi d'une réponse commune aux nouveaux défis résultant des espoirs déçus des années 70 pour un nouvel ordre international, et de la résurgence des prétentions revigorées d'hégémonisme des années 1980. Aujourd'hui, alors que se sont définitivement dissipées les illusions d'engranger les dividendes de la paix entre les blocs, les prémices du nouvel ordre mondial que l'on prétendait, il y a peu encore, plus juste et plus équitable, s'avèrent déjà

porteuses des mêmes tares fustigées dans l'ordre ancien, en raison de la grave atteinte qu'elles portent aux conditions économiques/ politiques et culturelles des moins nantis de ce monde, et particulièrement celles des musulmans.

Aujourd'hui, nous sommes témoins d'un double crime impuni d'agression et de génocide perpétré contre les musulmans en Bosnie-Herzégovine, devant une communauté internationale inactive. Ce conflit est révélateur, à tous égards, de l'ancienne politique si décriée des deux poids et deux mesures qui, malheureusement, ne présage pas d'un nouvel ordre international juste et équitable, fondé sur les principes universels de liberté, d'égalité et de respect des droit fondamentaux de 1'homme.

L'Organisation de la Conférence islamique a cherché par tous les moyens à sa disposition à éveiller la conscience du monde sur les conséquences catastrophiques qui pourraient résulter de ce drame honteux qui se déroule au coeur même du monde qui se dit civilisé et ne cesse de clamer haut et fort son attachement au principe de liberté et à la defence des droits de l'homme

La communauté internationale, paralysée par les intérêts divergents des grandes puissances dans la région des Balkans, et par les alliances diverses qui s'y nouent, est resté impassible devant les violation flagrantes des principes de la charte des Nation Unies. Il s'agit pourtant là d'une agression caractérisée

contre un Etat indépendant et souverain, d'enfreintes flagrantes aux décisions de la conférence internationale de Londres sur 1'ex-Yougoslavie et d'égarements des négociations internationales qui, de concessions en concessions à l'agresseur serbe, ont entériné ses acquisitions de territoires par la force et son odieux "nettoyage ethnique", et placé la victime devant le cruel dilemne d'abidiquer ou de disparaître.

Je saisis cette occasion pour réitérer le soutien de l'OCI aux décisions courageuses adoptées par le Parlement bosniaque concernant le nouveau plan issu des négociations de Genèneve. Cette position témoigne, une fois de plus, de l'esprit de coopération qui anime la partie bosniaque dans le processus ONU/CEE visant à établir une paix juste et durable en Bosnie-Herzégovine .

Nous demandons que des changements appropriés soient apportés au plan de paix, de manière à le concilier avec les préoccupations légitimes des musulmans bosniaques. Ce serait une grave erreur que de persister dans la légitimation de la situation de facto créée par le génocide et l'agression; cela constituerait un précédent dangereux pour la pax et la sécurité dans toute la région des Balkans et dans le monde.

La démarcation de la carte de la République de Bosnie-Herzégovine doit être un impératif pour tous, de manière à ce que le pays puisse constituer un Etat viable et contigu ayant une ouverture sur la mer. Toutes les zones essentiellement

musulmanes, qui ont été occupées par la force et soumises à la purification ethnique, doivent être évacuées, et toutes les conditions doivent être créées pour le retour chez elles des personnes déplacées, et ceci dans l'honneur et la dignitğ. Il faudrait que les ajustements territoriaux correspondent aux pourcentages des communautés constituant l'Etat et que l'identité juridique internationale de la République de Bosnie-Herzégovine soit maintenue; et, enfin, que des garanties internationales soient prévues pour l'exécution de l'ensemble du processus de paix.

L'OCI exhorte la communauté internationale, et plus particulièrement v le Conseil de sécurité et les co-présidents de la conférence internationale sur 1'ex-Yougoslavie, à dûment reconnaître la position adoptée par le Parlement bosniaque, et à déployer des efforts pour assurer un règlement juste et équitable, en conformité avec les principes arrêtés par la conférence de Londres.

Je voudrais, ici, saluer les efforts communs déployés par les Etats membre de l'Organisation de la Conférence islamique qui ont apporté une assistance humanitaire importante pour alléger les souffrances des populations musulmanes et des réfugiés, et fourni des troupes à la Force de Protection des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine.

Un hommage particulier doit être rendu au gouvernement et au peuple de la République de Turquie pour le rôle éminemment positif qu'ils ont joué, tant au niveau de l'OTAN et autres instances internationales qu'à celui de la mission ministérielle que l'OCI a récemment dépêchée dans les capitales des pays membres permanents du Conseil de sécurité et d'autres pays européens.

Monsieur le Président,

L'attitude de la communauté internationale face à la tragédie bosniaque présente, à maints égards, des similitudes avec celle des grandes puissances à propos du drame du peuple palestinien. Dans les deux cas, une nation entière se voit interdire pendant longtemps la jouissance des droits les plus élémentaires universellement reconnus à d'autres peuples, et se trouve livrée à une féroce agression et à la spoliation de ses terres.

Nous nous réjouissons de ce que se dessinent, à présent, les contours d'un plan de paix entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine, seul et unique représentant légitime du peuple palestinien. Nous voudrions, cependant, rappeler qu'une paix juste, globale et durable au Moyen Orient doit nécessairement passer par le retrait total et inconditionnel d'Israël de tous les territoires arebes et palestiniens occupés depuis 1967, y compris Al-Qods al-Sharif, et l'exercice par le

peuple palestinien de ses droits nationaux inaliénables, y compris son droit au retour dans sa patrie, à l'autodétermination et à l'établissement de son Etat palestinien indépendant sur son territoire national, avec Al-Qods al-Sharif comme capitale.

La ville sainte d'Al-Qods représente le noyau de la question palestinienne et constitue une partie intégrante des territoires occupés en 1967; les règles qui s'appliquent au reste des territoires occupés s'appliquent également à elle, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nation Unies.

Monsieur le Président,

Aujourd'hui, l'agression et l'occupation continue d'Israël contre les peuples palestinien et arabe, le nettoyege ethnique des Serbes contre les musulmans Bosniaques, la guerre injuste imposée à 1'Azerbaïdjan par l'Arménie; demain, peut-être, la République soeur d'Albanie fera-t-elle face, tout aussi seule que nos frères Palestiniens, Bosniaques et Azéris, à sa propre tragédie.

De tels présages doivent inciter les Etats membres de l'OCI à oeuvrer plus résolument encore que par le passé à 1'intensification de la coopération interislamique qui assurera à notre Ommah les bases économiques à même de permettre aux musulmans et à leurs Etats de contribuer plus efficacement et plus vigoureusement à la solution des problèmes de notre temps.

Monsieur le Président,

Le COMCEC ayant pour mandat d'assurer le développement économique rapide de nos Etats membres grâce au renforcement de leur coopération au niveau bilatéral et multilatéral, il convient aujourd'hui, de faire le bilan de notre action, et de dégager les méthodes permettant de mieux adapter cette action aux réalités du monde actuel.

A cet égard, je suis heureux de constater que dans le cadre du COMCEC, deux réunions d'experts se sont déjà tenues en vue de l'élaboration de la nouvelle stratégie destinée à renforcer l'action de coopération et d'intégration économique entre les Etats membres.

Je voudrais souligner qu'une telle stratégie, pour être efficace, devrait prendre en compté les données essentielles ci-après :

Recenser et soutenir les organisations existantes au niveau régional et qui poursuivent les mêmes objectifs de coopération et d'intégration économique et tirer profit de l'expérience déjà acquise dans ce domaine.

Apporter l'appui de l'OCI aux organisations régionales oeuvrant dans le domaine de la coopération économique.

Dégager les voies et moyens permettant la mise en oeuvre effective des décisions adoptées par les Sommets islamiques, le COMCEC, les réunions ministérielles à tous les niveaux en vue de renforcer la coopération et 1'intégration économique progressive entre les Etats membres.

Renforcer les moyens et les capacités du Secrétariat Général, des organes subsidiaires, des institutions spécialisées et affiliées concernés en vue de leur permettre de réaliser les tâches qui leur sont assignées dans la mise en oeuvre du nouveau plan d'action qui sera élaboré.

Tenir dûment compte des politiques nationales ainsi que de la nécessaire solidarité entre pays membres de l'OCI.

A ce titre, la situation difficile que traversent les pays membres les moins avancés, enclavés et/ou sahéliens devrait retenir toute l'attention de l'OCI dans l'actualisation du Plan d'Action.

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la mise en oeuvre du plan d'action, pour le renforcement de la coopération intra-islamique, j'avais, au cours de la septième session du COMCEC, proposé que des mesures dynamiques soient prises pour porter le montant des échanges intra-islamiques, de 10% du total de leurs échanges en 1990 à 50% du total de leurs échanges à l'horizon de l'an 2000.

Je reste convaincu que cet objectif est réalisable, si nous avons la volonté politique nécessaire pour l'atteindre.

Monsieur le président,

Le commerce constitue l'un des moteurs du développement. Nous constatons pourtant, aujourd'hui encore plus qu'hier, que les négociations du GATT sont bloquées, que les pays développés s'organisent en blocs économiques puissants et qu'ils renforcent le protectionisme frappant les produits des pays en développement.

Les producteurs et opérateurs économiques de nos pays sont victimes de cette politique protectionniste des pays développés alors que, dans le même temps, nous sommes soumis à des pressions de tous ordres pour produire et exporter d'avantage afin d'acquérir les devises nécessaires à l'importation des équipements indispensables à l'industrie, à l'agriculture, aux transports et communications, aux infrastructures sociales.

La situation de nos pays se trouve encore aggravée du fait de la détérioration constante des termes de l'échange, des calamités naturelles qui frappent régulièrement certains de nos Etats, comme la sécheresse dans les pays membres africains du Sahel, sans parler des guerres et des conflits internes qui contribuent à la destruction des infrastructures économiques et sociales et réduisent les populations à la misère.

Pour faire face à tous ces défis, il n'y a pas d'autres alternatives que de nous organiser et de renforcer notre coopération intra-islamique pour mieux valoriser les ressources humaines et matérielles nombreuses dont Allah nous a dotés, notamment en encourageant le secteur privé à prendre une part plus active dans notre effort commun.

A cet égard, l'initiative d'un groupe privé du Royaume d'Arabie Saoudite, soutenu par le Secrétariat général de l'OCI, a constitué, pour nous, un test encourageant. Une mission conjointe effectuée dans ce cadre au Cameroun et au Bénin, deux Etats membres de notre Organisation, a révélé l'existence d'énormes potentialités qui ne demandent qu'à être judicieusement exploitées.

De telles initiatives méritent d'être plus systématiquement conduites pour que les décisions politiques et les engagements pris par nos conseils de ministres et nos sommets puissent être relayés par un réseau de groupes privés et d'institutions non gouvernementales, seuls à même d'en assurer l'exécution concrète et efficace.

Monsieur le président,
Monsieur le Vice-Premier ministre,
Chers frères,

Il est fort réconfortant de constater que le COMCEC continue à oeuvrer à la mise en place d'instruments pouvant permettre

d'atteindre nos objectifs communs. Je voudrais, à ce titre, saluer les efforts fournis par les uns et les autres pour rendre opérationnels le système de préférences commerciales entre les Etats membres, le système d'assurance des crédits à l'exportation et de garantie des investissements et le système intégré d'information dans les domaines des échanges et des affaires.

Dans ce cadre, je lance un appel aux Etats membres pour qu'ils continuent à coopérer étroitement à la mise en oeuvre des décisions du COMCEC destinées à assurer la pleine réussite des systèmes qu'instaurent nos différents accords.

Je reste convaincu que la neuvième session du COMCEC ne manquera pas d'adopter les mesures propres à renforcer la coopération intra-islamique. Pour sa part, le Secrétariat général ne ménagera aucun effort pour assurer la mise en oeuvre de vos décisions et recommandations.

Je vous remercie Monsieur le Président et souhaite pleine réussite à vos travaux.

Assalamou alaykoum wa Rahmatoullahi wa Barakatouhou.

DISCOURS DE S.E. YOUSRI MOUSTAFA

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR

DE LA REPUBLIQUE ARABE D'EGYPTE

A LA SEANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 3 septembre 1993)

Original : Arabe

DISCOURS DU DR. YOUSRI ALI MOUSTAFA
MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR
DE LA REPUBLIQUE ARABE D'EGYPTE
A LA SEANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 3 septembre 1993)

ë

Monsieur le Président,
Honorables délégués.

C'est pour moi un grand plaisir de participer à cette Neuvième Session du COMCEC gui reflète fidèlement l'étroite coopération gui unit le Monde islamique.

En cette occasion, j'ai le privilège de présenter mes plus profonds remerciements à Son Excellence Süleyman DEMIREL, Président de la Républqiue de Turguie et Président du COMCEC qui a bien voulu placer cette réunion sous son haut patronnage. Mes remerciements s'adressent également au Gouvernement turc dirigé par Madame Tansu Çiller, pour les excellentes dispositions prises en vue de cette réunion ainsi gue mes meilleurs voeux de progrès et de prospérité au peuple turc.

L'expérience de l'action islamique commune ainsi que les changements internationaux survenus au cours de ces dernières années exigent de notre part l'adoption de politiques axées principalement sur les aspects suivants:

1. Mise au point de modalités de mise en oeuvre de la Stratégie pour le renforcement de la coopération économique et la promotior

du développement dans le monde islamique dont nous devrons tous convenir. Cette stratégie qui servira de base aux objectifs que nous nous sommes assignés pour assurer un meilleur avenir à nos peuples, se fonderait sur toutes les valeurs et aspirations islamiques, les réalités engendrées par les changements survenus à l'échelle internationale, les recommandations relatives à la stratégie de coopération économique et commerciale entre les Etats islamiques adoptées par la Conférence de Dakar et les réunions de Groupe d'Experts subséquentes, dont la dernière s'est tenue au Caire en février 1993, et sur les recommandations de cette présente session.

2. Consolidation des organes et mécanismes de l'OCI concernés par les questions économiques pour accroître leur efficacité dans la promotion du développement économique et pour renforcer la coordination, la coopération et la complémentarité des économies islamiques.

3. Accroissement des ressources consacrées au développement socio-économique dans notre Monde islamique, consolidation des relations entre leurs économies, identification de marchés pour leurs facteurs de production, facilitation de la circulation de leurs produits et renforcement des relations économiques dans le cadre des intérêts communs et du profit mutuel. Il est évident que les intérêts économiques et les profits mutuels constituent l'une des principaux objectifs des relations internationales dans notre monde contemporain.

4. Instauration de conditions socio-économiques adéquates pour permettre l'essor de l'économie et la communauté islamique au seuil du 21ème siècle, extension de la participation aux efforts de développement et accroissement du rôle du secteur privé à cet égard.

Il serait également utile que les organes concernés de l'OCI concernés examinent les possibilités d'élargir le champ de la propriété privée dans les Etats membres par les moyens appropriés tels que la vente d'unités de production du secteur public que les Etats membres décideraient privatiser et le financement nécessaire à leur acquisition.

Monsieur le Président,
Honorables délégués,

Permettez-moi de rappeler à Vos Excellences quelques uns des principes du Plan d'action approuvé par la Conférence de Mekka Al Mokarama en 1981 et réaffirmé par la Déclaration de Dakar de 1991 lesquels visent tous la réalisation des objectifs de la Oumma islamique grâce à 1'auto-dépendance et au renforcement de la coopération islamique dans tous les domaines de la production et d'investissement, par l'extension du champ des échanges de marchandises et de services entre les Etats islamiques, l'instauration de meilleures conditions et l'octroi de plus grandes facilités appropriées par les organes de l'OCI. Cette même Déclaration souligne le rôle de pointe que joue le COMCEC ainsi que l'élimination progressive de tous les obstacles qui entravent les échanges commerciaux entre les Etats islamiques, et

préconise l'application de la clause de la nation la plus favorisée dans toutes les formes de transaction entre les Etats islamiques et l'adoption des mesures susceptibles d'aboutir à la création d'un Marché islamique commun, conformément à la recommandation adoptée par la Vingt-et-unième Conférence des Ministres des Affaires étrangères des Etats islamiques, tenue à Karachi en 1993.

Les développements économiques survenus au niveau de la région arabe durant ces quelques dernières années indiquent la réduction du volume du flux des ressources extérieures vers les Etats arabes, la baisse des investissements étrangers directs ainsi qu'une absence de croissance de commerce arabe lequel est de 1'ordre de 3% par an.

Le flux des ressources extérieures vers les pays arabes est tombé de 12.4 milliards de dollars E.U. environ en 1985 à 6.7 milliards de dollars E.U. en 1991 et, en conséquence, les transferts nets (sans compter les intérêts et le transfert des profits) ont baissé de 7.7 milliards de dollars E.U. à 1.6 milliard de dollars E.U. durant cette même période.

La part des investissements étrangers directs aux pays arabes se montait à 2.3 milliards de dollars des E.U. en 1991, ce qui équivaut à 1.3% uniquement du total des investissements directs à l'échelle mondiale qui atteint 184 milliards de dollars E.U. au cours de cette année. Les investissements directs intra-arabes, qui atteignaient 228 millions de dollars E.U. en 1987 ont atteint 923 millions de dollars E.U. en 1991. Il est à noter que

les diverses Conférences et Réunions économiques arabes ont entériné le principe de la libre circulation des facteurs de production entre pays arabes afin de faciliter la mise en place de projets arabes conjoints, en raison du fait que la disponibilité de ces facteurs de production varie d'un pays à l'autre et que la possibilité de les combiner, au moyen de la libre circulation, assurera un meilleur rendement aux économies arabes.

Le volume du commerce arabe est restée inchangé au long de ces dernières années avec un taux de croissance annuel ne dépassant jamais les 3%.

Les principales caractéristiques du commerce arabe n'ont pas changé depuis longtemps concernant la proportion élevée de matières premières et d'énergie par rapport aux exportations globales et celle des produits manufacturés par rapport aux importations globales. Nous constatons cependant une moindre dépendance des pays arabes à l'égard des exportations des matières premières et une tendance très nette à leur transformation en produits destinés à l'exportation.

La distribution géographique reste aussi la même. C'est ainsi que l'Europe Occidentale, le Japon et les Etats Unis détiennent toujours la plus grande part du commerce arabe alors que le commerce intra-arabe n'atteint que 9% du total du commerce extérieur malgré ses importantes potentialités et les possibilités de croissance illimitée qui lui sont offertes.

Monsieur le Président,
Honorables participants,

J'ai tenté dans le paragraphe précédent de vous donner un bref aperçu de la situation relative aux investissements dans la région arabe, du flux des ressources et du volume du commerce en insistant sur le fait que le monde islamique constitue un tout indivisible ce qui signifie que la coopération entre nos Etats est non seulement un phénomène souhaitable mais qu'elle répond aux préceptes auxquels nous enjoint le Tout-Puissant dans son Livre Sacré. Nous nous devons donc de promouvoir la coopération économique entre les pays arabes et de jeter les fondements leur permettant de se développer. L'Organisation de la Conférence islamique a été créée afin d'appuyer cette noble mission et, avec l'appui des Sommets islamiques, nous avons gagné de nombreux acquis. Le Fonds islamique de Solidarité, la Banque Islamique de Développement ainsi que la Commission Islamique pour les Affaires Economiques, Culturelles et Sociales ont été aussi établis comme organes permanents chargés de divers domaines de coopération. Trois Comités Permanents ont été également créés: l'un d'eux pour la Coopération Scientifique et Technologique, le deuxième pour l'Information et les Affaires culturelles et le troisième pour la Coopération Economique et Commerciale (COMCEC), dans le cadre duquel nous nous retrouvons aujourd'hui.

Le COMCEC a réalisé beaucoup de progrès dans de nouveaux domaines et a jeté les fondements de la coopération économique et commerciale entre les pays islamiques. Les fruits de son labeur sont trois accords importants: 1'Accord-cadre pour la Coopération

Economique, Technique et Commerciale entre les Pays membres de l'OCI, entré en vigueur en 1980, l'Accord sur la Promotion, la Protection et Garantie des Investissements, entré en vigueur en 1988, et l'Accord Cadre sur le Système de Préférences Comemrciales entre les Pays membres.

L'Egypte a toujours été à l'avant garde de la coopération avec les pays islamiques dans le cadre de ces trois accords. Elle a ratifié l'Accord général pour la Coopération Economique, Technique et Commerciale en 1978, a signé l'Accord sur la Protection et la Garantie des Investissements en 1985 et étudie à présent 1'Accord-cadre sur les Préférences Commerciales entre les Pays membres.

Je voudrais, en ce moment, rappeler à votre attention les recommandations de la Deuxième Réunion du Groupe d'Experts sur l'élaboration d'une Nouvelle Stratégie pour la Coopération Economique, qui s'est tenue au Caire du 16 au 18 février 1993 et a formulé de nouvelles idées pour la coopération économique entre les Pays membres, notamment:

1. Encourager les co-entreprises entre les divers groupes d'Etats islamiques;

2. Encourager les activités économiques susceptibles de créer un climat propice à l'intégration;

3. Accorder un rôle plus efficace au secteur privé dans les activités économiques de l'Organisation;

4. Mettre l'accent sur la coopération technique et l'échange d'information, développer les ressources humaines et la complémentarité en matière de savoir-faire entre les Pays membres;

5. Encourager et utiliser les méthodes et mécanismes modernes, afin de promouvoir les investissements conjoints entre les Pays membres, tout en accordant un rôle prioritaire au secteur privé et en soulignant l'importance des co-entreprises comme fondements de la coopération.

Telles étaient les principales questions abordées par la Réunion du Comité de Suivi tenue à Istanbul en mai 1993. Elles avaient également été examinées par la Réunion des Hauts Fonctionnaires tenue deux jours auparavant.

Avant de conclure, je voudrais indiquer la position de l'Egypte concernant les principales questions qui seront abordées par notre Réunion:

1. L'Egypte accorde un appui sans réserve aux recommandations de la Deuxième Réunion d'Experts pour 1'élaboration d'une Nouvelle Stratégie de Coopération Economique entre les Pays membres. J'ai le plaisir de vous informer que la politique économique intérieure de l'Egypte s'harmonise parfaitement avec ces recomamndations;

2. L'Egypte attache une grande importance à la participation du secteur privé au développement économique des Pays membres islamiques et au rôle important qui lui est accordé à travers le

COMCEC. Dans ce contexte, elle appuie les recommandations avancées à diverses réunions visant à créer un forum consacré aux affaires commerciales en collaboration avec la Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Echange de Marchandises, où seraient examinés les projets et investissements possibles dans les Etats membres afin de les promouvoir, tout en faisant rapport régulièrement au COMCEC;

3. Il reste à espérer que les formalités de mise en application du Réseau d'Informations Commerciales de l'OCI seront accélérés pour le rendre opérationnel et assurer les facilités qui permettront la promotion de la coopération économique et commerciale et d'investissement dans les Etats membres.

4. Il convient de mettre l'accent sur le fait que le Système d'Assurance-crédit à l'Exportation et de Garantie des Investissements représente un mécanisme privilégié pour le renforcement de la coopération parmi les Etats membres de l'OCI. Nous espérons que des efforts accrus seront déployés par nos Etats membres pour que le Système devienne opérationnel dans les meilleurs délais.

En conclusion, je saisis cette occasion pour réitérer nos remerciements au Gouvernement turc pour avoir bien voulu abriter cette session et pour les excellentes dispositions prises pour en assurer le succès.

Monsieur le Président,
Honorables participants,

Je vous remercie pour votre aimable attention.

DISCOURS DE S.E. SAIFUR RAHMAN

MINISTRE DES FINANCES

DE LA REPUBLIQUE DU BANGLADESH

A LA SEANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 3 septembre 1993)

Original : Anglais

DISCOURS DE S.E. SAIFUR RAHMAN
MINISTRE DES FINANCES DE LA
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BANGLADESH
A LA SEANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 3 septembre 1993)

Excellence, Monsieur Süleyman DEMIREL
Président de la République de Turquie et
Président du COMCEC,

Excellences,
Honorables collègues et frères,
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un privilège et un honneur de prendre part à cette Neuvième Session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'OCI (COMCEC) qui se tient dans cette belle ville d'Istanbul au glorieux passé. Des siècles durant, la Turquie a joué un rôle de pointe dans la défense de la cause de la Oumma islamique. En tant que membre fondateur de l'OCI, la Turquie n'a jamais cessé de déployer des efforts sincères et soutenus dans la promotion d'une coopération de vaste portée entre les pays musulmans.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour rendre un hommage sincère au regretté Président de la République de Turquie, notre grand frère et ami, S.E. Turgut özal, en la personne duquel nous avons perdu une illustre figure de proue islamique. Je me souviens distinctement de ma dernière rencontre avec lui, à la Huitième Session du COMCEC ici à Istanbul, l'année

dernière. J'avais été profondément touché par son engagement personnel en faveur de la cause de la Oumma islamique, et de l'intérêt qu'il accordait au bien-être des musulmans à travers le monde. En tant que Président du COMCEC, feu le Président Turgut özal a dirigé nos réunions avec un dévouement et une sincérité exemplaires. Nous lui sommes reconnaissants pour son inestimable apport à la promotion et à la consolidation de la coopération entre les Etats membres de l'OCI, notamment dans le domaine de la coopération économique et commerciale. Puisse son âme reposer en paix.

Au nom des Membres asiatiques du COMCEC, c'est pour moi un plaisir et un privilège de vous exprimer la profonde appréciation des membres de notre groupe pour le discours d'ouverture plein d'inspiration de Son Excellence Monsieur Süleyman DEMIREL, Président de la République de Turquie. Dans son discours d'ouverture, le Président a clairement souligné le rôle considérable que le COMCEC pourrait jouer dans la promotion et le renforcement des intérêts économiques et commerciaux des pays de l'OCI. Il a également identifié les questions de fond que nous devons aborder dans cette réunion ainsi que les mesures efficaces et concrètes à prendre afin que les délibérations du COMCEC soient fructueuses. Ses paroles empreintes de sagesse inspirerons nos délibérations.

Je voudrais aussi exprimer notre profonde appréciation et notre gratitude au gouvernement et au peuple frère de Turquie pour l'accueil chaleureux et la généreuse hospitalité qui nous

ont été accordés dès notre arrivée en cet illustre pays. Nous les félicitons pour les excellentes dispositions prises pour cette Réunion.

Monsieur le Président,

La présente session du COMCEC se tient à un moment crucial de l'histoire de notre Oumma. Nous avons été témoins de changements importants durant cette dernière décennie d'un siècle mouvementé. La fin de la guerre froide, le processus de reconciliation Est-Ouest, la vague en faveur de la démocratie et de l'économie de marché qui a déferlé à travers le monde ont en effet engendré des transformations dramatiques à l'échelle internationale ainsi qu'au niveau des relations entre les Etats et entre les régions. Nous avions espéré que ces changements positifs nous mèneraient vers une nouvelle époque de coopération et de dialogue. Malheureusement, le mécontentement latent et les conflits ouvertement violents ravagent toujours divers points du monde. Il est particulièrement tragique que les pays islamiques, répartis sur différents continents, soient devenus la proie de diverses formes d'agression et de persécution.

Monsieur le Président,

Il est à regretter qu'au moment où tous les pays du monde s'engagent de plus en plus à garantir les droits de l'homme et un ordre social plus démocratique, l'on assiste dans certaines parties du monde à des exemples flagrants du principe deux poids-deux mesures dans la conduite de certaines questions internationales de première importance. Nous sommes consternés

par les violations flagrantes des droits de l'homme et par le génocide commis en Bosnie Herzégovine au vu et au su des pays mêmes qui prétendent défendre les droits de l'homme.

D'autre part, la configuration économique internationale, est toujours alarmante et complexe. Les membres de l'OCI sont tous des pays en développement et environ la moitié font partie des Pays les moins avancés. Dans le contexte de la récession et de l'incertitude qui sévissent à l'échelle mondiale, ils traversent une étape critique. Le processus de reconciliation entre l'Est et l'Ouest n'a malheureusement pas réussi jusqu'ici à combler la faille entre le Nord et le Sud. La persistance de la récession, de l'incertitude et l'émergence de nouveaux blocs commerciaux ainsi que 1'accroissement du protectionisme ont infligé de graves problèmes aux pays de l'OCI. En outre, les fluctuations des taux de change et les taux d'intérêt élevés ont non seulement aggravé le problème de la dette mais ont aussi réduit le flux des capitaux et des investissements. L'établissement de nouvelles normes a aussi aggravé cette crise.

Nous devons faire preuve d'unité et de solidarité face à ces graves défis . Les membres de notre Organisation représentent 20% de la population du monde, 50% des ressources pétrolières mondiales et 40% des exportations de matières premières à l'échelle mondiale. Il existe suffisamment de complémentarité entre nos économies pour entretenir une coopération mutuellement bénéfique dans les domaines du commerce, des investissements, de

la coopération scientifique et technologique et de l'échange de main-d'oeuvrre.

En nous référant au Plan d'Action appuyé par la Déclaration historique de Makkah, nous pouvons judicieusement employer nos ressources dans notre intérêt commun. Nous pouvons sensiblement renforcer notre coopération commerciale et économique grâce à la rationalisation des structures tarifaires et la création de systèmes de préférences commerciales entre les pays islamiques.

Reconnaissant ce vaste potentiel, le Président Ziaur-Rahman, à la Troisième Conférence Islamique au Sommet à Taïf en 1981, avait lancé l'idée d'un Marché Islamique Commun comme objecif à long terme de l'OCI. Il nous incombe de prendre des mesures concrètes à cette fin et aborder cette question sur la base du renforcement mutuel aux niveaux bilatéral, sous-régional, régional et inter-régional.

Monsieur le Président,

Notre objectif est de bâtir un monde islamique puissant, prospère et indépendant. Nous devons faire face aux défis qui se dressent sur notre chemin et tirer profit des occasions qui s'offrent à notre Oumma en faisant preuve d'unité, de solidarité et d'engagement. Puisse Allah nous aider à réaliser nos nobles objectifs.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie.

DISCOURS DE S.E. MATHEW RÜKIKAIRE

MINISTRE DES FINANCES ET DU PLAN

DE LA REPUBLIQUE D'OUGANDA

A LA SEANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 3 septembre 1993)

Original : Anglais

DISCOURS DE S.E. MATTHEW RUKIKAIRE
MINISTRE DES FINANCES ET DU PLAN DE L'OUGANDA
A LA SEANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 3 septembre 1993)

Excellence Monsieur Süleyman DEMIREL,
Président de la République de Turquie et
Président du COMCEC,

Excellence Monsieur le Ministre d'Etat et

Vice Premier Ministre de la République de Turquie,

Excellence Monsieur le Secrétaire général de l'OCI,

Messieurs les Ministres,

Honorables Invités,

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord d'exprimer à Votre Excellence Monsieur le Président, ainsi qu'au gouvernement et au peuple de Turquie, notre profonde affliction pour la perte de S.E. le Président Turgut ÖZAL. Lorsque nous nous sommes réunis ici l'année dernière, c'était sous sa présidence et nous nous souvenons encore distinctement de ses sages directives à la Hutième Session du COMCEC.

La compétence avec laquelle feu le Président a dirigé le COMCEC et l'intérêt soutenu qu'il a toujours accordé aux activités de l'OCI resteront à tout jamais gravés dans la mémoire du groupe africain.

Nous sommes très honorés et optimistes que la présidence ait été confiée à S.E. Süleyman DEMIREL sous la présidence duquel la Neuvième Session du COMCEC se tient aujourd'hui. Nous sommes confiants que sous sa conduite, le prestige du COMCEC n'en sera que plus rehaussé. Nous tenons à vous souhaiter plein succès. Puisse Allah appuyer vos efforts.

Je voudrais également me joindre au Secrétaire général de l'OCI pour vous exprimer mes félicitations pour votre élection à la Présidence de la République de la Turquie. Puisse Allah guider vos pas.

Excellence, nous voudrions exprimer par votre intermédiaire notre gratitude au gouvernement et au peuple de Turquie pour la généreuse hospitalité dont nous avons fait l'objet à toutes les réunions du COMCEC. C'est toujours un plaisir pour nous de revenir à Istanbul.

Exellence, votre discours riche en enseignements a donné le ton à notre réunion et nous pourrons y puiser l'inspiration qu'il nous faut.Nous avons pris note de votre analyse de l'expansion de l'OCI et de son potentiel, ainsi que votre conception de la direction qu'il lui faut prendre.

Je voudrais relever 1'importance que vous accordez à la coopération régionale, à l'intégration et au rôle du secteur privé. Vous vous êtes également prononcé en faveur de la libre circulation des personnes, des marchandises et des services au sein de l'OCI, ce sont là de nobles objectifs.

Nous apprécions à sa juste valeur votre observation que la Turquie, en qualité de membre futur à part entière de la CEE, serait bien placée pour servir de pont entre les pays membres de l'OCI et les principaux marchés d'Europe.

Nous nous retrouvons à un moment où la plupart de nos économies d'Afrique subissent des transformations majeures. Ces développements exigent d'énormes ressources, bien entendu,mais surtout une coopération économique et commerciale plus étroite entre les pays Africains et les Pays membres de l'OCI. Nous invitons donc les Pays membres de l'OCI à signer et ratifier tous les accords pertinents qui visent à promouvoir cette coopération.

L'un des instruments de cette transformation économique a été la libéralisation et la privatisation des activités économiques. Nous lançons donc un appel à la Chambre Islamique de Commerce et à la BID pour intensifier les efforts en vue de promouvoir la coopération parmi les secteurs privés des Etats membres de l'OCI. Ceux-ci doivent faire en sorte de garantir un environnement adéquat au secteur privé afin de lui permettre de contribuer au développement national. Il existe une véritable complémentarité au sein de l'OCI qui peut être exploitée efficacement à notre profit mutuel. Certains pays membres possèdent d'énormes ressources qui peuvent être investis alors que d'autres ont une main d'oeuvrre peu onéreuse outre le fait qu'il existe d'importants marchés régionaux à exploiter. Il incombe donc de veiller à la promotion des investissements

lesquels peuvent révêtir la forme soit d'investissements directs soit de co-entreprises conjointes.

Sur le continent africain, de grands efforts sont nécessaires pour créer des groupements régionaux viables et effectifs visant à harmoniser les politiques économiques et à exploiter de plus vastes marchés.

Certains de ces groupements ont déjà fait montre de progrès tangibles. Nous souhaitons que l'OCI prenne note et connaissance de ces développements afin d'indiquer les possibilités d'investissement qui existent au sein de l'OCI et, partant de les ré-orienter adéquatement. Tout investissement dans un Etat africain de l'OCI ouvre de nouveaux horizons de marchés, même dans les pays africain non membre de l'OCI et ce, au profit mutuel de tous.

Excellence, la conjoncture actuelle et les événements en cours exigent des efforts accrus de la part des Etats membres pour convaincre l'OCI et ses organes de promouvoir une coopération économique et commerciale plus étroite entre ses Etats membres. Pour cela, il nous faut travailler sans relâche, dans le cadre du COMCEC, pour traduire nos résolutions en actes concrets. C'est le seul moyen pour nos économies de se développer et d'assurer à nos peuples progrès et bien-être.

Après avoir entendu le discours émouvant du Ministre des Affaires étrangères de Bosnie Herzégovine, qu'il me soit permis au nom de mes collègues d'exprimer notre solidarité avec le

peuple de Bosnie Herzégovine pour les souffrances qu'il endure en exprimant l'espoir que les forces du mal seront anéanties.

Excellence, permettez-moi de vous remercier de plus une fois pour 1'honneur que vous nous avez fait en honorant de votre présence l'ouverture et la clôture de notre session ainsi que pour votre discours plein d'inspiration.

En conclusion, j'ai le plaisir de vous transmettre les salutations et les meilleurs voeux de S.E. le Président Y. Museveni, Président de la République d'Ouganda.

Je vous remercie.

DISCOURS DU DR. AHMAD MOHAMED ALI
PRESIDENT DE LA BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT
A LA SEANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 3 septembre 1993)

Original : Arabe

DISCOURS DU DR. AHMAD MOHAMED ALI
PRESIDENT DE LA BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT
A LA SEANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 3 septembre 1993)

Excellence, Monsieur le Président Süleyman DEMIREL,
Président de la République de Turquie et Président du COMCEC

Excellence Monsieur Erdal İNÖNÜ, Vice Premier Ministre et
Président Suppléant du COMCEC,

Excellence, Dr. Hamid ALGABID, Secrétaire général
de l'Organisation de la Conférence Islamique

Excellences les Chefs et Membres des délégations,
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord exprimer, au nom de la Banque Islamique de Développement, mes chaleureuses félicitations à S.E. le Président Süleyman DEMIREL pour la présidence du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale (COMCEC). C'est également pour moi un grand plaisir d'exprimer à Son Excellence mes sincères remerciements et de lui rendre hommage pour l'intérêt qu'il n'a cessé de témoigner à ce Comité et pour l'appui soutenu que la République de Turquie accorde à ses activités.

Cela n'est pas pour nous étonner puisque Son Excellence avait déjà entouré de sa haute sollicitude la Première Réunion des Ministres des Affaires étrangères tenue en Turquie à l'époque

où notre organisation venait d'être créée. Vous aviez alors. Excellence, joué un rôle important durant la phase initiale de la participation active de la Turquie à la mission que s'est assigné l'Organisation de la Conférence Islamique, apport dont la présidence et la direction du COMCEC par la Turquie sont l'un des meilleurs témoignages. Cet appui a considérablement contribué à renforcer les efforts du Comité Permanent dans la mise en oeuvre des recommandations et directives de la Déclaration de Makkah al-Mukarama et du Plan d'Action pour le Renforcement de la Coopération Economique et Commerciale, ainsi que celles des Conférences Islamiques au Sommet concernant la coopération économique entre les pays islamiques.

Tout en nous félicitant de votre Présidence du COMCEC, nous prions Dieu, en cette Première Conférence tenue après le décès du regretté Président Turgut ÖZAL, d'accorder à ce dernier paix et miséricorde et de le récompenser pour ses efforts au service de ce Comité durant ses deux mandats en tant que Président suppléant puis en tant que Président, efforts qui ont été largement couronnés de succès. Nous nous souviendrons toujours que le regretté Président Ozal tenait à assister à toutes les sessions du COMCEC, suivait de près ses activités, et prenait activement part à ses réunions, faisant ainsi preuve du souci sincère de servir la cause du développement économique de notre Oumma islamique.

En ce qui concerne les dispositions prises pour cette Conférence, nous avons pu nous rendre compte dès notre arrivée dans cette ville au glorieux passé qu'elles étaient excellentes, ce qui constitue un excellent gage de succès pour nos travaux.Nous tenons donc à exprimer nos remerciements sincères et toute notre gratitude au gouvernement et au peuple de Turquie pour l'excellente organisation de cette réunion et pour l'accueil généreux, fraternel et chaleureux dont nous avons fait l'objet.

Monsieur le Président,

Je voudrais saluer le Ministre des Affaires étrangères de Bosnie Herzégovine et, par son intermédiaire, les militants dont la lutte se poursuit dans ce pays. A cet égard, la Banque déploie de modestes efforts, en coopération avec le gouvernement de la Bosnie Herzégovine, en vue de l'octroi d'une aide humanitaire.

Son Excellence le Ministre des Affaires étrangères de la Bosnie Herzégovine a lancé un appel sollicitant une aide en vue de la reconstruction de son pays après le rétablissement de la paix dans la totalité du territorie Bosniaque. Je voudrais dans ce contexte rappeler que le Conseil des Directeurs Exécutifs de la Banque Islamique de Développement a déjà autorisé le premier volet de la contribution de la BID en allouant 15 millions de dollars E.U. Puisse le Tout-Puissant assurer la victoire à nos frères en Bosnie Herzégovine.

Monsieur le Président,

Il serait utile d'accorder un moment de réflexion au discours plein d'inspiration que vous avez prononcé à l'ouverture de cette Conférence. Les idées, opinions et directives judicieuses qu'il contient guideront les travaux de notre Réunion. Cet apport viendra s'ajouter à votre contribution considérable ainsi qu'à celle de la Turquie, qui n'a cessé de donner son plein appui à ce Comité depuis sa Création.

Il faut également souligner un aspect dont vous avez relevé l'importance, à savoir la nécessité de renforcer la coopération économique entre les pays islamiques au niveau des groupements régionaux en tant qu'aspect complémentaire à la coopération au niveau du COMCEC et d'élargir le champ de la coopération entre les groupes régionaux de manière à renforcer la coopération au niveau de la Oumma entière. A cet égard, la Banque Islamique de Développement se fait un devoir de coopérer étroitement avec les groupes régionaux de Pays membres. Votre Excellence a signalé en particulier l'Organisation de Coopération Economique (ECO) dont les relations avec la Banque se sont sensiblement développées récemment avec la signature d'un accord de coopération à Istanbul à l'occasion de la participation de la Banque au Sommet de cette organisation que votre pays, avec sa générosité habituelle, a abrité en juiller dernier.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de rendre hommage ici à S.E. Dr. Hamed ALGABID, Secrétaire général de l'OCI pour son discours éloquent qui a tracé les grandes lignes de la coopération islamique tout au long des années d'existence du COMCEC et pour ses sages directives sur les moyens de promouvoir la coopération islamique entre les Pays membres.

Monsieur le Président,

Dans votre discours, vous avez fait ressortir l'importance du point principal de l'Ordre du jour de notre Réunion en soulignant la nécessité d'élaborer de nouvelles stratégies en coopération entre les Pays membres à la lumière des changements rapides et profonds survenus à l'échelle international de l'expérience acquise par ce Comité au cours de sa première phase.

La Banque Islamique de Développement est fière des résultats de sa coopération efficace avec votre Comité. Nous ne pouvons que louer vos efforts soutenus en vue de réaliser les objectifs communs ' dans les domaines du développement économique et de la promotion du commerce. Nous nous félicitons également que vous avez mis en tête de votre Ordre du jour un point relatif à cette question laquelle constitue une question importante à laquelle le COMCEC a toujours accordé la plus haute importance depuis sa création. L'intérêt qu'accorde le Comité à cette question reflète l'importance de cette nouvelle stratégie laquelle viserait à une coopération économique efficace, pratique et réaliste, et

tiendrait compte à la fois des circonstances actuelles et des possiblités dont nous disposons.

Nous avons grand espoir que cette stratégie couvrira tous les aspects de la coopération économique et indiquera les voies et moyens de mobiliser les efforts dans un cadre bien défini afin de réaliser des objectifs précis dans chaque domaine. Cette Stratégie devra également indiquer le niveau d'action commune requis pour les années 90 en espérant un niveau encore meilleur durant la première décennie du XXIè siècle. Elle devra en outre fixer les objectifs secondaires à atteindre ainsi que les tâches spécifiques à assigner à chacune des institutions spécialisées selon leurs capacités.

La Banque Islamique de Développement espère que lors de l'élaboration de cette Stratégie votre Comité tiendra compte de toutes les résolutions des Conférences islamiques au Sommet, des Conférences des Ministres des Affaires étrangères et des Réunions sectorielles tenues en marge des réunions du COMCEC, lesquelles doivent être à la base de l'action économique commune et servir de cadre de référence à cette Stratégie. Cette Stratégie devra en outre donner au secteur privé la place qu'il mérite dans les limites de ses capacités dans la réalisation des objectifs fixés et devra éviter les généralités, arrêter des objectifs réalistes et définir les mécanismes et les moyens de mettre les projets à exécution suivant un calendrier fixe et tout en tenant compte des expériences positives et négatives.

Il est également nécessaire d'examiner de manière approfondie les propositions et initiatives des précédentes résolutions dans le domaine économique que nous n'avons pu mettre à exécution. Il importe que, dans le cadre de la Stratégie, l'on tienne compte de l'instance à laquelle sera confiée la mise en oeuvre de chacun de ses éléments. Il faut également prévoir, dans ledit cadre, un mécanisme précis qui assurera le suivi de la mise en oeuvre selon un calendrier arrêté.

La Banque Islamique de Développement qui a l'honneur de coopérer étroitement avec ce Comité est heureuse d'offrir toute assistance possible pour l'organisation et la tenue de réunions d'experts auxquels sera confiée la mise au point des plans sectoriels sur une base bien précise. De même, la Banque sera heureuse d'organiser une réunion d'experts qui sera chargée de revoir la nouvelle stratégie aussitôt mise au point.

Dans ce contexte, la Banque Islamique de Développement, salue les efforts du Centre d'Ankara de Recherches Statistiques, Economiques et Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques (CRSESFPI). Je me réfère tout particulièrement aux deux documents préparés par ce Centre sous le titre "Nouvelles Stratégies pour le Renforcement de la Coopération Economique entre les Etats membres de l'OCI" qui fournissent des informations importantes et des directives judicieuses qui aideront à l'élaboration des objectifs d'une stratégie sérieuse pour une action islamique conjointe.

Monsieur le Président,

La mise au point de la Stratégie qui est en voie d'élaboration par votre Comité permettra à la Banque d'avoir une vision plus claire du cadre de la coopération économique et lui permettra aussi, lors de sa mise en oeuvre, d'arrêter des projets et des programmes qui se situent également dans le cadre général de la Stratégie du COMCEC.

La Banque Islamique de Développement a le plaisir de porter à votre connaissance qu'elle a mis au point un plan à moyen terme dont le pivot est la coopération. L'idée sous-jacente à ce plan, dont sera saisie la réunion annuelle du Conseil des Gouverneurs, qui se tiendra en Gambie au mois de novembre est de contribuer davantage au développement socio-économique des Etats membres, mettant l'accent sur les possibilités de coopération dans des domaines précis. L'ordre des priorités fixé par ce plan est le transport et les communications, la promotion des échanges commerciaux, l'agriculture et la sécurité alimentaire, le développement des industries de petite et moyenne échelle, l'enseignement, la santé et la coopération avec le secteur privé.

Excellence, Monsieur le Président

Votre auguste Comité a souligné le rôle que pourrait jouer le secteur privé dans le cadre de la participation active à la réalisation des objectifs assignés au COMCEC, lorsqu'il a examiné les moyens par lesquels le secteur privé pourrait s'acquitter

d'activités de son ressort. La CICIEM a d'ailleurs mis au point une étude indiquant les modalités de participation du secteur privé aux activités du COMCEC.

La Banque attache une très grande importance à cette question. Aux fins de promouvoir une plus grande participation du secteur privé à la promotion de la complémentarité et de la coopération économique, le Département de la promotion du commerce à la Banque islamique de Développement met actuellement au point une étude comportant plusieurs initiatives novatrices pour la promotion du commerce entre les Etats membres. Il organise également des rencontres entre les hommes d'affaires et les institutions commerciales pour identifier les possibilités d'échanges commerciaux et promouvoir les exportations et la complémentarité entre les produits. Il prévoit également l'intention d'organiser des missions commerciales conjointes à l'intention des hommes d'affaires des Etats membres à d'autres Pays membres et à certaines républiques d'Asie centrale.

La - Banque a choisi pour son Symposium annuel qui doit se tenir durant la Réunion annuelle du Conseil des Gouverneurs en Gambie le thème suivant: "Possibilités et obstacles en matière d'investissement dans les pays africains les moins avancés". Ce Symposium a pour but d'examiner les obstacles qui entravent la promotion des investissements du secteur privé dans les pays qui en ont le plus besoin et les moyens de le faire participer au processus du développement dans ces pays.

A cet égard, permettez-moi de signaler que, conformément à l'esprit de l'Accord portant création de la Banque et conformément à sa politique et à sa procédure, cette dernière encourage les consultants et les entrepreneurs des Pays membres dans l'exécution du plus grand nombre de projets au financement auquel participe la Banque.

Pour répondre au souci de la Banque et des institutions de financement qui coopèrent étroitement avec elle et identifier les voies et moyens permettant une participation accrue des entrepreneurs des Etats membres dans l'exécution de ces projets, la Banque a participé activement à la création de la Fédération islamique des Consultants en 1986 et à la création de la Fédération Islamique des Entrepreneurs en 1991.

Suite à un examen approfondi du traitement préférentiel à accorder aux entrepreneurs et aux fournisseurs des Etats membres, le Conseil des Directeurs exécutifs de la Banque a décidé que les appels d'offre relatifs aux projets que ces entrepreneurs pourraient exécuter soient consacrés à ces derniers.

Monsieur le Président,

L'Ordre du jour de votre auguste réunion renferme un point relatif au rapport d'activité sur la création de la société islamique d'assurance crédit à l'exportation et de garanties des investissements. J'ai le plaisir de vous informer que la Banque

a enregistré des progrès tangibles dans ce sens tel que 1'indique le rapport d'activité qui vous est soumis à ce sujet.

L'Accord portant création de la Société a été signé par vingt neuf Etats membres et ratifié par huit Etats dont cinq ont déjà payé le premier versement de leur souscription au capital de la Société. La contribution totale des souscriptions des Etats qui ont ratifié l'Accord, à ce jour, s'élève à vingt millions de DI. Cet Accord entrera en vigueur lorsque le montant des souscriptions des Etats qui l'auront ratifié aura atteint vingt cinq millions de DI.

Je vous informe, à ce sujet, que la Banque a choisi une Société spécialisée en services de consultation notamment pour la mise au point d'un programme d'action, l'élaboration d'un organigramme, la détermination des besoins de la Société en personnel, l'élaboration des règlemens opérationnels et plan de communication et autres exigences pour permettre aux activités de la Société de démarrer sur une base rationnelle. L'étude que doit présenter cette Société comportera un rapport final y relatif vers la fin du mois courant.

Des mesures sont prises pour rendre cette Société opérationnelle dans les plus brefs délais. Un budget pour les dépenses administratives et pour les frais d'établissement de la Société a été établi. Deux membres de grande compétence du personnel, jouissant d'une longue expérience en matière de garantie des exportations, ont été désignés.

Monsieur le Président,

L'Ordre du jour de votre réunion comporte également un point relatif aux progrès enregistrés dans la mise en oeuvre du Réseau d'Informations commerciales que le COMCEC avait déjà décidé de lier au Réseau d'Informations des Etats membres de l'OCI, de sorte que le Réseau d'Informations commerciales devienne une base de données pour les informations commerciales dans le cadre de l'OICIS-NET dès qu'il deviendra opérationel. Le Centre islamique pour le Développement du Commerce (CIDC), qui coopère avec la BID à cet égard, a soumis un rapport à votre Comité sur l'élaboration d'une base de données.

En ce qui concerne les progrès réalisés dans l'établissement de l'OICIS-NET, vous vous rappelez qu'après la mise au point d'une étude de faisabilité sur la mise en place de ce Réseau, cette étude a été adressée à tous les Etats membres, accompagnée d'un plan détaillé sur la mise en application de la Phase I qui reliera un certain nombre de pays à savoir: le Pakistan, la Turquie, le Sénégal, Oman, la Malaisie, l'Egypte et le Maroc. La BID a demandé à ces pays et aux organes subsidiaires et institutions spécialisées de l'OCI de désigner des points focaux pour relier ces pays lors de la phase expérimentale.

Dans la mise à exécution de ce Réseau, la BID a eu recours à l'assistance d'une Commission consultative de haut niveau qui a tenu sa première réunion à la dernière semaine de février 1993

en marge la première réunion de coordination des Points Focaux Nationaux. Ces réunions ont adopté un nombre de recommandations et de programmes importants en vue d'une action conjointe.

A l'heure actuelle, deux Groupes de Travail regroupant des spécialistes dans ce domaine sont à l'oeuvre. Le premier s'occupe du développement des données de base et le deuxième des communications, et ce, dans le cadre d'une étude détaillée qui comporte également divers aspects de coopération avec plusieurs institutions internationales, régionales et nationales pour le développement des divers aspects du Réseau. La formulation générale du Memorandum d'Accord a été élaborée avec la majorité des points focaux des pays où le projet-pilote du Réseau sera mis en place. La Banque a approuvé un plan d'Action conjoint avec le CIDC de Casablanca au Maroc portant sur le Système d'Informations commerciales et les liens avec les réseaux. Parmi les institutions avec lesquelles coopèrent la Banque à ce stade figure le Centre du Sud pour l'échange d'informations sur les investissemenets, le commerce et la technologie de Kuala Lumpur (Malaisi) crée sous les auspices du Mouvement des Non-alignés et l'Agence chargée de l'évaluation et de l'application de la technologie à Djakarta (Indonésie).

Monsieur le Président,
Excellences,

La Banque Islamique de Développement, telle que représentée par sa délégation, est soucieuse de suivre de près les vues et

les sages directives que vous formulerez à cette Réunion. Je suis convaincu que celles-ci contribueront positivement aux efforts en faveur du développement économique et du progrès social de notre Oumma.

Puisse le Tout Puissant couronner de succès les travaux de vos réunions. Je réitère mes remerciements à la République de Turquie, son gouvernement et son peuple pour leur accueil chaleureux et pour les excellentes dispositions qui ont assuré le succès de cette réunion.

ORDRE DU JOUR

DE LA NEUVIEME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 1-4 septembre 1993)

Original : Anglais

ORDRE DU JOUR
DE LA NEUVIEME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 1-4 Septembre 1993)

1. Séance d'Ouverture:

   * Discours d'ouverture de S.E. Süleyman DEMİREL, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC
   * Discours de S.E. Dr. Hamid Al-GABID, Secrétaire Général de I'OCI.
   * Discours des Chefs de Délégation au nom des Trois Groupes Régionaux des Etats Membres de I'OCI.
   * Discours de S.E. Ahmed Mohamed ALI, Président de la BID

2. Adoption de 1'Ordre du Jour.

3. Rapport de base du Secrétariat Général de l'OCI.

4. Rapport du Comité de Suivi.

5. Rapport du Secrétariat Général de l'OCI sur la Stratégie pour le Renforcement de la Coopération Economique entre les Etats Membres de l'OCI.

6. Rapport de la CICIEM sur le rôle éventuel de Secteur Privé dans les activités générales du COMCEC.

7. Rapport d'activité du CIDC sur la création d'un Réseau d'Informations Commerciales entre les Pays Islamiques.

8. Rapport de la BID sur la création d'un Système d'Assurance-Crédit à l'Exportation et de Garantie des Investissements.

9. Questions relatives à l'assistance économique en faveur de certains pays islamiques.

10. Rapport du Comité de Session.

11. Questions Diverses.

12. Adoption des Résolutions de la Neuvième Session du COMCEC.

13. Date de la Dixième Session du COMCEC.

14. Séance de clôture.

R A P P O R T

DE LA REUNION DES HAUTS FONCTIONNAIRES DE LA NEUVIEME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 1-2 septembre 1993)

Annexe 9 à OIC/COMCEC/9-93/REP

Original : Anglais

R A P P O R T
DE LA REUNION DES HAUTS FONCTIONNAIRES
DE LA NEUVIEME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 1-2 septembre 1993)

1. La Réunion des Hauts Fonctionnaires de la Neuvième Session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale (COMCEC) de l'Organisation de la Conférence Islamique s'est tenue à Istanbul, République de Turquie, les 1 et 2 septembre 1993, pour examiner les points du Projet d'Ordre du jour et élaborer les projets des résolutions à soumettre au COMCEC pour adoption.

2. Ont participé à la Réunion les représentants des Etats Membres suivants de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI):

1. Etat islamique d'Afghanistan
2. République d'Albanie
3. République Algérienne Démocratique et Populaire
4. République d'Azerbaïdjan
5. Etat du Bahrein
6. République Populaire du Bangladesh
7. Burkina Faso
8. République du Cameroun

9. République Islamique Fédérale des Comores
10. République Arabe d'Egypte
11. République de Gambie
12. République d'Indonésie
13. République Islamique d'Iran
14. République d'Iraq
15. République du Liban
16. Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste
17. Royaume Hachémite de Jordanie
18. Etat du Koweit
19. République de Kyrghizistan
20. Malaisie
21. Royaume du Maroc
22. République du Niger
23. République du Nigeria
24. Sultanat d'Oman
25. République Islamique du Pakistan
26. Etat de Palestine
27. Etat du Qatar
28. Royaume d'Arabie Saoudite
29. République du Sénégal
30. République du Soudan
31. République Arabe Syrienne
32. République de Tajikistan
33. République du Tchad
34. République de Tunisie

35. République de Turquie

36. République du Turkménistan

37. République d'Ouganda

38. Etat des Emirats Arabes Unis

39. République du Yémen

Un réprésentant de la République turque de Chypre du Nord a également assisté à la Réunion en qualité d'observateur.

3. Ont également pris part à la Réunion des représentants du Secrétariat général et des Organes subsidaires et Institutions affiliées et spécialisées suivants de l'OCI:

Centre de Recherches Statistiques, Economiques et Sociales et de Formation pour les Pays islamiques (CRSESFPI)

Centre Islamique de Formation Technique, Professionnelle et de Recherche (CIFTPR)

Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC)

Fondation Islamique des Sciences, de la Technologie et du Développement (FISTED)

Banque Islamique de Développement (BID)

Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Echange de Marchandises (CICIEM)

Des représentants du PNUD et de la Fédération des Entrepreneurs des pays islamiques (FEPI) ont également participé à la Réunion en qualité d'observateurs.

4. La Réunion a été présidée par S.E. Necati ÖZFIRAT, Sous-secrétaire d'Etat par intérim pour l'Organisme de Planification d'Etat de la République de Turquie.

5. S.E. Necati ÖZFIRAT a ouvert la Réunion en souhaitant la bienvenue en Turquie aux participants et a exposé le programme de travail de la Réunion.

6. Les Hauts Fonctionnaires ont examiné le Projet d'Ordre du jour de la Neuvième Session du COMCEC, tel qu'établi par la Neuvième Réunion du Comité de Suivi, et décidé d'examiner les points de l'Ordre du jour qui s'y rapportent.

7. Les Hauts Fonctionnaires ont ensuite créé un Comité de Rédaction à composition non-limitée, présidé par le Rapporteur, S.E. Dato' ZAIBEDAH Binti Haji Ahmad, Ambassadrice de Malaisie en Turquie, afin d'élaborer le Rapport de la Réunion ainsi que les projets de résolutions à soumettre au COMCEC. Un Comité de Session à composition non-limitée, placé sous la présidence de la délégation de la République Islamique du Pakistan a été également créé pour examiner les activités des organes et institutions de l'OCI opérant dans le domaine de l'économie et du commerce.

Rapport du Secrétariat Général de l'OCI

8. Au point 3 du Projet d'Ordre du jour, S.E. Ousman N.R. OTHMAN, Secrétaire Général adjoint chargé du Department de

l'Economie, des Sciences et de la Technologie au Secrétariat Général de l'OCI, a présenté le Rapport de base du Secrétariat Général. En présentant le rapport, il a exprimé ses félicitations au président, S.E. Necati ÖZFIRAT, ainsi que ses remerciements et son appréciation au Gouvernement de la République de Turquie pour l'excellente organisation de la Réunion et pour la traditionnelle et si généreuse hospitalité témoignée aux participants.

M. Nabika DIALLO, Directeur aux Affaires économiques de l'OCI, a ensuite fait un résumé du Rapport en mettant l'accent sur les développements qui ont eu lieu depuis la Huitième Session du COMCEC concernant la mise en oeuvre des diverses résolutions portant sur la coopération économique et commerciale entre les Etats Membres de l'OCI. Il a également souligné les progrès accomplis dans les domaines prioritaires fixés par le Plan d'Action de l'OCI et examinés sous les auspices du COMCEC depuis sa Première Session en novembre 1984.

9. Les Hauts Fonctionnaires ont exprimé leurs remerciements et leur satisfaction au Secrétariat Général et aux institutions pertinentes de l'OCI pour les efforts soutenus qu'ils ont déployés afin de promouvoir la coopération économique entre les Pays membres. Ils ont prié le Secrétariat Général de s'assurer que tous les Etats membres reçoivent tous les documents nécessaires au moins quatre semaines avant les réunions.

10. Les Hauts Fonctionnaires sont convenus d'inviter les Pays membres à signer et ratifier les Accords et Statuts de l'OCI dans le domaine de la coopération économique, d'adhérer aux projets existants afin d'accélérer leur mise en oeuvre.

11. Les Hauts Fonctionnaires ont exprimé leurs remerciements et leur appréciation:

a) au Gouvernement de la République Islamique d'Iran pour son offre d'accueillir la Cinquième Foire Commerciale Islamique du 16 au 20 juillet 1994 à Téhéran, la Quatrième Conférence Ministérielle sur la Sécurité Alimentaire et le Développement agricole en 1993 et la Troisième Réunion des Ministres des Télécommunications du 16 au 19 novembre 1993;

b) au Gouvernement de la République Arabe d'Egypte pour son offre d'accueillir la Troisième Réunion du Groupe d'Experts sur la Main-d'oeuvre et la Sécurité sociale en 1993;

c) au Gouvernement de la République d'Indonésie et au Gouvernement de la République du Liban pour s'être proposé d'accueillir les Sixième et Septième Foires Commerciales Islamiques en 1996 et 1998 respectivement.

12. Les Hauts Fonctionnaires sont convenues de recommander au COMCEC de prier le Secrétariat Général de l'OCI de contacter les Etats membres en vue d'accélérer les formalités d'adhésion à 1'Accord-cadre sur le Système de Préférences Commerciales. Ils ont également décidé de recommander d'inviter tous les Etats membres à échanger, à titre bilatéral ou par le biais du COMCEC, des listes des concessions et d'engager des consultations informelles en vue de futures négociations.

Rapport du Comité de Suivi

13. Au point 4 du Projet d'Ordre du jour, le représentant du Secrétariat Général de l'OCI a présenté le Rapport du Comité de Suivi contenant les recommandations relatives aux projets et questions inscrits à l'Ordre du jour du COMCEC. Les Hauts Fonctionnaires ont poursuivi l'examen des points restants du Projet d'Ordre du jour, à la lumière des recommandations du Comité de Suivi.

Rapport du Secrétariat Général de l'OCI sur la Stratégie pour le Renforcement de la Coopération Economique entre les Etats Membres de l'OCI

14. Au point 5 du Projet d'Ordre du jour, le représentant du Secrétariat Général de l'OCI a expliqué les mesures prises en vue de la mise en oeuvre de la décision de la Sixième Conférence Islamique au Sommet concernant la formulation d'une Nouvelle

Stratégie pour la Coopération Economique entre les Pays membres et les recommandations de la Neuvième Réunion du Comité de Suivi à cet effet.

15. Au terme d'un long débat sur la question, les Hauts Fonctionnaires sont convenus de soumettre au COMCEC les recommandations du Comité de Suivi relatives aux modalités de mise en oeuvre de la Nouvelle Stratégie, et de la politique à suivre afin qu'il puisse s'acquitter du mandat qui lui a été confié par le Sixième Sommet Islamique.

16. Ayant convenu de la nécessité de réviser le Plan d'Action de 1981 à la lumière de l'expérience acquise durant sa mise en oeuvre et des changements survenus dans l'économie mondiale, les Hauts Fonctionaires sont également convenus de recommander au COMCEC de:

a) demander au CRSESFPI d'élaborer, en collaboration avec la BID, le CIDC et les institutions pertinentes de l'OCI,le premier projet du Plan d'Action révisé qui consisterait en un document traçant la politique à suivre dans les principaux domaines de coopération économique.

b) veiller à ce que ce premier projet soit examiné par un atelier regroupant des experts de haut niveau en matière de coopération économique multilatérale afin

de parachever ledit Projet soit parachevé avant de le soumettre à une Réunion de Groupe d'Experts des Pays Membres laquelle devra être tenue suffisamment de temps avant la Dixième Réunion du Comité de Suivi;

c) veiller à ce que le nouveau Plan d'Action révisé, après avoir été soumis à l'examen de la Dixième Réunion du Comité de Suivi, soit soumis à la Dixième Session du COMCEC;

d) Au cas où la Septième Conférence au Sommet islamique se tiendrait au début de 1994, les principes de base et principaux objectifs de la stratégie et les modalités de sa mise en application soient soumis au Sommet avec les documents pertinents, et accompagnés d'un rapport d'activités reflétant les progrès accomplis et indiquant les mesures à prendre pour finaliser la révision du Plan d'Action;

17. Les Hauts Fonctionnaires ont demandé à la BID de parrainer les ateliers. Ils ont également demandé aux Etats membres d'abriter la Réunion du Groupe d'Experts prévue.

Rapport de la Chambre Islamique sur le Rôle Eventuel du Secteur Privé dans les activités générales du COMCEC

18. Au point 6 du Projet d'Ordre du jour, le représentant du Secrétariat Général de l'OCI a exposé la question et le

représentant de la Chambre Islamique a présenté son rapport sur le rôle que pourrait jouer le secteur privé dans les activités générales du COMCEC. Tout en appréciant les efforts de la Chambre Islamique dans la promotion de la coopération entre les secteurs privés des pays membres de l'OCI, les Hauts Fonctionnaires ont recommandé une approche flexible à ce sujet. Alors que la participation du secteur privé fera partie des questions examinées lors de la mise à jour du Plan d'Action de 1981, les Hauts Fonctionnaires sont convenus que les réunions du secteur privé y compris des réunions sectorielles pourront être tenues avant les sessions annuelles du COMCEC et, le cas échéant, en marge des Foires Commerciales Islamiques.

19. La Chambre Islamique, en collaboration avec le Secrétariat Général, la BID et les autres institutions pertinentes devrait fixer les secteurs prioritaires, effectuer les études nécessaires en vue de la convocation de réunions du secteur privé et organiser ces réunions en consultation avec le Secrétariat Général et le Bureau de coordination du COMCEC.

Rapport du CIDC sur la création d'un Réseau d'Informations Commerciales entre les Pays Islamiques

20. Au point 7 du Projet d'Ordre du jour, le représentant du CIDC a présenté un rapport d'activité sur les progrès réalisés en vue de la mises en place du TINIC. Le rapport du représentant du

CIDC a été complété par les informations communiquées par le représentant de la BID sur l'établissement du projet de l'OICIS-NET que la Banque étudie actuellement.

21. Tout en appréciant les efforts du CIDC et de la BID, les Hauts Fonctionnaires sont convenus de recommander au COMCEC de veiller à ce que le CIDC accélère le démarrage du TINIC qui, uen fois entré en opération, servira de système de base de données spécialisé en matière d'informations commerciales au sein de l'OICIS-NET.

22. Les Hauts Fonctionnaires ont pris note des mesures concrètes en vue de la mise en oeuvre du projet OICIS-NET. Les Hauts Fonctionnaires ont également noté avec appréciation la collaboration entre la BID et le CIDC en vue de la mise au point définitive des deux projets complémentaires, OICIS-NET et TINIC. Ils ont également noté que le Conseil des Gouverneurs de la BID a approuvé le budget administratif nécessaire à la mise en oeuvre du projet-pilote.

Rapport de la BID sur la création du Système d'Assurance-crédit à l'Exportation et de Garantie des Investissements

23. Au point 8 du Projet d'Ordre du jour, le représentant de la BID a exposé les progrès réalisés en vue de la création, sous l'égide de la BID, de la Société d'Assurance-crédit à l'Exportation et de Garantie des Investissements.

24. Les Hauts Fonctionnaires ont noté avec satisfaction que 29 Pays Membres ont signé l'Accord portant création de ladite Société et que 8 d'entre eux l'ont ratifié.

25. Les Hauts Fonctionnaires sont convenus de recommander au COMCEC d'inviter les Pays Membres, qui ne l'ont pas encore fait/ à signer et ratifier l'Accord portant création de ladite Société et à souscrire à son capital afin qu'elle devienne opérationnelle dans les meilleurs délais.

Questions relatives à l'Assistance Economique en faveur de certains Pays Islamiques

26. Au point 9 du Projet d'Ordre du jour, les Hauts Fonctionnaires ont approuvé la teneur des Projets de Résolutions en vue de l'octroi d'une assistance économique à la Palestine, le Liban, l'Afghanistan, l'Albanie, 1'Azerbaïdjan, la Bosnie Herzégovine, l'Ouganda et la Somalie.

Le représentant du Royaume d'Arabie Saoudite a exposé l'assistance accordée par le Royaume d'Arabie Saoudite à plusieurs pays, y compris celles indiquées dans lesdites Résolutions.

Rapport du Comité de Session

27. Au point 10 du Projet d'Ordre du jour, les Hauts Fonctionnaires ont pris acte des recommandations contenues dans le Rapport du Comité de Session et sont convenus de les inclure

dans le Projet de Résolution (1) qui sera présenté à la Neuvième Session du COMCSC.

Date de la Dixième Session du COMCEC

28. Au point 13 du Projet de l'Ordre du jour et en ce qui concerne la date de la Dixième Session du COMCEC, les Hauts Fonctionnaires ont décidé de recommander au COMCEC, les Hauts Fonctionnaires ont décidé de recommander au COMCEC que sa Dixième Session se tienne du 22 au 25 octobre 1994 et que la Dixième Réunion du Comité de Suivi se tienne du 14 au 16 mai 1994 à Istanbul.

29. A la séance de clôture, les Hauts Fonctionnaires ont adopté le Rapport de leur réunion et ont examiné les Projets de Résolutions élaborés par le Comité de Rédaction lesquels reflètent le consensus qui s'est dégagé concernant les points du projet de l'Ordre du jour et autres questions soulevées au cours de la Réunion. Ils ont décidé de soumettre les Projets de Résolutions, par 1'intermédiaire du Rapporteur, à la Neuvième Session du COMCEC.

30. Au terme de leurs délibérations, les délégués ont exprimé leurs remerciements et leur gratitude au président pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux de la Réunion, au Gouvernement turc pour l'excellente organisation assurée et au personnel d'appui et interprètes pour leurs efforts dévoués qui ont contribué au succès de la Réunion.

R A P P O R T
DU COMITE DE SESSION
DE LA NEUVIEME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 2 septembre 1993)

Original : Anglais

RAPPORT DE LA REUNION
DU COMITE DE SESSION
DE LA NEUVIEME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 2 septembre 1993)

1. Conformément à la décision de la Réunion des Hauts Fonctionnaires de la Neuvième Session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale, le Comité de Session du COMCEC, chargé de l'examen des activités des organes subsidiaires et des institutions affiliées de l'OCI, s'est réuni le 2 septembre 1993.

2. Ont participé à la Réunion les représentants des organes subsidiaires et des institutions affiliés suivants de l'OCI:

Centre de Recherches Statistiques, Economiques et Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques (CRSESFPI)

Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC)

Centre Islamique de Formation Technique, Professionnelle et de Recherche (CIFTRR)

Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Echange des marchandises (CICIEM)

3. La Réunion a été présidée par S.E. Inanmul HAQUE du Pakistan.

4. Le Rapport de la FISTED dont le Directeur Général n'a pu prendre part à la Réunion a été présenté par Dr. Sadi CINDORUK, Directeur Général du CRSESPI.

5. Le Comité a pris note des rapports d'activité des organes de l'OCI participant à la Réunion et discuté les questions et problèmes exposés dans lesdits rapports. (Ces rapports ont été distribués parmi les documents de la Neuvième Session du COMCEC).

6. Le Comité de Session se félicite des activités du CRSESFPI, du CIDT, du CIFTPR, de la FISTAD et de la CICIEM dans les domaines de la coopération économique/ commerciale et technique entre les Etats membres de l'OCI, lesquelles sont entreprises parallèlement et à titre de complément aux activités du COMCEC.

7. Le Comité a estimé que malgré les efforts précédemment déployés, un certain double emploi subsiste dans les activités des organes subsidiaires et des institutions affiliées de l'OCI. Il a recommandé que les Réunions de coordination annuelles des organes subsidiaires de l'OCI s'emploient à éliminer de tels doubles emplois, le cas échéant. Le Comité de Session a jugé qu'il serait judicieux de réexaminer les chartes des organes subsidiaires et des institutions affiliées afin d'en éliminer toute ambiguité ou aspects pouvant donner lieu à un double emploi.

8. Le Comité a également estimé que les organes subsidiaires et institutions affiliées devraient perfectionner leurs méthodes d'échange d'information entre eux et avec les Etas membres.

9. Le Comité a appelé à une coopération et une coordination accrue entre les diverses institutions de 1'OCI dans 1'échange

de l'Information et dans les activités de recherche et de coopération technique au profit de la communauté de l'OCI.

10. Le Comité s'est déclaré préoccupé par le peu d'intérêt dont font preuve plusieurs pays concernant les activités des organes subsidiaires et des institutions affiliées et a recommandé d'identifier les voies et moyens susceptibles d'assurer une participation plus active de la part des Etats membres dans les activités de ces organes et institutions. Il a également souligné la nécessité de connaître les réactions des Etats membres, sous forme d'informations et de suggestions, sur les activités des organes subsidiaires et institutions affiliées de l'OCI.

11. Le Comité de session a estimé que les Pays membres devaient participer plus activement aux activités du Comité qui constitue un excellent forum pour les contacts directs avec les organes subsidiaires et les institutions affiliées concernant leurs programmes de travail et leurs activités.

12. Le Comité a réaffirmé que les documents/rapports des organes subsidiaires et institutions affiliées de l'OCI devaient être mis à la disposition des Pays membres 30 jours au moins avant les réunions, pour permettre aux délégations participantes de préparer à l'avance leurs interventions, commentaires, recommandations etc...

13. Le Comité a estimé que le Secrétariat Général de l'OCI pourrait publier, tous les six mois, un calendrier exhaustif des manifestations prévues par les organes subsidiaires et les

institutions affiliées afin d'informer les Pays membres et les encourager à participer à ces manifestations /programmes.

14. Le Comité a pris note des difficultés financières persistantes des organes subsidiaires de l'OCI lesquelles résultent du non-paiement des contributions obligatoires aux titres du budget des organes de l'OCI et des arriérés accumulés dûs par une vaste majorité des Etats membres.

15. Le Comité a invité la Neuvième Session du COMCEC à exhorter les Chefs de délégation des Etats membres en défaut de paiement de leurs arriérés à intervenir aux niveaux appropriés de leurs gouvernements respectifs afin qu'ils s'acquittent de leurs arriérés et paient régulièrement leurs contributions obligatoires futures aux budgets annuels du CRSESFPI, au CIDC, au CIFTPR et à la FISTED.

16. Le Comité a également demandé aux Chambres membres à la CICIEM de s'acquitter promptement et régulièrement de leurs engagements financiers à l'égard de ladite Chambre.

R E S O L U T I O N (1)
DE LA NEUVIEME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 3-4 septembre 1993)

Original : Anglais

PROJET DE RESOLUTION (1)
DE LA NEUVIEME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 3-4 septembre 1993)

La Neuvième Session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'Organisation de la Conférence Islamique (COMCEC), tenue à Istanbul du 3 au 4 septembre 1993,

Rappelant les Résolutions pertinentes des Conférences Islamiques au Sommet et des Conférences Islamiques des Ministres des Affaires étrangères;

Considérant les Résolutions adoptées par les huit précédentes sessions du COMCEC, les recoinmandations de son Comité de Suivi et les Recommandations de la Réunion préparatoire des Hauts Fonctionnaires;

DECIDE ce qui suit:

A. COOPERATION ECONOMIQUE

Stratégie pour le renforcement de la coopération économique entre les Etats Membres de l'OCI

1. APPROUVE le document sur les "Modalités et Mécanismes pour la Mise en oeuvre et le Suivi de la Stratégie pour le Renforcement de la Coopération Economique entre les Etats membres de l'OCI, recommandé par le Comité de Suivi, Compte tenu que ce document est complémentaire à celui intitulé "Objectifs et Principes de

base de la Stratégie" adoptée par la Huitième Session du COMCEC, DECIDE de fusionner les deux documents sous le titre de "Stratégie pour le renforcement de la Coopération économique entre les Pays membres de l'OCI" et convient de la nécessité de reviser le Plan d'Action de 1981 à la lumière de l'expérience acquise et de l'évolution de l'économie mondiale. Ce Plan d'Action révisé ferait partie intégrante de la Nouvelle Stratégie. Ce document figure en Annexe à la présente Résolution.

2. CHARGE le CRSESFPI d'élaborer, en collaboration avec la BID, le CIDC et les autres institutions pertinentes de l'OCI, le projet du Plan d'Action révisé qui consisterait en un document traçant la politique à suivre dans les principaux domaines de coopération économique.

3. CONVIENT que ce projet soit examiné par un Atelier d'experts en matière de coopération économique multilatérale afin de le communiquer aux Etats membres pour recueillir leurs vues et commentaires afin de le parachever avant de le soumettre à une réunion de Groupe d'Experts des Pays membres, laquelle devra être tenue suffisamment de temps avant la Dixième Réunion du Comité de Suivi.

4. CONVIENT également que le projet de Plan d'Action révisé, après avoir été soumis à l'examen de la Dixième Réunion du Comité de Suivi, soit présenté à la Dixième Session du COMCEC.

5. DECIDE que les principes de base, les objectifs principaux et les modalités de mise en oeuvre, seraient présentés à la

Septième Conférence Islamique au Sommet avec les documents pertinents, accompagnés d'un rapport d'activité retraçant les progrès accomplis et la politique à suivre afin de finaliser la mise au point du Plan d'action.

6. DEMANDE à la BID de parrainer l'Atelier en question et lance un appel aux Etats membres pour qu'ils abritent la Réunion du Groupe d'Experts prévue.

Rôle éventuel du Secteur privé dans
les activités générales du COMCEC

7. APPRECIE les efforts de la Chambre Islamique dans la promotion de la coopération entre les secteurs privés des Pays membres de l'OCI, et préconise une approche flexible à ce sujet. Alors que la participation du secteur privé fera partie des questions examinées lors de la mise à jour du Plan d'Action de 1981, les Hauts Fonctionnaires sont convenus que les réunions du secteur privé devront être tenues avant les sessions annuelles du COMCEC et, le cas échéant, en marge des Foires Islamiques.

8. DEMANDE à la Chambre Islamique, en collaboration avec le Secrétariat Général, la BID et les autres institutions pertinentes de l'OCI, de fixer les secteurs prioritaires, d'effectuer les études nécessaires en vue de la tenue des réunions du secteur privé et d'organiser ces réunions en consultation avec le Secrétariat Général et le Bureau de Coordination du COMCEC.

Activités des Organes et Institutions de l'OCI opérant dans le Domaine de l'Economie et du Commerce

9. APPROUVE les recommandations contenues dans le Rapport de la Réunion du Comité de Session sur les activités des organes subsidiaires et des institutions affiliées de l'OCI tenue lors de la Neuvième Session du COMCEC.

Signature et Ratification des Statuts et des Accords

10. EXHORTE les Pays Membres qui n'ont pas encore signé et/ou ratifié les divers statuts et accords mis au point ou adoptés dans le domaine de la coopération économique, sous les auspices de l'OCI, de le faire dans les plus brefs délais.

B. COOPERATION COMMERCIALE

Système de Préférences Commerciales entre les Etats Membres de 1'OCI

11. NOTE avec satisfaction que l'Accord Cadre portant création du Système de Préférences Commerciales entre les Etats membres de l'OCI (TPSOIC) est prêt pour signature et ratification par les Etats membres.

12. NOTE également avec satisfaction que 10 Pays membres ont déjà signé l'Accord Cadre et que 3 l'ont ratifié, et prie instamment les Pays membres qui ne l'ont pas encore signé et/ou ratifié de le faire dans les meilleurs délais.

13. PRIE le Secrétariat Général de l'OCI de contacter les Etats membres en vue d'accélérer les formalités de leur adhésion à 1'Accord-cadre.

14. INVITE les Etats signataires à commencer à échanger, à titre bilatéral ou par le biais du COMCEC, les listes de concessions respectives qu'ils auront dressées et d'engager des consultations informelles à leur sujet en guise de préalable à leurs futures négociations sur lesdites concessions.

Réseau d'Informations Commerciales pour les Pays Islamiques (TINIC)

15. APPRECIE les efforts déployés par le CIDC et la BID en vue de mettre au point les études relatives aux projets TINIC et OICIS-NET.

16. EXHORTE les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, à désigner les points focaux nationaux pour le Réseau d'Informations Commerciales pour les Pays Islamiques (TINIC).

17. DEMANDE au CIDC de veiller, en coopération étroite avec les points focaux et la BID et tout en tenant compte des ressources existantes dans les Etats Membres et les réseaux opérationnels similaires, à la mise au point des bases de données requises et d'en faire rapport à la Dixième Réunion du Comité de Suivi.

Système d'Assurance-crédit à l'Exportation et de Garantie des Investissements

18. NOTE avec appréciation que 29 Etats membres ont signé l'Accord portant création de là Société Islamique d'Assurance-crédit à l'Exportation et de Garantie des Investissements et que 8 Etats membres l'ont ratifié.

19. INVITE les Pays Membres, qui ne l'ont pas encore fait, à signer et ratifier l'Accord portant création de la Société et à payer leurs souscriptions respectives à son capital, pour qu'elle puisse devenir opérationnelle dans les meilleurs délais.

20. EXPRIME sa satisfaction pour les efforts déployés par la BID afin de finaliser les mesures organisâtionnelles et administratives nécessaires à la création de la Société, tout en tenant compte de l'expertise et des potentialités disponibles dans les Pays Membres dans ce domaine.

Méthodologie pour l'Harmonisation des Normes

21. APPRECIE les efforts déployés par l'Institution Turque de Normalisation (ITN), agissant en qualité de Secrétariat pour l'Harmonisation des Normes dans les Pays Membres de l'OCI, en vue de finaliser la "Méthodologie pour l'Harmonisation des Normes en vigueur dans les Pays Islamiques et l'Etablissement de Normes Communes" et ce, à la lumière des points de vue et commentaires des Etats Membres.

22. NOTE également avec appréciation que 1'ITN a tenu, les 4 et 5 avril 1993, à Istanbul, la 5ème Réunion d'Experts des Etats Membres de l'OCI en matière de normalisation.

Union Islamique Multilatérale de Compensation

23. NOTE que le Secrétariat général de l'OCI a communiqué aux Pays Membres "l'Accord-Type de Compensation Multilatérale Islamique" préparé par la BID et approuvé par la Septième Session du COMCEC.

24. INVITE les Pays Membres à envisager des accords de compensation entre eux, à condition que:.

a) Ces accords soient flexibles quant aux biens qu'ils couvrent et que 1'adhésion y soit sur une base volontaire, et,

b) Compte tenu des différences qui existent entre les systèmes économiques et commerciaux et les législations monétaires en vigueur dans les Etats Membres, les accords de compensation soient conclus entre les sous-groupes d'Etats Membres désireux d'y participer,avec pour ultime objectif, la création d'une Union islamique multilatérale de compensation.

25. APPRECIE la disposition de la BID à fournir son assistance technique aux Pays membres désireux de conclure entre eux de tels accords.

Foires Commerciales Islamiques

26. NOTE avec appréciation que la République Islamique d'Iran, est disposée à abriter la Cinquième Foire Commerciale Islamique à Téhéran du 16 au 20 juillet 1994.

27. DEMANDE à la CICIEM et au CIDC de porter assistance aux autorités iraniennes concernées afin d'assurer le succès de cette foire et invite-les Etats Membres à y participer activement.

28. PREND NOTE avec satisfaction de l'offre de la République d'Indonésie d'abriter la Sixième Foire Commerciale Islamique en 1996.

29. PREND également note avec satisfaction de l'offre de la République du Liban d'accueillir la Septième Foire Commerciale Islamique en 1998.

C. COOPERATION INDUSTRIELLE

30. NOTE, à la lumière du Rapport du Secrétariat général de l'OCI, que conformément à la décision de la Troisième Consultation Ministérielle sur la Coopération industrielle, la BID a organisé une Réunion du "Groupe d'Etude pour la Promotion des Co-entreprises" à Djeddah, les 1-2 novembre 1987, et que ledit groupe a examiné dans le détail le mécanisme de promotion des co-entreprises entre les Etats Membres, tel que préconisé par les Ministres.

31. INVITE les Etats Membres, qui ne l'ont pas encore fait, à examiner les recommandations du Groupe d'Etude concernant le

mécanisme proposé et à communiquer leurs vues et commentaires à ce sujet au Secrétariat général de l'OCI pour faciliter l'examen de la question à la Quatrième Consultation Ministérielle et invite les Etats Membres à abriter la Quatrième Consultation Ministérielle afin de finaliser ce projet.

32. DEMANDE au Secrétariat général de l'OCI de suivre de près la mise en oeuvre des Résolutions des Consultations Ministérielles sur la Coopération Industrielle et de soumettre des rapports d'activité aux Conférences de l'OCI et du COMCEC.

D. SECURITE ALIMENTAIRE ET DEVELOPPEMENT AGRICOLE

33. PREND NOTE des résolutions adoptées par la Troisième Conférence Ministérielle sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole tenue à Islamabad, du 18 au 20 octobre 1988, et des mesures prises en conséquence pour l'examen des possibilités de création d'une Réserve de Sécurité Alimentaire de 1'OCI, tel qu'indiqué dans le rapport du Secrétariat général de l'OCI.

34. PRIE INSTAMMENT les Etats Membres ainsi que les organes concernés de l'OCI de prendre les mesures nécessaires à la mise en oeuvre des Résolutions adoptées par la Troisième Conférence Ministérielle sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole.

35. APPRECIE l'offre de la République Islamique d'Iran d'accueillir la Quatrième Conférence Ministérielle sur la

Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole avant la fin de l'année 1993.

36. PRIE INSTAMMENT les Etats membres de participer activement à la Quatrième Conférence Ministérielle sur la Sécurité Alimentaire et le Développement agricole qui doit se tenir à Téhéran, République Islamique d'Iran.

37. NOTE avec appréciation que le Secrétariat général, de concert avec la Banque Islamique de Développement, la Banque Africaine de Développement et le Gouvernement de la Républqiue du Sénégal, a organisé à Dakar un Symposium sur la Sécurité Alimentaire dans les Pays Islamiques en marge de la Sixième Conférence Islamique au Sommet.

38. INVITE les Etats Membres à mettre en oeuvre les recommandations du Symposium de Dakar sur la Sécurité Alimentaire.

39. DEMANDE au Secrétariat général de l'OCI d'assurer le suivi de la mise en oeuvre des Résolutions des Conférences Ministérielles sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole, et de soumettre des rapports d'activité à cet effet aux Conférences de l'OCI et du COMCEC.

E. TRANSPORT

40. PREND NOTE des efforts déployés depuis la Première Réunion des Ministres du Transport des Etats Membres tenue à Istanbul du 7 au 10 septembre 1987, pour mettre en oeuvre les résolutions de

ladite Réunion, tel qu'indiqué dans le Rapport du Secrétariat général.

41. PRIE les Etats Membres et les organes concernés de l'OCI de prendre les mesures nécessaires en vue de la mise en oeuvre des Résolutions de la Première Réunion des Ministres du Transport des Etats Membres et invite les Etats Membres à abriter la Deuxième Réunion des Ministres du Transport.

42. DEMANDE au Secrétariat général de l'OCI d'assurer le suivi de la mise en oeuvre des Résolutions de la Première Réunion des Ministres du Transport et de soumettre des rapports d'activité à cet effet aux Conférences de l'OCI et du COMCEC.

F. COMMUNICATIONS

.43. PREND NOTE, à la lumière du Rapport du Secrétaire général de l'OCI, que le Rapport et les Résolutions adoptées par la Deuxième Réunion Ministérielle sur les Communications tenue à Bandung, République d'Indonésie, du 5 au 8 novembre 1991, ont été communiqués aux Etats Membres ainsi qu'aux institutions concernées en vue de leur mise en oeuvre.

44. EXHORTE les Etats Membres et les organes pertinents de l'OCI à prendre les mesures nécessaires à la mise en oeuvre des Résolutions des Première et Deuxième Réunions Ministérielles sur les Communications.

45. ACCUEILLE avec satisfaction l'offre faite par la République

les communications qui se tiendra à Téhéran du 16 au 19 novembre 1993.

G. ENERGIE

46. PREND NOTE des mesures prises depuis la Première Réunion Ministérielle sur l'Energie tenue à Istanbul, les 5-6 septembre 1989, pour mettre en oeuvre ses résolutions, tel qu'indiqué dans le rapport du Secrétariat général de l'OCI.

47. PRIE instamment les Etats Membres et les organes pertinents de l'OCI de prendre les mesures nécessaires à la mise en oeuvre des résolutions de la Première Réunion Ministérielle sur l'Energie et invite les Etats Membres à abriter la Deuxième Réunion Ministérielle sur l'Energie.

48. DEMANDE au Secrétariat général de l'OCI d'assurer le suivi de la mise en oeuvre des résolutions de la Première Réunion des Ministres de l'Energie et de soumettre des rapports d'activité aux Conférences de l'OCI et au COMCEC.

H. COOPERATION TECHNIQUE

49. NOTE avec satisfaction que la Réunion des Points Focaux pour la Coopération Technique (FOPTCIC) se tient régulièrement chaque année à Istanbul et remercie la République de Turquie de l'abriter. Elle apprécie également l'appui soutenu apporté par la Turquie et les institutions de l'OCI, telles que la BID, le CRSESFPI, le CIFTPR et la FISTED qui a largement contribué au succès de ces réunions.

50. SE FELICITE des activités du CRSESFPI, du CIDC, de la FISTED, du CIFTPR et de la BID dans le domaine de la coopération technique entre les Etats Membres de l'OCI, lesquelles sont connexes et complémentaires aux activités du COMCEC.

51. DEMANDE aux Etats membres et aux organes de l'OCI de mettre en oeuvre les Résolutions de la Première Réunion Ministérielle sur la Coopération Technique tenue du 7 au 10 octobre 1990 à Istanbul.

52. NOTE avec satisfaction que la cinquième Réunion des Points focaux de coopération Technique se tiendra en mai 1994 à Istanbul.

I. INFRASTRUCTURE ET TRAVAUX PUBLICS

53. PREND NOTE des Résolutions adoptées par la Réunion Ministérielle sur l'Infrastructure et les Travaux Publics tenue à Istanbul du 6 au 9 octobrre 1991 contenues dans le rapport du Secrétariat Général de l'OCI.

54. LANCE un appel aux Etats membres et aux organes concernés de l'OCI pour qu'ils prennent les mesures nécessaires à la mise en oeuvre des Résolutions et de la Première Réunion des Ministres de l'Infrastructure et des Travaux Publics des Etats membres.

55. PRIE le Secrétariat Général d'assurer le suivi de la mise en oeuvre de la Résolution de la Première Réunion des Ministres de l'Infrastructure et des Travaux Publics et de soumettre des

rapports d'activité à cet effet aux Conférences de l'OCI et du COMCEC.

Date et Lieu de la Dixième Session du COMCEC

56. APPROUVE les dates de la Dixième Réunion du Comité de Suivi et de la Dixième Session du COMCEC devant se tenir à Istanbul, du 14 au 16 mai 1994 et du 22 au 25 octobre 1994 respectivement.

57. DEMANDE au Comité de Suivi d'élaborer le projet d'Ordre du jour de la Dixième Session du COMCEC.

58. DEMANDE au Secrétariat général de l'OCI de communiquer, dans les meilleurs délais, les dates de la Dixième Session du COMCEC et de la Dixième Réunion du Comité de Suivi aux Etats Membres.

STRATEGIE POUR LE RENFORCEMENT DE LA COOPERATION ECONOMIQUE ENTRE LES ETATS MEMBRES DE L'OCI

STRATEGIE POUR LE RENFORCEMENT DE LA COOPERATION ECONOMIQUE ENTRE LES ETATS MEMBRES DE L'OCI

I. OBJECTIFS ET PRINCIPES DE BASE

La coopération économique dans le cadre de l'OCI;

1. tendra à la création d'une communauté de l'OCI plus intégrée, face aux développements récents causés par la formation de grands blocs économiques, comme moyen susceptible de favoriser une participation plus grande dans le processus de globalisation.

2. devra tirer profit de l'expérience de la coopération régionale et inter-régionale entre les Etats Membres de l'OCI, basée sur le principe des intérêts mutuels de tous les pays participants, comme étape intermédiaire sur la voie de l'intégration économique des Etats Membres.

3. sera axée sur la coopération entre les Etats Membres dans leurs efforts de développement. Cette coopération aidera à :

i) créer des entités économiques puissantes capables de relever le défi que représente l'émergence de grands blocs économiques, et

ii) initier des changements structurels dans les économies des Etats Membres de l'OCI de manière à assurer l'efficacité économique et le bien-être social au moyen de la libéralisation économique.

4. aura pour objectif l'intégration économique accrue de sorte à répondre à l'aspiration fondamentale de la communauté de l'OCI, à savoir une plus large part dans l'activité économique mondiale et une division plus équitable du travail vis-à-vis du reste du monde. A cette fin, les Etats Membres de l'OCI devraient coordonner leurs positions, sans préjudice de leurs intérêts nationaux ou régionaux en tant qu'Etats souverains, afin de participer pleinement aux négociations et à la prise de décision à l'échelle internationale tendant à améliorer les systèmes monétaires, financiers et commerciaux du monde.

5. visera à établir et promouvoir la coopération économique et technique avec les pays islamiques nouvellement indépendants non-membres de l'OCI, et ce en vue d'accroître la solidarité et la cohésion islamiques.

6. répondra à l'ensemble des préoccupations fondamentales en faveur du développement et du bien-être de l'homme, par une approche globale conçue pour résoudre les problèmes d'intérêt immédiat des Etats Membres, en accordant une attention particulière aux problèmes spécifiques des pays les moins développés, enclavés et/ou des pays du Sahel.

7. tendra à promouvoir la diversification du commerce et de la production des biens et des services dans les Etats Membres en accordant un rôle plus important au secteur privé et en assurant une gestion plus rationnelle et plus efficace des entreprises publiques, pour accroître les complémentarités et assurer un meilleur accès aux marchés internationaux.

8. sera basée sur une approche réaliste et graduelle, en tenant compte des programmes et des projets existants au sein de l'OCI et dans les Etats Membres. Ces programmes et projets ne devront pas entraîner inutilement des engagements financiers publics supplémentaires, eu égard au rôle plus actif que devra exercer le secteur privé dans la mise en oeuvre de la coopération économique. Aux fins d'accentuer ce rôle, les Etats Membres de l'OCI s'efforceront, dans le cadre de leurs politiques et orientations économiques, d'encourager la libéralisation économique en vue de créer un environnement économique favorable à 1'intégration et de bénéficier du processus de globalisation et de l'interdépendance croissante à l'échelle mondiale.

9. aura pour objectif de réduire l'écart qui existe sur le plan technologique entre les Etats Membres et les pays industrialisés et à encourager de nouvelles technologies.

10. sera axée sur l'accroissement de la production alimentaire par l'utilisation optimale du potentiel de ressources et l'amélioration du système de distribution, afin d'éliminer la famine et la malnutrition et assurer la sécurité alimentaire dans la communauté de 1'OCI.

11. devra tenir compte de la nécessité d'une action commune en faveur de la protection et de la préservation de 1'environnement à l'échelle nationale, régionale et mondiale.

12. devra viser à la mise en valeur des ressources humaines dans les Etats Membres.

13. devra être centrée sur une action commune pour la promotion de la coopération technique entre les Etats Membres de l'OCI.

14. visera à accroître et à diversifier la production industrielle, en particulier au moyen des co-entreprises en accordant la priorité aux projets du secteur privé aux fins de stimuler la compétitivité internationale.

15. devra promouvoir, étendre et initier le commerce entre les Etats Membres par une action appropriée qui devra conduire graduellement et avec le temps, à une plus grande intégration, tout en tenant compte des projets et programmes déjà mis en place par l'OCI, , sans préjudice de leurs engagements envers le reste du monde.

16. visera à encourager les Etats Membres à axer leurs efforts sur le développement de leur infrastructure, en tirant profit des services des institutions régionales et internationales, en vue d'une infrastructure plus intégrée entre les Etats Membres de 1'OCI.

II. MODALITES ET MECANISMES

17. Considérant les aspirations des Etats membres, une utilisation maximum devra être fait des programmes et projets actuels de l'OCI, et toute priorité devra être accordée à l'identification de nouveaux projets et plans rentables, mutuellement bénéfiques, engageant le secteur privé et comprenant notamment des projets conjoints. Ceci est susceptible de contribuer au processus de coopération, d'avoir un impact plus

important et rapporter de plus grands bénéfices à court et à moyen termes, et d'engendrer en outre des perspectives d'action identifiables à l'avenir.

18. Des programmes conjoints à délais déterminés doivent être élaborés au niveau sectoriel/ définissant les priorités et le plan d'action de chaque secteur. Le COMCEC doit définir les objectifs et les voies et moyens d'élaboration d'idées de projets et adopter une action appropriée en vue de leur réalisation, leur exécution et leur suivi. Pendant la formulation de ces programmes, une attention toute particulière sera accordée aux Pays membres les moins avancés.

19. Conformément à son mandat et en application des résolutions pertinentes des sommets islamiques, le COMCEC prendra les dispositions nécessaires pour coordonner, soutenir et suivre les réunions ministérielles qui seront organisées sur différents domaines prioritaires de coopération économique, d'importance significative pour les Pays membres, créant ainsi un climat propice pour une coopération future entre les Etats membres de 1'OCI. .

20. L'OCI devra accorder la priorité aux projets conjoints que peuvent entreprendre de petits groupes de Pays membres, aux niveaux régional, sous-régional et inter-régional sans que ces projets ne deviennent un fardeau pour les autres Pays membres. Cette approche devra favoriser à 1'avenir, une transition progressive vers une communauté économique plus intégrée de

l'OCI, par une extension potentielle et/ou l'interaction des plans initiaux.

21. Les Pays membres de l'OCI, à travers leurs politiques et leur orientation économique encourageront la libéralisation économique, favorable à la création d'un environnement propice à l'intégration économique, et qui soit à même de tirer pleinement profit du processus de globalisation, et de promouvoir l'inter-dépendance de par le monde.

22. Le secteur privé doit assumer un rôle déterminant et toujours plus effectif dans les activités de coopération économique de l'OCI afin d'introduire une dimension et une dynamique nouvelles aux efforts de coopération économique entre les pays islamiques. Le secteur privé sera appelé à servir de force motrice dans les activités de commerce et d'investissements et de coopération pour le développement de la coopération. Il est certain que l'esprit d'initiative du secteur privé se reflétera de manière positive sur la coopération bilatérale et multilatérale. Aux fins de promouvoir cette tendance, l'Organisation doit encourager et soutenir toute initiative susceptible de rapprocher les représentants du secteur privé dans les Etats membres , par l'échange d'informations, d'idées et d'expertise, l'examen des problèmes et des quesions d'intérêt commun, l'étude des des possibilités de coopération directe et l'élaboration de projets conjoints. A cet égard, il est recommandé d'établir un forum pour le secteur d'affaires, en coordination avec la Chambre islamique de Commerce, d'Industrie

et d'Echange de Marchandises, en vue d'examiner et de promouvoir les projets et les offres d'emplois à l'investissement au sein des Pays membres, et d'en faire rapport au COMCEC.

A cet égard, le Secrétariat Général doit soumettre des rapports périodiques pertinents au COMCEC sur les résultats de ces réunions.

23. Un effort concerté devra être déployé pour tenir compte des complémentarités entre les Pays membres et pour l'emploi, en priorité, et dans la mesure du possible, des ressources, compétences, technologies, facilités et capacités déjà existantes dans les Pays membres, tout en tenant dûment compte de la législation nationale, des règles et procédures, des engagements internationaux et des conditions objectives du marché. A cette fin, les dispositions nécessaires devront être prises pour faciliter l'échange d'informations et d'expertises et pour promouvoir la coopération technique entre les Pays membres, développer des ressources humaines et échanger les compétences. A cette fin la priorité doit être accordée à la coopération technique dans le cadre du COMCEC.

24. Une considération plus favorable devra être accordée à l'amélioration et la coordination de tout l'environnement économique, juridique et administratif et à la simplification des procédures dans les Pays membres pour faciliter la coopération économique et technique entre eux. Dans ce contexte, une attention particulière devra être accordée à 1'extension du traitemenet préférentiel aux parties appartenant aux Pays

membres, ceci dans le respect de la législation nationale, des réglementations et des engagements internationaux existants.

25. Les voies et moyens devront être trouvés, par une approche innovatrice, pour encourager la réalisation de projets conjoints dans les Pays membres, dans le cadre de l'Accord général de coopération économique et commerciale et compte tenu des conditions de sécurité offertes par l'Accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements, maintenant que ces deux accords sont sur le point de devenir opérationnels. De même, des mesures et politiques efficaces, opérationnelles et viables pourront être adoptées pour promouvoir des projets conjoints dans les Pays membres en faisant assumer un rôle plus important au secteur privé. Les projets conjoints seront l'un des principaux modes de coopération dans tous les domaines. En effet, la complémentarité en matière de dotations en facteurs naturels, les effets externes à la production, et les marchés plus grands en tireront profit.

26. L'OCI et les Pays membres devront coordonner leurs efforts afin de:

a) donner au Secrétariat général les moyens et les facilités lui permettant d'organiser des réunions de groupes d'experts toutes les fois que c'est nécessaire;

b) faciliter l'émergence d'idées de coopération au niveau des experts;

c) permettre l'évaluation de toutes les recommandations et leur traduction en résolutions réelles, à action déterminée et réalisables;

d) faciliter la formulation de points d'Ordre du jour bien préparés et conséquents pour les rencontres ministérielles;

e) garantir l'engagement des Etats membres dans l'exécution et le suivi des dispositions des résolutions adoptées.

27. Les propositions, activités ou projets de coopération devront être inscrits à l'Ordre du jour des rencontres ministérielles et faire l'objet des résolutions après une préparation et une étude exhaustive préliminaire complètes. Ceci impliquera:

a) que le(s) promoteur(s) d'une proposition rendent disponible un rapport préliminaire complet sur l'identification de la question, sa pertinence, sa justification, ses implications financières et les aspects de coopération qu'elle suscite,

b) que le Secrétariat général, les organes subsidiaires et les institutions affiliées de l'OCI rassemblent toutes les données et informations nécessaires et préparent un document de base sur le sujet en question avec la participation de l'Etat membre concerné et des

institutions internationales concernées lorsque 1'idée initiale est approvuée, et

c) qu'un examen détaillé de la question soit entrepris lors de la ou des réunions d'experts des Pays membres et d'institutions appartenant à l'OCI et que les recommandations appropriées, y compris le contenu de l'éventuelle résolution elle-même, soient arrêtés en vue de leur soumission aux forums supérieurs appropriés.

28. Les résolutions adoptées devront porter sur des projets et activités réalisables, et susceptibles d'être exécutés dans le cadre d'actions communes des Pays membres, pour permettre un bon contrôle et un suivi effectif.

29. Un effort concerté devra être fait pour concevoir un Ordre du jour des rencontres ministérielles particulièrement court, actuel et cible sur les propositions réalisables. Les résolutions ultérieures sur un sujet donné devront être inscrites à l'Ordre du jour, seulement dans le cas où un progrés significatif a été enregistré, et/ou de nouveaux éléments doivent être ajoutés à la résolution originale. Dans le cas de résolutions qui n'ont plus d'utilité pour une raison ou pour une autre, des mesures pourront être prises par les Etats membres pour les retirer de l'Ordre du jour de l'OCI.

30. De plus, des mesures doivent être adoptées par les Etats membres pour garantir la participation totale, aux niveaux requis, dans les diverses réunions de l'OCI de manière à rendre

les activités de coopération économique de l'OCI plus efficaces et bénéfiques.

31. Le COMCEC effectuera une revue périodique de la stratégie en vue d'évaluer sa mise en oeuvre, à la lumière des résultats obtenus et d'adopter les décisions pertinentes pour une action future.

R E S O L U T I O N (2)

SUR L'ASSISTANCE ECONOMIQUE EN FAVEUR DE CERTAINS PAYS ISLAMIQUES

(Istanbul, 3-4 septembre 1993)

Original : Anglais

R E S O L U T I O N (2)
SUR L'ASSISTANCE ECONOMIQUE
EN FAVEUR DE CERTAINS PAYS ISLAMIQUES

(Istanbul, 3 - 4 septembre 1993)

La Neuvième Session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'Organisation de la Conférence Islamique (COMCEC), réunie les 3 et 4 septembre 1993, à Istanbul,

A. MESURES ECONOMIQUES EN FAVEUR DE L'ETAT DE PALESTINE

Rappelant les résolutions des Sommets Islamiques relatives à la question palestinienne,

Rappelant en outre les résolutions adoptées par les précédentes sessions du COMCEC ainsi que les autres résolutions des Conférences ministérielles de l'OCI relatives à l'assistance en faveur du peuple palestinien,

Notant avec profonde inquiétude la détérioration des conditions économiques et du niveau de vie du peuple palestinien dans les territoires palestiniens occupés, compte tenu du blocus économique et autres mesures coercitives visant 1'effondrement de l'économie palestinienne nationale et entravant les efforts consentis pour édifier une économie nationale indépendante;

Rappelant les résolutions de la 21ème Conférence Islamique des Ministres des Affaires étrangères,

1. APPUIE l'Organisation de Libération de la Palestine et les Etats arabes concernés dans les efforts qu'ils déploient pour aboutir à une solution juste et globale de la question palestinienne et du conflit arabo-israélien, fondée sur la légalité internationale, les résolutions de l'ONU et la mise en oeuvre des résolutions 242, 338 et 425 du Conseil de Sécurité, recouvrer les droits nationaux inaliénables du peuple palestinien et réaliser ses aspirations de liberté et d'indépendance.

2. PRIE INSTAMMENT les Etats membres et la Communauté internationale d'accorder une assistance financière urgente à l'Organisation de Libération de la Palestine et au peuple palestinien afin de leur permettre d'édifier une économie nationale indépendante au cours de la prochaine période transitoire, notamment dans le domaine de l'infrastructure, du développement industriel, agricole et énergétique et des projets d'habitat, évalués à 3 milliards de dollars E.U. pour les quatre années à venir.

3. SALUE et APPRECIE l'assistance accordée par les Etats membres, les institutions de l'ONU et les organisations internationales et les invite à poursuivre toutes formes de soutien au peuple palestinien pour lui permettre de résoudre les problèmes économiques dans les territoires occupés et d'assurer le développement économique.

4. REAFFIRME ses précédentes résolutions visant 1'octroi d'un appui,d'un soutien et d'une assistance économique, technique, matérielle et morale au peuple palestinien et consentir aux

produits palestiniens un traitement préférentiel, sous forme d'exemptions fiscales et douanières à l'instar des communautés européennes.

5. DEMANDE au Secrétaire Général de l'Organisation de la Conférence Islamique d'assurer le suivi des résolutions adoptées en faveur de l'Etat de Palestine et faire rapport à la Dixième Session du COMCEC des progrès réalisés à cet égard.

B. MESURES ECONOMIQUES EN FAVEUR DU LIBAN

Rappelant les résolutions adoptées lors des précédentes sessions du COMCEC préconisant d'accorder une assistance financière, économique et humanitaire au Liban;

Considérant l'appel lancé par les Conférences Islamiques des Ministres des Affaires étrangères à la Communauté internationale en vue de contribuer généreusement au Fonds international pour la reconstruction du Liban afin que ce Fonds devienne plus efficace;

Appréciant les progrès réalisés par le Liban en vue de l'unification des institutions nationales, de l'instauration de la légalité, la sécurité et la stabilité et de la reconstruction;

Condamnant fermement la poursuite des agressions israéliennes contre le Liban, notamment celle perpétrée en juillet 1993 laquelle a causé une centaine de pertes en vies humaines et de blessés, a obligé des centaines de milliers à fuir leurs territoires, a détruit et endommagé des dizaines de

milliers d'habitations, d'écoles, d'hôpitaux, et de bâtiments gouvernementaux et a détruit l'infrastructure d'une large partie du Liban, occasionnant d'énormes dégâts s'élevant à des centaines de millions de dollars;

Saluant la résistance nationale et islamique face aux forces d'occupation israélienne;

Appréciant la position du Gouvernement libanais caractérisée par sa détermination à défendre les droits territoriaux du Liban, par son refus de céder un pouce de ses territoires à l'occupant israélien et par son insistance à exiger la mise en oeuvre des résolutions internationales, notamment les résolutions 242, 338 et 425;

Notant que le Liban vise à assurer le retour des Libanais qui ont quitté leurs territoires suite à la récente agression israélienne, et d'accorder à leur résistance l'appui nécessaire face aux agressions israéliennes;

1. REAFFIRME ses précédentes résolutions préconisant d'accorder une assistance financière, économique et humanitaire au Liban, compte tenu de ses besoins dans les domaines économique, technique et de la formation.

2. REITERE l'appel lancé par la Vingt et Unième Conférence Islamique des Ministres des Affaires étrangères à la Communauté internationale 1'invitant à contribuer généreusement au Fonds international pour la reconstruction du Liban afin de le rendre plus efficace.

3. INVITE les Etats membres de l'OCI et toutes les Organisations internationales et régionales à continuer d'octroyer au Liban toute forme d'assistance matérielle et financière susceptible de permettre à ce pays de reconstruire tout ce que 1'agression israélienne y a détruit, et afin que les Libanais dont les logements ont été ravagés puissent réintégrer leurs territoires et y poursuivre leur résistance.

C. MESURES ECONOMIQUES EN FAVEUR DE L'AFGHANISTAN

Tenant compte du fait que l'Afghanistan subit actuellement de graves contraintes du fait de la guerre qui y fait rage depuis 14 ans,

Notant que près de 70 à 85 pour cent de son infrastructure économique et sociale a été détruite,

Consciente que plus d'un million et demi d'Afghans ont été tués, près d'un million handicapés et plus de cinq millions obligés de fuir leurs foyers,

Reconnaissant qu'environ dix millions de mines ont été plantées dans diverses régions du pays,

1. EXHORTE les Pays membres à accorder une assistance à Afghanistan pour l'aider à résoudre ses problèmes.

D. MESURES ECONOMIQUES EN FAVEUR DE LA REPUBLIQUE D'ALBANIE

Rappelant la Résolution N°10/21-E de la Vingt-et Unième Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères sur l'assistance économique en faveur de la République d'Albanie;

Prenant note en outre du Chapitre IV/e intitulé "Assistance économique à la République d'Albanie" du Rapport de base présenté par le Secrétariat Général de l'OCI au cours de la présente session;

1. EXPRIME son ferme appui au peuple albanais qui subit de grandes difficultés économiques dans la phase actuelle de sa transition vers l'économie du marché.

2. EXHORTE les Etats membres de l'OCI, les institutions islamiques et les organisations internationales à accorder une assistance économique généreuse au gouvernement albanais afin qu'il puisse exécuter avec succès son programme de développement.

E. MESURES ECONOMIQUES EN FAVEUR DE LA REPUBLIQUE D'AZERBAÏDJAN

Rappelant la Résolution adoptée par la Vingt-et-unième Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères concernant la situation qui prévaut en Azerbaïdjan suite à l'agression perpétrée par l'Arménie,

Réaffirmant l'entière solidarité des membres de l'OCI avec le Gouvernement et le peuple d'Azerbaïdjan en cette période grave et très critique de son Histoire,

Exprimant sa profonde préoccupation quant à la poursuite de l'agression contre Azerbaïjan par l'Arménie laquelle, visant des gains territoriaux, a occasionné d'énormes pertes en vies humaines et en biens,

Déplorant les hostilités arméniennes dans la région du Haut Karabakh en Azerbaïdjan suivies par l'occupation de 20 pour cent du territoire d'Azerbaïdjan qui ont obligé près d'un million de citoyens Azéris à fuir leurs foyers en raison des attaques brutales et des violations flagrantes des droits de l'homme accompagnant cette agression,

Reconnaissant la nécessité de faire preuve, en termes plus concrets, de la solidarité des Etats membres de l'OCI avec le Gouvernement et le peuple d'Azerbaïdjan,

Accueillant favorablement et appréciant l'assistance accordée par certains Pays membres et par les organes pertinents de l'OCI des Nations Unies et des organisations internationales,

1. EXHORTE la communauté internationale à déployer des efforts sérieux et concrets et à prendre immédiatement des mesures pour mettre fin à l'occupation des territoires azerbaïdjanais par les forces arméniennes et assurer leur retrait aux fins de recouvrer l'intégrité territoriale de 1'Azerbaïdjan;

2. LANCE UN APPEL aux Etats membres et aux institutions islamiques pour accorder au Gouvernement d'Azerbaïdjan, l'assistance économique dont il a besoin à titre urgent afin d'atténuer les souffrances du peuple Azéri.

3. PRIE instamment les organisations internationales de poursuivre l'octroi d'une assistance humanitaire et financière au peuple d'Azerbaïdjan.

F. MESURES ECONOMIQUES EN FAVEUR DE LA BOSNIE HERZEGOVINE

Guidée par les principes et objectifs de la Charte de l'Organisation de la Conférence Islamique qui mettent l'accent sur les objectifs et la destinée communs des peuples de la Oummah ainsi que leur engagement à consolider la paix et la sécurité internationales;

Rappelant les précédentes résolutions adoptées par l'OCI, exprimant l'entière solidarité de ses Membres avec le Gouvernement et le peuple de la République de Bosnie Herzégovine face à la grave situation engendrée par les agressions inhumaines perpétrées par les Serbes;

Tenant compte en outre des résolutions adoptées par les sessions extraordinaires de la Conférence Islamique des Ministres des Affaires étrangères relatives à la situation en Bosnie Herzégovine tenues consécutivement à Istanbul, Djeddah et Islamabad;

Exprimant sa grave préoccupation quant à la situation critique découlant de l'agression continue par la Serbie et Monténégro contre la République de Bosnie Herzégovine et aux violations flagrantes des droits de l'Homme infligées au peuple de Bosnie Herzégovine notamment aux Musulmans vivant dans cette République;

Gravement préoccupée par la politique croate d'incursion en Bosnie Herzégovine et par la grave détérioration des conditions de vie de sa population civile sans défense;

Alarmée par la grave détérioration des conditions de vie de la population civile sans défense en Bosnie Herzégovine:

1) EXPRIME sa profonde préoccupation concernant le massacre, la torture et l'expulsion de la population musulmane qui a été empêchée, par la force, de retourner à leurs foyers dans la République de Bosnie Herzégovine, changeant ainsi la structure démographique du pays.

2) APPELLE les Etats membres, les institutions islamiques et autres donateurs à consentir de généreuses donations ainsi qu'un Programme d'assistance financière pour une rapide mise en oeuvre du Programme d'assistance humanitaire et de reconstruction OCI/Banque Islamique de Développement en faveur du Gouvernement et du peuple de la République de Bosnie Herzégovine.

3) EXPRIME son appréciation aux efforts louables des organes islamiques et autres institutions humanitaires internationales qui accordent leur appui et leur assistance aux victimes du conflit en Bosnie Herzégovine.

4) APPELLE la communauté internationale à prendre des mesures efficaces pour mettre fin au génocide et aux crimes contre l'humanité en Bosnie Herzégovine.

5) DEMANDE que la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la République de Bosnie Herzégovine soient préservées et protégées.

6) LANCE UN APPEL à la Communauté internationale pour qu'elle prenne toutes les mesures possibles pour prévenir toute violation de l'embargo décrété contre la Fédération Yougoslave (Serbie-Montenegro) et d'envisager de prendre des mesures économiques appropriées contre la Croatie si ce pays poursuit sa politique actuelle contre la Bosnie Herzégovine.

G. MESURES ECONOMIQUES EN FAVEUR DE L'OUGANDA

Consciente que le gouvernement de la République d'Ouganda subit en ce moment de graves contraintes compte tenu de ses maigres ressources face à l'afflux important de réfugiés des pays avoisinants qui fuient leurs pays;

Reconnaissant que l'Ouganda abrite à présent un grand nombre de réfugiés qui augmentera graduellement tant que les hostilités se poursuivront;

1. INVITE Les Etats membres et les organisations internationales à accorder d'urgence leur aide financière et économique à l'Ouganda afin de permettre à ce pays de faire face au problème des réfugiés et autres séquelles connexes.

2. DEMANDE que cette résolution soit maintenue à l'Ordre du jour du COMCEC jusqu'à ce que ce problème soit résolu.

H. MESURES ECONOMIQUES EN FAVEUR DE LA SOMALIE

Gravement préoccupée par la situation critique en Somalie et soucieuse de voir l'ordre et la paix rétablis dans ce pays frère,

1. LANCE un appel aux Etats membres de l'OCI afin qu'ils consentent, à titre urgent, une assistance matérielle et autre à la Somalie afin de mettre fin aux souffrances humaines dans ce pays musulman.

2. REND HOMMAGE aux Etats membres qui accordent déjà leur assistance au peuple Somalien.

DISCOURS DE S.E. DR. HAMID AL-GABID
SECRETAIRE GENERAL DE L'ORGANISATION
DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE
A LA SEANCE DE CLOTURE

(Istanbul, 4 septembre 1993)

Original : Français

DISCOURS DE S.E. DR. HAMID AL GABID
SECRETAIRE GENERAL DE L'ORGANISATION
DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE
A LA SEANCE DE CLOTURE

(Istanbul, 4 septembre 1993)

Excellence Monsieur Süleyman DEMIREL,
Président de la République de Turquie et
Président du COMCEC

Son Excellence Monsieur Erdal İNÖNÜ,
Vice-Premier Ministre de la République de Turquie

Excellences Messieurs les Ministres,
Honorables délégués et invités,

Je voudrais exprimer à nouveau ma joie d'avoir pu participer à cette Neuvième Session du COMCEC et je tiens à vous renouveller, Monsieur le Président, mes sincères remerciements pour avoir bien voulu présider les travaux de cette Réunion.

Votre discours inaugural plein de sagesse et d'enseignements a beaucoup contribué à assurer le succès de nos travaux. Je reste convaincu que les directives contenues dans ce message continueront à inspirer l'action du COMCEC dans le futur.

Je voudrais également saisir cette opportunité pour exprimer ma profonde gratitude à leurs Excellences les Ministres qui ont bien voulu rehausser cette réunion de leur présence ainsi qu'aux Hauts Fonctionnaires dont les travaux préparatoires ont remarquablement contribué au succès de cette Neuvième Session du COMCEC.

Monsieur le Président,

Pendant ces deux jours, sous votre sage et dynamique direction, la Neuvième Session du COMCEC a examiné des points d'une grande importance pour l'avenir de l'Oumma islamique et le bien-être de nos populations. La réunion a examiné l'ensemble des questions inscrites à son Ordre du jour avec toute l'attention et toute la diligence nécessaire. Nos débats ont été empreints de la traditionnelle cordialité et fraternité qui font la force de l'Islam.

Monsieur le Président,

La présente Session du COMCEC, qui a consacré sa réflexion à la mise en oeuvre des décisions du Sixième Sommet islamique et à la mise au point de certains projets, contribuera, j'en suis convaincu, au développement des Etats membres.

Les résultats auxquels ont abouti les travaux de cette réunion témoignent, encore une fois, de notre désir commun de renforcer encore davantage la coopération intra-islamique afin de tirer davantage profit des grandes potentialités que recèle notre Oumma.

A cet égard, nous avons noté qu'un certain nombre de pays en difficultés ont fait appel aux Etats membres et aux institutions de l'OCI pour une assistance économique. Je demeure convaincu que, comme par le passé, leur appel trouvera un écho favorable auprès de ces Etats et institutions.

Notre réunion a approuvé la seconde partie du document de base sur la Nouvelle Stratégie destinée au Renforcement de la Coopération Economique entre les Etats membres.

La Réunion a adopté les mesures nécessaires pour l'actualisation du Plan d'Action conformément aux directives de la Sixième Conférence islamique au Sommet .

La décision prise par cette Session pour renforcer l'action du secteur privé dans le développement de nos Etats et le renforcement de la coopération intra-islamique constitue une autre importante mesure allant dans le sens des directives de la Sixième Conférence islamique au Sommet et au message de S.E. le Président Süleyman DEMIREL, Président du COMCEC, dans son discours inaugural.

Comme nous l'avons tous toujours souligné, le monde islamique recèle de potentialités naturelles et humaines immenses dont la mise en valeur permettrait d'accélérer le développement de nos Etats et la promotion de nos peuples.

C'est pourquoi le Secrétariat Général a pris l'initiative d'appuyer par tous les moyens l'action des gouvernements des Etats membres visant le renforcement du secteur privé qui constitue, comme cela est reconnu aujourd'hui, l'un des piliers les plus importants du développement. Il est encourageant de constater que les décisions prises par cette Neuvième Session du COMCEC contribueront au développement de la coopération intra-islamique grâce à une participation plus active du secteur privé à cet effort de coopération.

Il est également important d'accorder toute l'importance nécessaire à la mise en oeuvre des instruments de coopération déjà approuvés par le COMCEC. Je voudrais souligner à ce sujet 1'importance de 1'Accord-cadre sur le Système des Préférences Commerciales entre les Etats membres et la Société d'Assurance-crédit à l'Exportation et de Garantie des Investissements. Ces deux instruments constitueront, sans nul doute, des moyens très importants pour assurer le renforcement de la coopération intra-islamique et le développement de nos Etats. Je suis heureux de constater que la Neuvième Session du COMCEC a pris les mesures appropriés dans le sens que je viens d'indiquer.

Je lance un appel aux Etats membres pour qu'ils accordent toute l'attention nécessaire à la mise en oeuvre des décisions des Sommets islamiques, du COMCEC et des autres réunions Ministérielles de l'OCI qui visent le renforcement de la coopération intra-islamiques.

A l'heure où le Monde s'organise en blocs économiques, le renforcement de la coopération économique entre nos Etats constitue la seule alternative politiquement juste qui puisse assurer leur développement et leur éviter une plus grande marginalisation.

Je tiens à exprimer ici mes remerciements à la Banque Islamique de Développement pour sa contribution au développement de nos Etats membres ainsi qu'à la mise en oeuvre des décisions des différentes instances islamiques.

Permettez-moi enfin de renouveller ici l'appui de l'OCI à la cause de la Bosnie. Nous avons tous écouté avec émotion l'intervention de S.E. le Ministre des Affaires étrangères de la Bosnie Herzégovine. Et il m'a été donné l'occasion hier encore de discuter des récents développements dans ce pays avec le Président Abja IZETBEGOVITCH. Je réaffirme ici que les grandes lignes adoptées par les différentes réunions ministérielles de l'OCI telles que je les ai résumées à la séance inaugurale de la Neuvième Session du COMCEC constituent la seule base valable pour une solution juste et équitable du problème engendré en Bosnie par l'agression serbe perpétrée contre le peuple Bosniaque.

Je suis heureux de constater que la Neuvième Session du COMCEC a renouvelé son soutien à la Bosnie et aux autres peuples de la Oumma islamique qui ont besoin de notre solidarité.

Je voudrais pour terminer vous renouveler l'appui du Secrétariat général de l'OCI et sa disponibilité à mobiliser tous les moyens dont il dispose pour assurer une mise en oeuvre rapide et efficace de vos décisions.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Wa Salamu Alaïkum wa rahmatullah wa barakatuhu.

DISCOURS DE S.E. SYED MOHAMED ALI JAWED
MINISTRE DU PLAN DE LA REPUBLIQUE D'AFGHANISTAN
A LA SEANCE DE CLOTURE

(Istanbul, 4 septembre 1993)

Original : Anglais

DISCOURS DE S.E. SYED MOHAMED ALI JAWED
MINISTRE DU PLAN DE LA REPUBLIQUE D'AFGHANISTAN
A LA SEANCE DE CLOTURE

(Istanbul, 4 septembre 1993)

Monsieur le Président de la
République de Turquie et Président du COMCEC
Excellences
Honorables Délégués,
Mesdames et Messieurs,

C'est un plaisir pour moi et un honneur de prendre la parole à cette séance de clôture de la Neuvième Session du COMCEC.

Monsieur le Président,

Je voudrais également exprimer mes remerciements sincères et profonds à Son Excellence le Président Süleyman DEMIREL, Président du COMCEC, pour son précieux discours empreint de sagesse qui a guidé nos travaux et a permis à notre réunion d'aboutir aux meilleurs résultats.

Je tiens également à exprimer mes remerciements au Vice Premier Ministre pour ses idées sages et constructives pour le renforcement de la coopération entre les Pays membres.

Monsieur le Président,

Je voudrais en outre dire que nous sommes très reconnaissants au Bureau de coordination du COMCEC, aux interprètes, aux traducteurs et à tout le personnel d'appoint

qui a oeuvré avec diligence afin d'assurer le succès de la Conférence.

Monsieur le Président,

Nous sommes arrivés au terme de la Neuvième session du COMCEC. Il nous incombe toutefois de vérifier dans quelle mesure les résolutions approuvées et adoptées par les huit précédentes sessions ont été mises en oeuvre, tout en demeurant responsables de la mise en oeuvre des résolutions approuvées à cette Session.

Monsieur le Président,

Votre Excellence et tous les honorables délégués savent pertinemment que les territoires des Etats islamiques sont riches en ressources naturelles et économiques.

Il est nécessaire d'utiliser ces ressources de la manière la plus rationnelle afin que ces Etats aboutissent à l'auto-suffisance et se libèrent de la dépendance économique et militaire. Nous estimons qu'il nous faut coordonner nos activités et prévoir les arrangements approppriés en vue de promouvoir la coopération économique, commerciale et industrielle entre les Etats islamiques.

Aujourd'hui, des pays tels que la Bosnie Herzégovine, le Liban, la Palestine, Azerbaïdjan, l'Afghanistan, l'Albanie, l'Ouganda, la Somalie font face à des problèmes sérieux et il

n'est que naturel que les Etats islamiques leur accordent une assistance.

Conformément à la Résolution (2) sur les question relatives à l'assistance économique à certains pays islamiques, il apparait que certains des problèmes de ces pays peuvent être résolus par le biais de l'assistance économique et financière des pays donateurs.

Monsieur le Présidents

Nous percevons la coopération économique et commerciale entre les pays islamiques comme étant le point de départ d'une concordance des vues et d'une action islamique conjointe.

J'espère, que dans un proche avenir, ces pays seront en mesure de compter sur eux-mêmes et de recouvrer leur importance historique.

Avant de conclure, Monsieur le Président, j'aimerais vous réitérer mes remerciements pour m'avoir donné l'occasion de prendre la parole à cette session de clôture au nom des Etats membres. Je saisis cette occasion pour vous dire que l'hospitalité qui nous a été si généreusement réservée est, pour nous, un gage d'amitié à toutes nos nations.

Je vous remercie.

DISCOURS DE CLOTURE DE S.E. SÜLEYMAN DEMIREL
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE ET
PRESIDENT DU COMCEC A LA NEUVIEME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 4 septembre 1993)

Original : Turc

DISCOURS DE CLOTURE DE S.E. SÜLEYMAN DEMIREL
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE
ET PRESIDENT DU COMCEC
A LA NEUVIEME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, le 4 septembre 1993)

Messieurs les Ministres,
Monsieur le Secrétaire général,
Messieurs les Délégués,

Les travaux de la Neuvième Session du COMCEC touchent aujourd'hui à leur fin. Je considère que cette Session a été extrêmement fructueuse. Je tiens à remercier tous les participants pour leur contribution au succès de cette réunion. Les Chefs et membres des délégations, le Secrétaire général de l'OCI S.E. Hamid Al-GABID, la Banque Islamique de Développement, le Centre d'Ankara et les autres institutions spécialisées ont travaillé sans relâche pour la réalisation de nos objectifs communs.

Des résolutions qui seront bénéfiques à tous les Pays membres ont été adoptées à l'issue des travaux. Dans ce contexte, les travaux visant à l'adoption de nouvelles stratégies de coopération adaptées à la nouvelle conjoncture mondiale sont arrivés à un stade satisfaisant. Le Document portant sur les Stratégies, dont la deuxième partie a acquis sa forme définitive et a été adoptée, apportera de nouvelles dimensions et orientations aux activités de coopération économique de notre Organisation.

Je voudrais mettre ici l'accent sur certains aspects de la nouvelle stratégie qui a été adoptée par consensus à cette réunion.

Il a été convenu de rechercher les moyens qui permettront aux économies des pays Islamiques de s'intégrer plus facilement dans l'économie mondiale. Dans ce but, il a été jugé opportun de donner la priorité au développement de projets conjoints à l'échelle régionale.

Il a également été convenu d'orienter les efforts vers des projets de coopération plus modestes, mais qui laissent entrevoir des résultats plus concrets, au lieu des projets de coopération difficiles à réaliser. Le COMCEC ne devrait pas s'attarder sur des projets qui ne sont plus valables ou actuels.

Les options à la contribution du secteur privé aux activités du COMCEC ont également été plus clairement définies. Nous allons rapidement mettre en oeuvre notre décision ayant trait à l'organisation de réunions d'hommes d'affaires en marge des Sessions du COMCEC. Dans ce contexte, je voudrais souligner la place importante que les petites et moyennes entreprises occupent dans les économies des Pays membres. Je considère qu'il est possible de mieux exploiter ce potentiel. Il pourrait être avantageux d'étudier cette question plus profondément lors de prochaines réunions.

Messieurs les Ministres,

Vous avez d'autre part décidé, au cours de cette réunion, d'amorcer les travaux en vue de l'élaboration d'un nouveau Plan d'Action. Ce Plan sera établi à la lumière des nouvelles stratégies ayant été adoptées et de nos expériences passées. Il serait également à notre avantage de finaliser ce Plan dans les meilleurs délais. Je suis fermement convaincu que les Pays membres et les institutions concernées n'épargneront aucun effort en vue d'apporter leur soutien et contribution à ces travaux.

Messieurs les Ministres,
Messieurs les Délégués,

La nécessité de multiplier les efforts de coopération entre nos pays et de renforcer l'esprit de solidarité qui nous anime acquiert une importance accrue à la lumière des changements rapides qui surviennent à l'échelle mondiale. Malheureusement, notre monde est toujours secoué par des événements qui constituent une honte pour l'humanité. Nous avons,à l'occasion de cette réunion, pu écouter le Ministre des Affaires étrangères de Bosnie-Herzégovine brosser un tableau de la situation dans son pays. Je suis persuadé que vous avez tous entendu attentivement le discours du Ministre et que vous avez accordé 1'importance requise à ses mots. Il est un devoir et une responsabilité historiques de la communauté islamique d'assurer le soutien nécessaire à la Bosnie-Herzégovine.

Lors de l'ouverture de cette réunion, j'avais fait mention des événements qui se déroulent en Azerbaïdjan. En ma qualité de Président de la République de Turquie, je tiens à faire ici une déclaration à l'intention de l'opinion publique en particulier. Malgré tous nos efforts, les agressions arméniennes contre 1'Azerbaïdjan n'ont malheureusement pas cessé. 200,000 réfugiés de plus ont du quitter leurs foyers depuis les derniers affrontements. Le conflit continue à s'étendre et pourrait atteindre des dimensions dangereuses. Je lance un appel à tous les pays concernés par cette situation pour les exhorter à persuader les Arméniens de se retirer immédiatement et inconditionnellement des territoires qu'ils ont occupé, faute de quoi ils seront tenus seuls responsables des conséquences de leurs actions.

Je voudrais aussi faire quelques réflexions sur la situation au Moyen Orient.

La Turquie suit avec grande attention les derniers développements de la Conférence de paix du Moyen Orient. Nous avons naturellement accueilli avec une grande satisfaction l'accord survenu entre les Palestiniens et Israël à la veille du llème Round des négociations qui ont repris à Washington mardi dernier. Nous félicitons sincèrement tous ceux qui ont contribué à cette heureuse évolution.

Le climat propice dans lequel se déroule le llème Round des pourparlers nous remplit d'espoir. Nous espérons que ces développements positifs aboutiront finalement à l'établissement

de la paix et de la stabilité auxquelles tous les peuples de la région aspirent depuis de longues années.

Honorables invités,

Nous considérons ici l'avenir, et je suis profondément convaincu que les conflits dont j'ai parlé plus haut trouveront une solution. Nous nourissons l'espoir qu'une paix durable régnera dans le monde. Les activités passées et futures du COMCEC ont d'ailleurs toujours été orientées vers cet objectif. Nous avons plus que jamais besoin de renforcer la coopération économique qui contribuera à maintenir la paix et la stabilité dans notre région et dans le monde.La Turquie accorde une importance particulière aux activités du COMCEC et continuera à y apporter tout son soutien.

En conclusion, je tiens à adresser encore une fois mes remerciements à tous les Pays membres pour leur travail constructif et leur précieuse contribution, et réitérer mes meilleurs souhaits à vous tous et aux pays et peuples frères que vous représentez.

Je saisis cette occasion pour remercier les interprètes qui ont largement contribué au succès de notre réunion, ainsi que tout le personnel administratif et auxiliaire qui a travaillé avec le plus grand dévouement à tous les échelons.

J'espère que vous emporterez de beaux souvenirs de votre séjour en Turquie et ferez un voyage de retour agréable.